

**BNP Paribas SA**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**  
61, rue Henri  
Regnault  
92400 Courbevoie

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

### **Exercice clos le 31 décembre 2020**

A l'assemblée générale  
**BNP Paribas SA**  
16 boulevard des Italiens  
75009 PARIS

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BNP Paribas SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

**Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations (strates 1, 2 et 3) sur les portefeuilles de prêts à la clientèle**

(Se référer aux notes 1.e.5, 1.e.6, 1.o, 2.h, 4.e, 4.f et 4.p de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>BNP Paribas comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités d'intermédiation bancaire.</p> <p>La pandémie du Covid-19 a conduit à une crise sanitaire et économique qui affecte la capacité de remboursement des emprunteurs, entreprises et personnes physiques, avec des situations contrastées selon les zones géographiques et les secteurs d'activité.</p> <p>En réponse à cette crise, des mesures gouvernementales de grandes ampleurs ont été déployées, spécifiques à chaque pays (dispositifs de chômage partiel, allocations diverses, prêts garantis par l'état, moratoires...). Certains régulateurs ont également adapté leur dispositif prudentiel afin de faciliter le soutien des entreprises par les banques.</p> <p>Dans cet environnement marqué par une incertitude importante liée au contexte évolutif de la pandémie, l'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle a requis l'exercice d'un jugement accru et la prise en compte d'hypothèses par le Groupe BNP Paribas, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apprécier la dégradation significative du risque de crédit pour classer les encours en strate 1, strate 2 ou strate 3 en fonction des zones géographiques et des secteurs d'activité ;</li> <li>- établir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues ;</li> <li>- estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes strates en tenant compte des mesures de soutien et de l'absence de situation historique comparable.</li> </ul> <p>Au 31 décembre 2020, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à 831 milliards d'euros ; le montant total des dépréciations s'élève à 21 milliards d'euros.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituaient un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction pour ce qui concerne le risque de crédit aux entreprises, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la pandémie et à ses effets sur le niveau réel de défaut des entreprises dans les années à venir.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs ainsi que sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs économiques et zones géographiques les plus impactés par l'évolution des risques et notamment la pandémie Covid-19.</p> <p>Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle interne de BNP Paribas et en particulier son adaptation au contexte de la crise et testé les contrôles manuels ou informatisés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nos travaux ont été renforcés pour tenir compte de l'évolution des risques et d'un niveau d'incertitude accru et ont porté plus particulièrement sur les processus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classement des encours par strate : nous avons apprécié la prise en compte de l'évolution des risques dans l'estimation des indicateurs applicables aux différents métiers pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit, notamment la notation des contreparties entreprises. Nous avons porté une attention particulière aux zones géographiques et secteurs impactés par la crise Covid-19 ainsi qu'aux contreparties ayant bénéficié de mesures de soutien.</li> <li>- Evaluation des pertes attendues (strates 1, 2 et 3) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• avec l'aide de nos spécialistes en risque de crédit et en nous appuyant sur le dispositif interne de validation indépendante des modèles de BNP Paribas, nous avons apprécié les méthodologies ainsi que les hypothèses de projections macro-économiques retenues par BNP Paribas sur les différents métiers, leur correcte insertion opérationnelle dans le système d'information, et l'efficacité des contrôles relatifs à la qualité des données ; nous avons porté une attention particulière aux ajustements apportés au cours de l'exercice sur les modèles pour intégrer, au mieux des informations disponibles, les effets de la crise Covid-19 sur les secteurs à risque et les indicateurs macro-économiques prospectifs.</li> <li>• en complément, pour les dépréciations sur encours de crédit aux entreprises classés en strate 3, nous avons vérifié qu'une revue périodique du risque de crédit des contreparties sous surveillance était effectuée par BNP Paribas et avons apprécié, sur base d'échantillons plus larges, compte tenu du contexte, les hypothèses et données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations.</li> <li>• nous avons enfin vérifié que les mesures accordées à la clientèle dans le cadre de la crise (moratoires, prêts garantis par l'état, etc.) avaient bien été intégrées dans l'appréciation des risques.</li> </ul> </li> </ul> <p>Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives au risque de crédit dans le contexte évolutif de la pandémie et en particulier les informations requises par IFRS 9 au titre du risque de crédit.</p>

<b>Valorisation des instruments financiers</b> (Se référer aux notes 1.e.7, 1.e.10, 1.o, 2.a, 2.c, 4.a et 4.d de l'annexe aux comptes consolidés)	
<b>Risque identifié</b>	<b>Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque</b>
<p>Dans le cadre de ses activités de marché, BNP Paribas détient des instruments financiers actifs et passifs évalués au bilan à la valeur de marché.</p> <p>Cette valeur de marché est déterminée selon différentes approches en fonction de la nature et de la complexité des instruments : utilisation de prix cotés directement observables (instruments classés en niveau 1 dans la hiérarchie de juste valeur), de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement observables (instruments classés en niveau 2) ou de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement non observables (instruments classés en niveau 3).</p> <p>Les valorisations obtenues peuvent faire l'objet d'ajustements de valeur complémentaires afin de prendre en compte certains risques spécifiques de marché, de liquidité ou de contrepartie.</p> <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces instruments peuvent donc comporter une part significative de jugement quant au choix des modèles et des données utilisées.</p> <p>Ces instruments financiers représentent 681,3 milliards d'euros (dont 5,1 milliards d'euros en niveau 3) à l'actif et 663,6 milliards d'euros (dont 11,3 milliards d'euros en niveau 3) au passif du bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2020.</p> <p>En raison du caractère significatif des encours et du recours au jugement dans la détermination de la valeur de marché, nous estimons que l'évaluation des instruments financiers constitue un point clé de l'audit, en particulier pour ce qui concerne la valorisation des instruments de niveau 3 compte tenu du recours à des paramètres non observables.</p>	<p>Nous avons vérifié avec l'aide de nos spécialistes en valorisation que les contrôles clés de BNP Paribas en matière de valorisation des instruments financiers fonctionnent correctement, notamment ceux relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'approbation et la revue régulière par la direction des risques des modèles de valorisation ;</li> <li>- à la vérification indépendante des paramètres de valorisation ;</li> <li>- à la détermination des ajustements de valeur.</li> </ul> <p>Nos spécialistes en valorisation ont par ailleurs procédé, sur la base d'échantillons, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'analyse de la pertinence des hypothèses et des paramètres retenus ;</li> <li>- l'analyse des résultats de la revue indépendante des paramètres par BNP Paribas ;</li> <li>- la réalisation de contre-valorisations indépendantes en utilisant nos propres modèles.</li> </ul> <p>Nous avons également analysé sur la base d'échantillons les éventuels écarts entre les valorisations et les appels de collatéral avec les contreparties.</p> <p>Nous avons examiné les informations relatives à la valorisation des instruments financiers publiées en annexe.</p>

<b>Dépréciation des écarts d'acquisition</b> (se référer aux notes 1.b.4, 1.o et 4.o de l'annexe aux comptes consolidés)	
<b>Risque identifié</b>	<b>Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque</b>
<p>La comptabilisation des opérations de croissance externe amène BNP Paribas à constater des écarts d'acquisition à l'actif de son bilan consolidé. Ces écarts correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés acquises et la valeur de la quote-part d'intérêt acquise. Au 31 décembre 2020, la valeur de ces écarts d'acquisition s'élève à 7,5 milliards d'euros.</p> <p>Ces écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel, ou plus fréquemment dès lors que des indices de pertes de valeur sont identifiés. La comparaison de la valeur nette comptable des ensembles homogènes de métiers et de leur valeur recouvrable est un élément essentiel de l'appréciation de la nécessité d'une éventuelle dépréciation.</p> <p>Nous avons considéré que la dépréciation des écarts d'acquisition constitue un point clé de notre audit en raison du jugement exercé par la direction pour établir les hypothèses de résultats futurs des sociétés acquises et évaluer la valeur recouvrable des ensembles homogènes de métiers, notamment dans le contexte de pandémie Covid-19.</p>	<p>Notre approche d'audit se fonde sur une appréciation des procédures relatives au test de dépréciation des écarts d'acquisition et des contrôles mis en place au sein de BNP Paribas pour identifier les indices de pertes de valeur de ces actifs.</p> <p>Les travaux sur les comptes au 31 décembre 2020 réalisés avec nos spécialistes en évaluation, ont notamment consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une analyse de la méthodologie retenue par BNP Paribas ;</li> <li>- une revue critique des plans d'affaires prévisionnels approuvés par la Direction Générale de BNP Paribas pour s'assurer du caractère raisonnable des estimations de flux futurs dégagés (en particulier lorsque les prévisions sont contrastées avec les performances passées). Nous avons porté une attention particulière aux impacts de la crise Covid-19 qui ont été intégrés dans ces plans prévisionnels ;</li> <li>- une analyse critique des principales hypothèses et paramètres utilisés (taux de croissance, coût du capital, taux d'actualisation) au regard des informations externes disponibles ;</li> <li>- une appréciation des analyses de sensibilité des estimations aux paramètres clés (en particulier lorsque la valeur recouvrable est proche de la valeur nette comptable).</li> </ul> <p>Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations, relatives aux résultats de ces tests de dépréciation et tests de sensibilité, présentées dans les notes annexes aux états financiers.</p>

<b>Contrôles généraux informatiques</b>	
<b>Risque identifié</b>	<b>Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque</b>
<p>La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes consolidés de BNP Paribas.</p> <p>L'appréciation des contrôles généraux informatiques des infrastructures et des applications qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière, constitue un point clé de l'audit.</p> <p>En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et de niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes.</p>	<p>Pour les principaux systèmes concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière, les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ;</li><li>- évaluation des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) sur les systèmes significatifs (notamment applications comptables, de consolidation, de rapprochement automatique) ;</li><li>- examen du contrôle des habilitations pour la saisie des écritures manuelles ;</li><li>- réalisation le cas échéant de procédures d'audit complémentaires.</li></ul>

**Evaluation du risque juridique relatif aux investigations des autorités réglementaires et administratives et aux actions de groupe**

*(se référer aux notes 1.o, 2.h, 4.p et 7.b de l'annexe aux comptes consolidés)*

<b>Risque identifié</b>	<b>Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque</b>
<p>BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où le Groupe est présent, aux réglementations applicables aux secteurs d'activité dans lesquels il opère. En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Groupe BNP Paribas pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales. Il pourrait également subir des pertes à la suite de contentieux privés en lien ou non avec ces sanctions.</p> <p>L'enregistrement éventuel d'une provision pour couvrir les conséquences des investigations relatives à un non-respect de certaines réglementations fait appel au jugement en raison de la difficulté à estimer l'issue des procédures réglementaires.</p> <p>L'enregistrement éventuel de provisions relatives aux actions de groupe et autres contentieux privés fait également appel au jugement de la direction.</p> <p>Compte tenu de la multiplication des investigations des autorités réglementaires et administratives, des actions de groupe à l'encontre des établissements financiers depuis quelques années et de l'importance du jugement de la direction dans l'estimation des provisions, nous considérons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif d'identification et d'évaluation du risque juridique relatif aux investigations des autorités réglementaires et administratives et aux actions de groupe, en procédant notamment à des entretiens trimestriels avec les fonctions juridiques de BNP Paribas.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- prendre connaissance des analyses préparées par les directions juridiques ou financières à chaque arrêté trimestriel ;</li><li>- interroger les cabinets d'avocats spécialisés avec lesquels BNP Paribas est amené à travailler dans le cadre de ces litiges.</li></ul>



<b>Provisions techniques d'assurance</b> (Se référer aux notes 1.f.3, 1.o et 4.j des annexes aux comptes consolidés)	
<b>Risque identifié</b>	<b>Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque</b>
<p>A la date de clôture annuelle, un test de suffisance du passif est réalisé par BNP Paribas pour les activités d'assurance.</p> <p>Ce test permet de s'assurer que les passifs des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire sont suffisants au regard des estimations actuelles des flux de trésorerie futurs générés par ces contrats.</p> <p>Si cette évaluation indique que la valeur comptable des passifs d'assurance est insuffisante au regard des flux de trésorerie futurs estimés, l'insuffisance totale correspondant à des pertes potentielles est comptabilisée en résultat.</p> <p>Au 31 décembre 2020, le montant total des provisions techniques d'assurance et autres passifs s'élève à 241 milliards d'euros.</p> <p>Le test réalisé au 31 décembre 2020 a conclu au caractère suffisant des provisions techniques.</p> <p>Nous avons considéré que la mise en œuvre du test de suffisance des passifs d'assurance pour la branche Epargne constitue un point clé de notre audit car il repose sur des modèles actuariels, une modélisation des options et garanties propres à BNP Paribas ainsi que des estimations de la direction pour déterminer certaines hypothèses clés (par exemple le taux d'actualisation, le rendement des actifs, le niveau des rachats ou les frais). La sensibilité de ce test aux estimations, particulièrement élevée ces dernières années en raison du contexte de taux bas, s'est accentuée du fait de la crise du Covid-19 qui a engendré une forte volatilité de la valeur des actifs et a renforcé la tendance baissière des taux.</p>	<p>Sur la base de sondages, nous avons apprécié la valeur des flux nets futurs utilisée dans le calcul en nous attachant particulièrement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apprécier la validité des données relatives aux portefeuilles d'actifs et aux contrats utilisées comme point de départ pour la modélisation ;</li> <li>- identifier les principales évolutions apportées aux modèles actuariels, apprécier la pertinence de ces évolutions et comprendre leur impact sur le résultat du test ;</li> <li>- analyser les variations du résultat des modèles entre 2019 et 2020 à partir des analyses préparées par BNP Paribas. Nous avons vérifié que les variations les plus importantes étaient justifiées par des évolutions du portefeuille, d'hypothèses ou des modèles ;</li> <li>- examiner le résultat des études de sensibilité réalisées par BNP Paribas, notamment celle portant sur les hypothèses de taux et leur cohérence avec les taux constatés sur le marché depuis le début de la crise du Covid-19.</li> </ul> <p>Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives aux passifs d'assurance.</p>

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### ***Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel***

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BNP Paribas SA par l'assemblée générale du 23 mai 2006 pour le cabinet Deloitte & Associés, du 26 mai 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 23 mai 2000 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 15<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 27<sup>ème</sup> année et le cabinet Mazars dans la 21<sup>ème</sup> année.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de

l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### *Rapport au comité des comptes*

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense, Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 2 mars 2021

Les commissaires aux comptes

**Deloitte & Associés**

**PricewaterhouseCoopers  
Audit**

**Mazars**

 Laurence Dubois

 Patrice Morot

 Virginie Chauvin

Laurence Dubois

Patrice Morot

Virginie Chauvin



# **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

**31 décembre 2020**



**BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change

# SOMMAIRE

<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>4</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>4</b>
<b>ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES</b>	
<b>DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5</b>
<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2020</b>	<b>6</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS À L'EXERCICE 2020</b>	<b>7</b>
<b>TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>10</b>
<b>1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE</b>	<b>10</b>
1.a Normes comptables	10
1.b Principes de consolidation	13
1.c Conversion des opérations en devises	17
1.d Marge d'intérêts, commissions et produits des autres activités	18
1.e Actifs et passifs financiers	19
1.f Normes comptables propres aux activités d'assurance	33
1.g Immobilisations	37
1.h Contrats de location	38
1.i Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	39
1.j Avantages bénéficiant au personnel	40
1.k Paiements à base d'actions	41
1.l Provisions de passif	42
1.m Impôt courant et différé	42
1.n Tableau des flux de trésorerie	43
1.o Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	43
<b>2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>45</b>
2.a Marge d'intérêts	45
2.b Commissions	46
2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	47
2.d Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	48
2.e Produits nets des activités d'assurance	48
2.f Produits et charges des autres activités	49
2.g Autres charges générales d'exploitation	49
2.h Coût du risque	50
2.i Impôts sur les bénéfices	58
<b>3. INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	<b>59</b>
<b>4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2020</b>	<b>63</b>
4.a Instruments financiers en valeur de marché par résultat	63
4.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	65
4.c Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	69
4.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	70
4.e Actifs financiers au coût amorti	81
4.f Encours dépréciés (strate 3)	83
4.g Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle	84
4.h Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	84
4.i Placements des activités d'assurance	86
4.j Provisions techniques et autres passifs d'assurance	88
4.k Impôts courants et différés	89
4.l Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	90

4.m	Participations dans les sociétés mises en équivalence	91
4.n	Immobilisations de placement et d'exploitation	92
4.o	Ecarts d'acquisition	93
4.p	Provisions pour risques et charges	97
4.q	Compensation des actifs et passifs financiers	98
4.r	Transferts d'actifs financiers	101
<b>5.</b>	<b>ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS</b>	<b>102</b>
5.a	Engagements de financement donnés ou reçus	102
5.b	Engagements de garantie donnés par signature	102
5.c	Engagements sur titres	103
5.d	Autres engagements de garantie	103
<b>6.</b>	<b>REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL</b>	<b>104</b>
6.a	Frais de personnel	104
6.b	Avantages postérieurs à l'emploi	104
6.c	Autres avantages à long terme	111
6.d	Indemnités de fin de contrat de travail	111
6.e	Paiements à base d'actions	112
<b>7.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>113</b>
7.a	Evolution du capital et résultat par action	113
7.b	Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage	117
7.c	Regroupement d'entreprises et perte de contrôle ou d'influence notable	118
7.d	Intérêts minoritaires	119
7.e	Restrictions significatives dans les filiales, coentreprises et entreprises associées	122
7.f	Entités structurées	123
7.g	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	127
7.h	Relations avec les autres parties liées	128
7.i	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	130
7.j	Périmètre de consolidation	132
7.k	Honoraires des commissaires aux comptes	155

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des exercices 2020 et 2019. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2018 est consultable dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 mars 2020 sous le numéro D.20-0097.

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

En millions d'euros	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
Intérêts et produits assimilés	2.a	33 589	37 327
Intérêts et charges assimilées	2.a	(12 277)	(16 200)
Commissions (produits)	2.b	13 599	13 265
Commissions (charges)	2.b	(3 737)	(3 900)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	6 861	7 111
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	2.d	249	350
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		36	3
Produits nets des activités d'assurance	2.e	4 114	4 437
Produits des autres activités	2.f	13 194	13 502
Charges des autres activités	2.f	(11 353)	(11 298)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>44 275</b>	<b>44 597</b>
Frais de personnel	6.a	(16 946)	(17 553)
Autres charges générales d'exploitation	2.g	(10 809)	(11 339)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.n	(2 439)	(2 445)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>14 081</b>	<b>13 260</b>
Coût du risque	2.h	(5 717)	(3 203)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>8 364</b>	<b>10 057</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.m	423	586
Gains nets sur autres actifs immobilisés		1 030	1 569
Ecart d'acquisition	4.o	5	(818)
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>9 822</b>	<b>11 394</b>
Impôt sur les bénéfices	2.i	(2 407)	(2 811)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>7 415</b>	<b>8 583</b>
dont intérêts minoritaires		348	410
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>		<b>7 067</b>	<b>8 173</b>
Résultat par action	7.a	5,31	6,21
Résultat dilué par action	7.a	5,31	6,21



# ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Résultat net</b>	<b>7 415</b>	<b>8 583</b>
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>(2 599)</b>	<b>1 630</b>
<b>Éléments pouvant être rapportés au résultat</b>	<b>(2 477)</b>	<b>1 565</b>
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(3 151)	530
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	586	283
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(143)	(191)
- Variations de valeur des placements des activités d'assurance		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>		883
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(35)	(76)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	633	494
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(38)	(125)
- Impôts sur les bénéfices	(219)	(391)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nettes d'impôt	(110)	158
<b>Éléments ne pouvant être rapportés au résultat</b>	<b>(122)</b>	<b>65</b>
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	89	114
- Réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas	(193)	9
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	8	(28)
- Impôts sur les bénéfices	(8)	(15)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nettes d'impôt	(18)	(15)
<b>Total</b>	<b>4 816</b>	<b>10 213</b>
- Part du Groupe	4 508	9 796
- Part des minoritaires	308	417

# BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales		308 703	155 135
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	4.a	167 927	131 935
Prêts et opérations de pension	4.a	244 878	196 927
Instruments financiers dérivés	4.a	276 779	247 287
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	15 600	12 452
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres			
Titres de dette	4.c	55 981	50 403
Instruments de capitaux propres	4.c	2 209	2 266
Actifs financiers au coût amorti			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.e	18 982	21 692
Prêts et créances sur la clientèle	4.e	809 533	805 777
Titres de dette	4.e	118 316	108 454
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		5 477	4 303
Placements des activités d'assurance	4.i	265 356	257 818
Actifs d'impôts courants et différés	4.k	6 559	6 813
Comptes de régularisation et actifs divers	4.l	140 904	113 535
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.m	6 396	5 952
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	4.n	33 499	32 295
Immobilisations incorporelles	4.n	3 899	3 852
Ecarts d'acquisition	4.o	7 493	7 817
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 488 491</b>	<b>2 164 713</b>
<b>DETTES</b>			
Banques centrales		1 594	2 985
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres	4.a	94 263	65 490
Dépôts et opérations de pensions	4.a	288 595	215 093
Dettes représentées par un titre	4.a	64 048	63 758
Instruments financiers dérivés	4.a	282 608	237 885
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	13 320	14 116
Passifs financiers au coût amorti			
Dettes envers les établissements de crédit	4.g	147 657	84 566
Dettes envers la clientèle	4.g	940 991	834 667
Dettes représentées par un titre	4.h	148 303	157 578
Dettes subordonnées	4.h	22 474	20 003
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 153	3 989
Passifs d'impôts courants et différés	4.k	3 001	3 566
Comptes de régularisation et passifs divers	4.l	107 846	102 749
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	4.i	240 741	236 937
Provisions pour risques et charges	4.p	9 548	9 486
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>2 371 142</b>	<b>2 052 868</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<i>Capital et réserves</i>		106 228	97 135
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		7 067	8 173
<b>Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe</b>		<b>113 295</b>	<b>105 308</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(496)	2 145
<b>Total part du Groupe</b>		<b>112 799</b>	<b>107 453</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	7.d	<b>4 550</b>	<b>4 392</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>117 349</b>	<b>111 845</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 488 491</b>	<b>2 164 713</b>

# TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2020

En millions d'euros	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>9 822</b>	<b>11 394</b>
<b>Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat</b>		<b>5 741</b>	<b>13 413</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		6 325	6 108
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		24	796
Dotations nettes aux provisions		6 971	11 071
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(423)	(586)
(Produits) nets des activités d'investissement		(1 034)	(1 585)
(Produits) nets des activités de financement		(2 470)	(830)
Autres mouvements		(3 652)	(1 561)
<b>Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>123 761</b>	<b>(75 644)</b>
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit		152 167	(14 723)
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(18 050)	(51 042)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(7 767)	(7 945)
Impôts versés		(2 589)	(1 934)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>		<b>139 324</b>	<b>(50 837)</b>
(Diminution) Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations		(78)	1 675
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(773)	(1 998)
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(851)</b>	<b>(323)</b>
Augmentation (diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		773	(3 987)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		17 751	24 128
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>18 524</b>	<b>20 141</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		<b>(2 614)</b>	<b>714</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE</b>		<b>154 383</b>	<b>(30 305)</b>
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>		<b>152 218</b>	<b>182 523</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales		155 151	185 134
Comptes passifs de banques centrales		(2 985)	(1 354)
Prêts à vue aux établissements de crédit		8 972	8 813
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.g	(9 072)	(10 571)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		152	501
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période</b>		<b>306 601</b>	<b>152 218</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales		308 721	155 151
Comptes passifs de banques centrales		(1 594)	(2 985)
Prêts à vue aux établissements de crédit		8 380	8 972
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.g	(8 995)	(9 072)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		89	152
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		<b>154 383</b>	<b>(30 305)</b>

# TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat			
	Actions ordinaires et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
<b>En millions d'euros</b>								
<b>Situation au 1er janvier 2019</b>	27 036	8 230	65 550	100 816	403	(182)	210	431
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2018</b>			(3 772)	(3 772)				
Augmentations de capital et émissions		1 512	(2)	1 510				
Réduction ou remboursement de capital		(1 069)	(14)	(1 083)				
Mouvements sur titres propres	34	16	36	86				
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(401)	(401)				
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 7.d)			(1)	(1)				
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 7.d)			18	18				
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			(7)	(7)				
Autres variations			(19)	(19)				
Transfert en réserves d'éléments non recyclables			(12)	(12)			12	12
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					108	7	(50)	65
<b>Résultat net de l'exercice 2019</b>			8 173	8 173				
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	27 070	8 689	69 549	105 308	511	(163)	160	508
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2019</b>								
Augmentations de capital et émissions		1 609	(2)	1 607				
Réduction ou remboursement de capital		(335)	(5)	(340)				
Mouvements sur titres propres	(17)	(15)	40	8				
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(426)	(426)				
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires								
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 7.d)			(1)	(1)				
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires			(8)	(8)				
Autres variations			(2)	(2)				
Transfert en réserves d'éléments non recyclables			82	82	(84)	2		(82)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					34	(142)	(6)	(114)
<b>Résultat net de l'exercice 2020</b>			7 067	7 067				
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	27 053	9 948	76 294	113 295	461	(303)	154	312

# DU 1er JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2020

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat					Total part du Groupe	Intérêts minoritaires (note 7.d)	Capitaux propres totaux
Parités monétaires	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Placements de l'activité d'assurance	Instruments dérivés de couverture	Total			
(2 473)	201	1 529	822	79	101 326	4 254	105 580
				-	(3 772)	(227)	(3 999)
				-	1 510	10	1 520
				-	(1 083)		(1 083)
				-	86		86
				-	(401)	(1)	(402)
				-	(1)	1	-
				-	18	1	19
				-	(7)	(64)	(71)
				-	(19)	1	(18)
				-	-		-
571	40	709	238	1 558	1 623	7	1 630
				-	8 173	410	8 583
(1 902)	241	2 238	1 060	1 637	107 453	4 392	111 845
				-		(84)	(84)
				-	1 607		1 607
				-	(340)		(340)
				-	8		8
				-	(426)	(1)	(427)
				-	-	5	5
				-	(1)	1	-
				-	(8)	(69)	(77)
				-	(2)	(2)	(4)
				-	-		-
(3 131)	316	(4)	374	(2 445)	(2 559)	(40)	(2 599)
				-	7 067	348	7 415
(5 033)	557	2 234	1 434	(808)	112 799	4 550	117 349

# NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

## 1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

### 1.a NORMES COMPTABLES

#### 1.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie.

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis sur la base de la continuité d'activité. Les impacts de cette épidémie atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien des autorités et les plans de relance de l'activité économique dont bénéficient les clients concernent principalement les pertes de crédit attendues et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette épidémie sur les économies tant au niveau local que mondial.

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne<sup>1</sup>. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Les informations relatives à la nature et à l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux contrats d'assurance requises par IFRS 4 « Contrats d'assurance », ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2020 sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers et sont identifiées dans le rapport de gestion par la mention « audité ». La section 4 du chapitre 5, paragraphe *Expositions, provisions et coût du risque*, présente notamment les informations relatives à IFRS 7 concernant les expositions au risque de crédit et dépréciations correspondantes détaillées en fonction de leur statut, performant ou non performant, par zones géographiques et par secteurs, ainsi que le détail des prêts et créances sujets à moratoires ou aux mécanismes de garanties publiques en réponse à la crise sanitaire.

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16 « Contrats de location » adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017.

Le Comité d'interprétation des IFRS (IFRIC) a été saisi d'une question relative à la détermination de la durée de deux types de contrats résiliables ou renouvelables :

- les contrats sans limitation de durée, résiliables à tout moment avec préavis par le preneur ou le bailleur sans pénalité à verser ;
- les contrats conclus pour une durée initiale courte (en principe 12 mois), renouvelables indéfiniment par tacite reconduction pour la même durée, sauf avis contraire du bailleur ou du preneur signifié dans le cadre d'un préavis.

<sup>1</sup> Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en)

A l'issue de la réunion du 26 novembre 2019, l'IFRIC a confirmé que le caractère exécutoire des deux types de contrats ci-dessus peut aller au-delà de la période de préavis lorsque l'une ou l'autre des deux parties a un avantage économique non négligeable à ne pas résilier le contrat de location. L'IFRIC a également confirmé que dans le cas où une entité s'attend à utiliser des travaux d'améliorations locatives non amovibles après la date à laquelle le contrat peut être résilié, l'existence de ces améliorations indique que l'entité peut encourir une pénalité économique non négligeable en cas de résiliation. Dans ce cas, la durée utilisée dans le calcul du droit d'utilisation correspond à la durée d'usage des travaux d'amélioration.

Le Groupe a mis en œuvre cette décision sans impact significatif.

- Dans le cadre de la réforme des taux IBOR et Eonia, le Groupe a lancé fin 2018 un programme mondial de transition impliquant l'ensemble des métiers et fonctions. Ce programme vise à encadrer et à mettre en œuvre le processus de transition des anciens taux d'intérêt de référence vers les nouveaux taux dans les juridictions et les devises majeures (euro, livre sterling, dollar américain, franc suisse et yen), tout en réduisant les risques liés à cette transition et en respectant les délais fixés par les autorités compétentes. Le Groupe a contribué aux travaux de place menés conjointement avec les banques centrales et les superviseurs.

Les annonces des autorités publiques du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'administrateur des Libors (ICE BA) fin novembre 2020 ont modifié le calendrier de transition qui devait s'achever initialement à la fin de l'année 2021. Pour le Libor GBP, un Libor synthétique devrait être publié au-delà de cette échéance pour certains contrats qualifiés de « *tough legacy* ». Aux États-Unis, la publication du Libor USD perdurera jusqu'à mi-2023, une solution législative étant recherchée au-delà de cette date pour certaines classes d'actif, notamment les obligations à taux variable.

Sur la base des progrès réalisés sur l'exercice 2020 notamment par la définition d'un plan détaillé, la Banque est confiante dans sa capacité opérationnelle à gérer le processus de transition de larges volumes de transactions vers les nouveaux taux de référence.

En Europe, la transition Eonia-€STR, de nature strictement technique compte tenu du lien fixe entre ces deux indices, s'est poursuivie, tandis que le maintien de l'Euribor sur une base *sine die* a été confirmé.

La réforme des taux IBOR dans les autres devises expose la Banque à divers risques que le programme vise à gérer étroitement, en particulier :

- des risques de conduite du changement, mais aussi de contentieux et de comportement liés aux négociations avec les clients et les contreparties de marché dans le cadre de la modification des contrats existants ;
- des risques opérationnels, liés aux modifications des systèmes informatiques et des processus de la banque ;
- des risques économiques en cas de perturbations des marchés financiers liées aux différentes transitions induites par la réforme IBOR ;
- des risques de valorisation dans un scénario de réduction de liquidité pendant la transition sur certains segments de marché d'instruments dérivés.

En septembre 2019, l'IASB a publié des amendements « Phase 1 » à IAS 39 et IFRS 7 modifiant les exigences relatives à la comptabilité de couverture, afin que les couvertures affectées par la réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré l'incertitude liée à la période de transition des instruments couverts et de couverture vers les nouveaux taux. Ces amendements, adoptés par la Commission européenne le 15 janvier 2020, sont applicables obligatoirement pour les états financiers annuels à partir du 1er janvier 2020, avec la possibilité d'une application anticipée, option que le Groupe avait retenue.

L'IASB a publié en août 2020 des amendements « Phase 2 » à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 introduisant plusieurs modifications applicables lors de la transition effective vers les nouveaux taux d'intérêt de référence. Ces amendements permettent de traiter les changements apportés aux flux de trésorerie contractuels des instruments financiers résultant de la réforme des taux IBOR comme une simple refixation de leur taux d'intérêt variable, à condition cependant que ces changements s'effectuent sur une base économiquement équivalente. Ils permettent par ailleurs la poursuite des relations de couverture, sous réserve d'amender leur documentation pour refléter les changements apportés aux instruments couverts, aux instruments de couverture, au risque couvert, et/ou à la

méthode de mesure de l'efficacité lors de la transition vers les nouveaux taux de référence. Les mesures introduites dans ce cadre incluent par ailleurs :

- la possibilité de documenter un taux d'intérêt comme composante de risque couverte même si ce taux n'est pas immédiatement séparément identifiable, et ce à condition de s'attendre raisonnablement à ce qu'il le devienne dans un délai de 24 mois ;
- la possibilité de refixer à zéro les variations de valeur cumulées dans le cadre du test sur l'inefficacité des relations de couverture ;
- et l'obligation d'isoler dans des sous-groupes dans le cadre des couvertures de portefeuille les instruments faisant référence aux nouveaux taux sans risque de référence.

Ces amendements, adoptés par la Commission européenne en décembre 2020, sont applicables pour les états financiers annuels à partir du 1er janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée, option que le Groupe a retenue afin de maintenir ses relations de couvertures existantes ayant été modifiées du fait de la transition vers les nouveaux taux de référence.

Le Groupe a documenté des relations de couverture au regard des taux d'intérêt de référence visés par la réforme, principalement l'Eonia, l'Euribor et les taux Libor. Pour ces relations de couverture, les instruments couverts et de couverture vont être progressivement amendés, quand nécessaire, afin d'incorporer les nouveaux taux. Les amendements « Phase 1 » à IAS 39 et IFRS 7 sont applicables dès lors que les termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture n'ont pas encore été amendés (par exemple avec l'inclusion d'une clause de « fallback »), ou s'ils ont été amendés et que les termes et la date de la transition vers les nouveaux taux d'intérêt de référence n'ont pas été clairement stipulés. Inversement, les amendements « Phase 2 » sont applicables dès lors que les termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture ont été amendés, et que les termes et la date de transition vers les nouveaux taux d'intérêt de référence ont été clairement stipulés.

Les montants notionnels des instruments de couverture documentés dans les relations de couverture impactées par la réforme des taux d'intérêt de référence sont présentés dans la note 4b *Instruments financiers dérivés à usage de couverture*.

Au 31 décembre 2020, 143 964 contrats ayant une date de maturité ultérieure au 31 décembre 2021 sont adossés à des taux concernés par cette réforme, dont 104 315 contrats de dérivés.

Par ailleurs, la réforme conduit à un changement d'indice de référence de taux au jour-le-jour pour la rémunération de collatéral, en particulier opéré en 2020 par les chambres de compensation des dérivés en euro et dollar américain, induisant des évolutions de courbes de valorisation. L'impact net de ces changements sur les comptes du Groupe est non significatif.

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2020 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2020.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2020 est optionnelle.

## **1.a.2 PRINCIPALES NOUVELLES NORMES PUBLIEES ET NON ENCORE APPLICABLES**

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » publiée en mai 2017, remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023<sup>2</sup> et devra être préalablement adoptée par l'Union européenne, pour application en Europe.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets se poursuivent.

---

<sup>2</sup> Le 25 juin 2020, l'IASB a publié des amendements à IFRS 17 reportant notamment sa date d'application obligatoire de deux années.



## **1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

### **1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

### **1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION**

#### *Contrôle exclusif*

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives, alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

### *Contrôle conjoint*

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

### *Influence notable*

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Lorsque le Groupe détient une participation dans une entreprise associée, directement ou indirectement via une entité qui est un organisme de capital-risque, un fonds commun de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité semblable telle qu'un fonds d'assurance lié à des placements, il peut choisir d'évaluer cette participation à la valeur de marché par résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

### 1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres et des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers, sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

### 1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant antérieurement à cette date, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

#### • **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"<sup>3</sup>. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

---

<sup>3</sup> Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

## 1.c CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- **Actifs et passifs monétaires<sup>4</sup> libellés en devises**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- **Actifs non monétaires libellés en devises**

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

---

<sup>4</sup> Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

## **1.d MARGE D'INTERETS, COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES**

### **1.d.1 MARGE D'INTERETS**

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Intérêts et produits / charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable. Les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

### **1.d.2 COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES**

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

### **Commissions**

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres, etc.

S'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions ;

- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distributions reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil, etc.

### **Produits des autres activités**

Les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location simple sont enregistrés dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat.

S'agissant des revenus de promotion immobilière, le Groupe les enregistre en résultat :

- progressivement, lorsque la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation (par exemple des travaux en cours contrôlés par le client sur le terrain duquel l'actif se situe...), ou lorsque la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement et lui donne un droit exécutoire au paiement de la part effectuée jusqu'à la date considérée. Tel est le cas des contrats de type VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) en France;
- à l'achèvement dans les autres cas.

S'agissant des revenus de prestations de services connexes à des contrats de location, le Groupe les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance.

## **1.e ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les actifs financiers, à l'exception de ceux relatifs aux activités d'assurance (cf note 1.f) sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

### **1.e.1 ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI**

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

#### **Critère du modèle de gestion**

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ». Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont elles aussi compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

**Critère des flux de trésorerie**

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante « taux » - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli. Certains actifs financiers du groupe présentent une non-concordance entre la fréquence de révision du taux et la maturité de celui-ci, ou des taux déterminés selon des moyennes. Le Groupe a développé une démarche homogène permettant d'analyser cette altération de la valeur temps de l'argent.

S'agissant des taux réglementés, ils répondent au critère des flux de trésorerie dès lors qu'ils fournissent une contrepartie qui correspond globalement au passage du temps et n'exposent pas à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels qui seraient incohérents avec ceux d'un prêt de base (exemple : prêts accordés dans le cadre de la collecte des Livrets A).

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat. Par exemple, dans le cas des prêts aux particuliers, la pénalité limitée à 6 mois d'intérêts ou 3 % du capital restant dû est considérée comme raisonnable. Les pénalités actuarielles correspondant à la différence actualisée entre les flux de trésorerie contractuels résiduels du prêt et leur remplacement auprès d'une contrepartie similaire ou sur le marché interbancaire pour une maturité équivalente sont également considérées comme raisonnables, y compris lorsque la pénalité peut être positive ou négative (i.e. pénalité dite symétrique). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause.

Dans le cas particulier des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs (« tranches »), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère « sans recours », contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité ad-hoc. C'est le cas notamment de nombreux prêts de financement de projets ou de financement d'actifs. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure où ces prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie. En pratique, le seul fait que l'actif financier donne lieu à des paiements correspondant au principal et aux intérêts n'est pas suffisant pour conclure que l'instrument sans recours remplit le critère des flux de trésorerie. Dans ce cas, les actifs sous-jacents particuliers sur lesquels porte le recours limité doivent être analysés selon l'approche dite « par transparence ». Si ces actifs ne remplissent pas eux-mêmes les critères de flux de trésorerie, une appréciation du rehaussement de crédit existant doit être effectuée. Les éléments suivants sont notamment analysés : structuration et dimensionnement de l'opération, niveau de fonds propres de la structure emprunteuse, source de remboursement attendue, volatilité du prix de l'actif sous-jacent. Cette analyse est appliquée aux prêts « sans recours » accordés par le Groupe.



La catégorie « Actifs financiers au coût amorti » inclut notamment les crédits consentis par le Groupe, ainsi que les prises en pension et les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectent le critère des flux de trésorerie.

### **Comptabilisation**

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (note 1.e.5).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

## **1.e.2 ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES**

### **Instruments de dette**

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.
- critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». De même, les pertes attendues, calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en coût du risque, ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres recyclables sont reclassés en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

### **Instruments de capitaux propres**

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

### 1.e.3 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

### 1.e.4 CONTRATS D'ÉPARGNE ET PRETS RÉGLEMENTÉS

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

## **1.e.5 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI ET DES INSTRUMENTS DE DETTE EN VALEUR DE MARCHE PAR CAPITAUX PROPRES**

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

### **Modèle général**

Le Groupe identifie trois "strates" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêt, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (« strate 3 ») : la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêt, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêt en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

S'agissant des produits d'intérêts, pour les encours des « strates » 1 et 2, ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la « strate 3 », les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

### **Définition du défaut**

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés. Cette définition tient compte des orientations de l'EBA du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

## **Actifs financiers dépréciés ou douteux**

### *Définition*

Un actif financier est considéré comme déprécié ou douteux et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section *Restructuration des actifs financiers*).

### *Cas particulier des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission*

Dans certains cas, les actifs financiers sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale.

Pour ces actifs, il n'est pas constaté de provision à la comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif résulte de la prise en compte des pertes de crédit attendues à maturité dans les flux de trésorerie estimés initialement. Toute variation ultérieure, positive ou négative, des pertes de crédit attendues à maturité donne lieu à un ajustement de dépréciation en résultat.

### **Modèle simplifié**

Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêté.

Le Groupe applique ce modèle aux créances commerciales de maturité inférieure à 12 mois.

### **Augmentation significative du risque de crédit**

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut ou des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'appréciation de la détérioration s'appuie également sur l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois.

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'octroi de moratoires répondant aux critères définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020, et amendées le 2 décembre 2020, n'ont pas été considérés, pris isolément, comme des indicateurs de détérioration significative du risque de crédit entraînant un transfert automatique en strate 2. L'octroi de moratoires « privés » répondant à des critères équivalents à ceux définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020 (i.e. octroyés jusqu'au 30 septembre 2020) ont suivi ce même traitement. Les moratoires ne déclenchent pas le décompte des jours de retards de paiement tant que le nouvel échéancier est respecté.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 2.h *Coût du risque*.

## Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2). Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, compte tenu des caractéristiques des portefeuilles, la méthode utilisée est basée d'une part sur les probabilités de transition vers la déchéance du terme, et d'autre part sur des taux de perte actualisés post déchéance du terme. Les calculs des paramètres sont réalisés statistiquement par population homogène.

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (i.e. qui devraient être reçus).

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été ajusté pour être conforme aux dispositions d'IFRS 9, notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

### *Maturité*

Tous les termes contractuels de l'instrument financier (y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires) sur la durée de vie sont pris en compte. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle doit être utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

### *Probabilités de défaut (PD)*

La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles (« point in time » ou « PIT »)

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

### *Pertes en cas de défaut (LGD)*

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'EAD.

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Dans le cadre des prêts garantis par les États consentis dans le contexte de la crise sanitaire, la garantie est considérée comme intrinsèque au contrat de prêt si elle est incluse dans les conditions contractuelles de celui-ci ou est accordée au moment de l'octroi du prêt, et si le montant de remboursement attendu peut bien être rattaché à un prêt en particulier (absence d'effet de mutualisation par un mécanisme de subordination ou de plafond global pour tout un portefeuille). Dans ce cas, elle est prise en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues, sinon elle donne lieu à la comptabilisation d'un actif de remboursement séparé.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet « bas de cycle » et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle.

#### *Exposition en cas de défaut (EAD)*

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

#### *Prise en compte des informations de nature prospective*

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 2.h *Coût du risque*.

### **Passages en pertes**

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

### **Recouvrements via la mise en jeu du collatéral**

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

### **Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières**

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

En 2020, en réponse à la crise sanitaire, de nombreux moratoires ont été accordés aux clients. Ces moratoires consistent le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois, avec ou sans facturation d'intérêts supplémentaires liés à ces décalages d'échéancier. A ce titre, la modification est considérée dans la plupart des cas comme non substantielle. La décote associée (liée à l'absence de facturation des intérêts, ou à une facturation à un taux inférieur au TIE du crédit) est alors comptabilisée en PNB sous réserve du respect de certains critères<sup>5</sup>. Le moratoire est en effet dans ce cas considéré comme ne répondant pas à une difficulté financière de l'emprunteur, mais à une crise de liquidité passagère et le risque de crédit n'est pas considéré par défaut comme ayant augmenté significativement.

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont ni réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur, ni dans le cadre de moratoires (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché. Elles consistent en effet à remettre le taux du prêt aux conditions de marché, le client étant en mesure de changer d'établissement de crédit et ne subissant pas de difficulté financière.

## 1.e.6 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dépréciations couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (strate 1 et strate 2) relatifs aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;
- les dépréciations des actifs financiers (y compris ceux en valeur de marché par résultat) pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ;
- les dépréciations des titres à revenus fixes des entités d'assurance individuellement dépréciés (qui relèvent d'IAS 39).

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

<sup>5</sup> Moratoires qualifiés de « Mesure Générale COVID-19 » (i.e. répondant aux critères définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020) ou équivalent et n'entraînant pas de transfert en strate 3.

## 1.e.7 INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

### **Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat**

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

### **Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option**

Le Groupe utilise cette catégorie dans les deux cas suivants:

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes.

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

## 1.e.8 PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

### **Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées**

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont des instruments hybrides susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.



### **Instruments de capitaux propres**

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même, la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres (e.g. Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) sont présentés au bilan en « Capital et réserves ».

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

### **1.e.9 COMPTABILITE DE COUVERTURE**

Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits et charges assimilés » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

## 1.e.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, et plus marginalement pour certains instruments financiers présentés dans le Niveau 2, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

**1.e.11 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS****Décomptabilisation des actifs financiers**

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

**Décomptabilisation des passifs financiers**

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

**Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de « Passifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique « Actifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

**1.e.12 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

## **1.f NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE**

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement à IFRS 4 « Contrats d'assurance » publié par l'IASB le 25 juin 2020 donne aux entités qui exercent principalement des activités d'assurance la possibilité de reporter jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023 la date d'application de la norme IFRS 9 en lien avec le report de la date d'application obligatoire de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Ce report permet aux entités concernées de continuer à présenter leurs états financiers selon la norme IAS 39 existante.

Cette exemption temporaire d'application d'IFRS 9, limitée aux groupes dont les activités d'assurance sont prédominantes dans l'amendement de l'IASB, a été étendue aux entités d'assurance des conglomérats financiers tel(le)s que définis par la Directive 2002/87/EC dans le cadre de l'adoption par l'Union Européenne. Cette possibilité est conditionnée notamment à l'absence de cessions internes d'instruments financiers entre les entités d'assurance et les autres entités du conglomérat (hormis les instruments financiers qui sont évalués à la valeur de marché par résultat).

Le Groupe applique cet amendement à l'ensemble de ses entités d'assurance, y compris les fonds relevant de cette activité, qui appliqueront ainsi la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » jusqu'au 31 décembre 2022.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

### **1.f.1 COMPTE DE RESULTAT**

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous la rubrique « Produits nets des activités d'assurance ».

Cette rubrique du compte de résultat comprend les primes acquises, les produits nets sur contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire et autres prestations, les produits nets des placements des entités d'assurance (y compris les résultats sur immeubles de placement et les dépréciations sur les actions et autres instruments de capitaux propres), les charges techniques des contrats (y compris les charges relatives à la participation aux bénéfices), les charges des cessions en réassurance, et les charges des prestations externes (y compris les commissions).

Les autres produits et charges relatifs à l'activité de l'assurance (i.e. relevant des entités d'assurance) sont présentés dans les autres rubriques du compte de résultat en fonction de leur nature.

### **1.f.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE**

Les placements des activités d'assurance comprennent principalement :

- les placements des entités d'assurance dans des instruments financiers qui sont comptabilisés selon les principes d'IAS 39, qui comprennent les placements en représentation des provisions techniques des activités d'assurance et notamment des contrats en unités de compte ;
- les instruments dérivés dont la valeur de marché est positive. Les entités d'assurance du Groupe souscrivent des instruments dérivés à des fins de couverture des placements ;
- les immeubles de placement ;
- les placements dans des sociétés consolidées par mise en équivalence ;
- ainsi que la part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement.

**Placements dans des instruments financiers**

Les placements financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe sont classés dans l'une des quatre catégories prévues par la norme IAS 39 : les actifs financiers en valeur de marché par résultat, les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances et les actifs financiers disponibles à la vente.

*- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat*

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, les dérivés et les actifs financiers que le Groupe a choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39.

Les actifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants (selon IAS 39):

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Les placements en représentation des contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) sont comptabilisés à la valeur de marché par résultat sur option.

Lorsque le Groupe valorise en valeur de marché par résultat des entités représentatives de placements sur lesquelles il exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, ces investissements sont présentés sur la ligne « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » (cf. § 1.b.2).

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché ou de modèle.

Les variations de valeur constatées par rapport à la dernière évaluation, les revenus, les dividendes et les plus et moins-values de cession réalisées sont présentées dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

*- Prêts et créances*

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent qui, en règle générale, correspond au montant net décaissé à l'origine.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et déduction faite des remboursements en capital et intérêts éventuellement intervenus.

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui comprend les intérêts, les coûts de transaction et commissions compris dans leur valeur initiale et sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur instruments financiers au coût amorti ».

Les dépréciations constituées lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à l'acquisition de l'actif sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

*- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres de dette, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur instruments financiers au coût amorti ». Les dépréciations constituées lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à l'acquisition de l'actif sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

*- Actifs financiers disponibles à la vente*

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres de dette ou de capitaux propres qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres sont constatées en compte de résultat dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres de dette, les dividendes perçus et les dépréciations (en cas de baisse significative ou durable de la valeur des titres) des titres de capitaux propres sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les dépréciations au titre du risque de crédit sur les titres de dette sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

### **Immeubles de placement**

Les immeubles de placement correspondent aux immeubles détenus en direct par les sociétés d'assurance et par les sociétés immobilières contrôlées.

Les immeubles de placement, à l'exception de ceux servant de supports à des contrats en unités de compte, sont comptabilisés au coût et suivent les modes de comptabilisation des immobilisations décrits par ailleurs.

Les immeubles de placement, supports de contrats en unités de compte, sont valorisés en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

### **Placements consolidés par mise en équivalence**

Sont enregistrés dans ce poste les placements investis dans des sociétés ou fonds immobiliers sur lesquels le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et qui sont consolidés par mise en équivalence.

### **1.f.3 PROVISIONS TECHNIQUES ET AUTRES PASSIFS D'ASSURANCE**

Dans le poste « Provisions techniques et autres passifs d'assurance » figurent :

- les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats, et qui regroupent les provisions techniques des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, longévité, invalidité, incapacité, etc.) et les passifs techniques des contrats d'investissement comportant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire, relevant de la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés ;

- les autres passifs d'assurance afférents aux contrats en unités de compte qui relèvent de la norme IAS 39 (c'est-à-dire les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire) ;
- la participation aux bénéfices différée passive ;
- les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance, dont les dettes envers les assurés ;
- les instruments financiers dérivés des activités d'assurance, comptabilisés à la valeur de marché par résultat, dont la valeur de marché est négative. Les entités d'assurance du Groupe souscrivent des instruments dérivés à des fins de couverture des placements.

Les passifs financiers qui ne sont pas des passifs d'assurance, (par exemple les dettes subordonnées) relèvent de la norme IAS 39. Ils sont présentés en « Passifs financiers au coût amorti ».

### **Contrats d'assurance et de réassurance et contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire**

Les garanties proposées en assurance vie couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) et en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et le chômage.

En assurance-vie, les provisions techniques sont principalement constituées des provisions mathématiques qui correspondent au minimum aux valeurs de rachat des contrats et des provisions pour participation aux bénéfices exigible et différée.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend les montants résultant de l'application de la « comptabilité reflet », correspondant à la quote-part des assurés, principalement des sociétés d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance-vie françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe pour autant que son utilisation apparaisse fortement probable.

En assurance non-vie, les provisions techniques sont constituées des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer incluant les frais de gestion des sinistres.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques (net des frais d'acquisition restant à étaler) est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût), de la capacité et de l'intention de l'entreprise de conserver les placements en moins-value latente.

### **Contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire**

Les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire correspondent principalement à des contrats en unités de compte qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les passifs afférents aux contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêt.



## 1.g IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. § 1.h.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux représentatifs de contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque est supporté par les assurés (contrats en unité de compte), qui sont valorisés à la valeur de marché par résultat et présentés au bilan dans la rubrique « Placements des activités d'assurance » (note 1.f.2).

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

## **1.h CONTRATS DE LOCATION**

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### **1.h.1 SOCIETE DU GROUPE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION**

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

### **1.h.2 SOCIETE DU GROUPE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION**

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain. En France par exemple, le contrat type en immobilier est le contrat de bail commercial dit bail « trois, six, neuf », pour lequel la période exécutoire de base est au maximum de neuf ans, avec une première période de trois ans non résiliable suivie de deux périodes optionnelles de renouvellement de trois ans ; ainsi, suivant les analyses, les durées peuvent être de trois, six ou neuf ans. Lorsque des investissements de type agencements, aménagements et installations sont effectués dans le cadre du contrat, la durée du contrat de location est alignée sur la durée d'amortissement de ceux-ci. Pour les contrats renouvelables tacitement (avec ou sans période exécutoire), des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la base d'une estimation de la durée économique raisonnablement prévisible des contrats, période minimale d'occupation incluse ;
- les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature. Le taux marginal d'endettement est déterminé en tenant compte de la durée moyenne (duration) du contrat ;
- en cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

## **1.i ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES**

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il doit classer tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

## 1.j AVANTAGES BENEFICIANT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois, versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

## **1.k PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS**

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

## **1.1 PROVISIONS DE PASSIF**

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

## **1.m IMPOT COURANT ET DIFFERE**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

S'agissant de l'évaluation des positions fiscales incertaines, le Groupe adopte la démarche suivante :

- la probabilité qu'un traitement fiscal incertain soit agréé par les autorités fiscales est appréciée ;
- l'incertitude éventuelle est reflétée lors de la détermination du résultat fiscal en retenant soit le montant le plus probable (probabilité d'occurrence la plus élevée), soit l'espérance mathématique (somme des résultats possibles pondérés par leur probabilité d'occurrence).

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres. Ceci concerne en particulier l'effet d'impôt relatif aux coupons versés sur les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres comme les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéficiaires » du compte de résultat.

## **1.n TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux placements des activités d'assurance et aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

## **1.0 UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS**

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- de l'analyse du critère des flux de trésorerie de certains actifs financiers ;
- du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- de l'analyse des crédits renégociés afin de déterminer leur maintien au bilan ou leur décomptabilisation ;

- de l'analyse du caractère actif ou non d'un marché et de l'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers à chaque type de risque de marché, ainsi que la sensibilité de ces valorisations aux principaux paramètres non observables telles que présentées dans les notes annexes aux états financiers ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- des actifs d'impôt différé ;
- de l'estimation des provisions techniques d'assurance et de la participation aux bénéfices différée ;
- de la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours est difficile à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.



## 2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

### 2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti et des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluable en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Dans le cas d'intérêts négatifs associés à des prêts et créances ou à des dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, ceux-ci sont comptabilisés respectivement en charges d'intérêts ou en produits d'intérêts.

En millions d'euros	Exercice 2020			Exercice 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Instruments financiers au coût amorti</b>	<b>27 081</b>	<b>(8 490)</b>	<b>18 591</b>	<b>30 715</b>	<b>(12 278)</b>	<b>18 437</b>
Comptes et prêts / emprunts	24 283	(5 950)	18 333	27 790	(9 083)	18 707
Opérations de pensions	135	(90)	45	186	(88)	98
Opérations de location-financement	1 536	(93)	1 443	1 398	(86)	1 312
Titres de dette	1 127		1 127	1 341		1 341
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(2 357)	(2 357)		(3 021)	(3 021)
<b>Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres</b>	<b>1 436</b>	<b>-</b>	<b>1 436</b>	<b>1 076</b>	<b>-</b>	<b>1 076</b>
Titres de dette	1 436		1 436	1 076		1 076
<b>Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)</b>	<b>76</b>	<b>(302)</b>	<b>(226)</b>	<b>63</b>	<b>(347)</b>	<b>(284)</b>
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>	<b>2 280</b>	<b>(1 234)</b>	<b>1 046</b>	<b>2 746</b>	<b>(1 159)</b>	<b>1 587</b>
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>2 716</b>	<b>(2 195)</b>	<b>521</b>	<b>2 727</b>	<b>(2 349)</b>	<b>378</b>
<b>Passif de location</b>	<b>-</b>	<b>(56)</b>	<b>(56)</b>	<b>-</b>	<b>(67)</b>	<b>(67)</b>
<b>Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés</b>	<b>33 589</b>	<b>(12 277)</b>	<b>21 312</b>	<b>37 327</b>	<b>(16 200)</b>	<b>21 127</b>

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 380 millions d'euros pour l'exercice 2020 contre 432 millions d'euros pour l'exercice 2019.

Le Groupe a souscrit au nouveau programme de TLTRO III (*targeted longer-term refinancing operations*), tel que modifié par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne en mars 2020 (voir note 4.g). Le Groupe s'attend à répondre aux critères de croissance d'octroi de crédit lui permettant de bénéficier d'un taux plus favorable (taux moyen de la facilité de dépôt -50 points de base la première année, et taux moyen de la facilité de dépôt les deux années suivantes). Ce taux révisable est considéré comme un taux de marché car il est applicable à tous les établissements de crédit répondant aux critères d'octroi définis par la Banque centrale européenne. Le taux d'intérêt effectif de ces passifs financiers est déterminé pour chaque période de référence et correspond au taux nominal de celle-ci. Si les critères de croissance d'octroi de crédit ne devaient pas être atteints par le Groupe, la perte de flux de trésorerie futurs actualisés serait alors comptabilisée immédiatement en résultat.

## 2.b COMMISSIONS

En millions d'euros	Exercice 2020			Exercice 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	4 314	(848)	3 466	4 535	(1 246)	3 289
Opérations sur titres et dérivés	2 252	(1 423)	829	1 751	(1 283)	468
Engagements de financement et de garantie	1 141	(48)	1 093	1 276	(59)	1 217
Prestations de service et gestion d'actifs	4 904	(344)	4 560	4 769	(288)	4 481
Autres	988	(1 074)	(86)	934	(1 024)	(90)
<b>Produits et charges de commissions</b>	<b>13 599</b>	<b>(3 737)</b>	<b>9 862</b>	<b>13 265</b>	<b>(3 900)</b>	<b>9 365</b>
- dont détention ou placement d'actifs pour le compte de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite ou de prévoyance et d'autres institutions	2 729	(245)	2 484	2 753	(210)	2 543
- dont instruments financiers non évalués à la valeur de marché par résultat	3 092	(285)	2 807	3 105	(490)	2 615

## 2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que le Groupe a désigné comme évaluables en valeur de marché par résultat, aux titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi qu'aux instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Instrument financiers du portefeuille de transaction</b>	<b>4 116</b>	<b>11 768</b>
Instrument financiers de taux et de crédit	4 566	7 489
Instrument financiers de capital	(1 582)	3 562
Instrument financiers de change	608	2 203
Opérations de pension	(82)	(1 573)
Autres instruments financiers	606	87
<b>Instrument évalués en valeur de marché sur option</b>	<b>2 852</b>	<b>(5 217)</b>
<b>Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat</b>	<b>(103)</b>	<b>585</b>
<b>Incidence de la comptabilité de couverture</b>	<b>(4)</b>	<b>(25)</b>
Instrument dérivés de couverture de valeur	456	1 014
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(460)	(1 039)
<b>Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat</b>	<b>6 861</b>	<b>7 111</b>

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Les gains nets du portefeuille de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2020 et 2019, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Les facteurs potentiels d'inefficacité sont les différences entre les instruments de couverture et les instruments couverts, notamment du fait de divergences dans les caractéristiques des instruments, telles que la fréquence et la date de révision des index de taux, la fréquence des paiements et les courbes d'actualisation utilisées, ou lorsque les instruments dérivés ont une valeur de marché non nulle à la date de documentation de la relation de couverture. Les ajustements de valeur pour risque de contrepartie s'appliquant aux instruments de couverture sont également sources d'inefficacité.

Les variations de valeur cumulées en capitaux propres relatives à des couvertures de flux futurs interrompues qui ont été reclassées en résultat au cours de l'exercice 2020 sont non significatives, dans tous les cas, que l'instrument couvert existe ou n'existe plus.

## 2.d GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Plus ou moins-values sur instruments de dette <sup>(1)</sup>	196	234
Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres	53	116
<b>Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres</b>	<b>249</b>	<b>350</b>

<sup>(1)</sup> Les produits d'intérêt relatifs aux titres de dette sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 2.h).

Les résultats latents sur titres de dette, précédemment portés dans la rubrique « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat » et inscrits en résultat, représentent un gain net de 144 millions d'euros pour l'exercice 2020 contre 194 millions d'euros pour l'exercice 2019.

## 2.e PRODUITS NETS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Primes acquises	21 259	24 183
Produits nets sur contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire et autres prestations	49	32
Produits nets des placements	4 610	14 858
Charges techniques des contrats	(19 664)	(32 423)
Charges de cessions en réassurance	(158)	(118)
Charges de prestations externes	(1 982)	(2 095)
<b>Produits nets des activités d'assurance</b>	<b>4 114</b>	<b>4 437</b>

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat sur actifs disponibles à la vente	2 809	3 273
<i>Intérêts et dividendes</i>	2 752	3 040
<i>Variation des dépréciations</i>	(338)	(160)
<i>Plus et moins-values réalisées</i>	395	393
Résultat sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	1 523	11 278
Résultat sur instruments financiers au coût amorti	124	106
Résultat des immeubles de placement	168	200
Quote-part de résultat des entités sous influence notable représentant des placements	(5)	5
Autres charges liées aux placements	(9)	(4)
<b>Total produits nets des placements</b>	<b>4 610</b>	<b>14 858</b>

## 2.f PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2020			Exercice 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immeubles de placement	92	(54)	38	155	(34)	121
Produits nets des immobilisations en location simple	10 754	(9 140)	1 614	10 648	(9 090)	1 558
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	679	(574)	105	1 069	(867)	202
Autres produits nets	1 669	(1 585)	84	1 630	(1 307)	323
<b>Total net des produits et charges des autres activités</b>	<b>13 194</b>	<b>(11 353)</b>	<b>1 841</b>	<b>13 502</b>	<b>(11 298)</b>	<b>2 204</b>

## 2.g AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(8 848)	(9 495)
Taxes et contributions <sup>(1)</sup>	(1 961)	(1 844)
<b>Total des autres charges générales d'exploitation</b>	<b>(10 809)</b>	<b>(11 339)</b>

<sup>(1)</sup> Les contributions au fonds de résolution européen, y compris contributions exceptionnelles, s'élèvent à 760 millions d'euros sur l'exercice 2020 contre 646 millions d'euros sur l'exercice 2019.

## 2.h COUT DU RISQUE

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.e.5 et utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes doivent s'appuyer sur des informations prospectives.

### **Augmentation significative du risque de crédit**

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Le système de notation interne est décrit dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel (partie 5.4 *Risque de crédit*).

- *Facilités accordées aux grandes entreprises, institutions financières, États souverains et obligations*

L'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie.

La détérioration de la qualité de crédit est considérée comme significative et la facilité (ou l'obligation) classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 3 crans (par exemple, un passage de la note 4- à la note 5-).

La mesure de simplification « risque de crédit faible » autorisée par IFRS 9 (i.e. selon laquelle les obligations avec une notation « investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en strate 1, et celles avec une notation « non-investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en strate 2) est utilisée uniquement pour les titres de dette pour lesquels aucune note interne n'est disponible en date de comptabilisation initiale.

- *Facilités accordées aux PME et clientèle de détail*

Pour les expositions relatives aux PME, l'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est également la note interne de crédit de la contrepartie. Du fait d'une volatilité plus importante dans l'échelle de notation interne utilisée, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 6 crans.

Pour la clientèle de détail, deux autres indicateurs d'augmentation du risque de crédit peuvent être utilisés :

- probabilité de défaut (PD) : l'évolution de la probabilité défaut à 1 an est considérée comme une approximation raisonnable de l'évolution de la probabilité de défaut à maturité. La détérioration du risque de crédit est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2, si le ratio (PD à 1 an en date de clôture / PD à l'origination) est supérieur à 4.
- existence d'un impayé au cours des 12 derniers mois : dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'existence d'un incident de paiement éventuellement régularisé intervenu au cours des 12 derniers mois est considérée comme une augmentation significative du risque de crédit et la facilité est alors classée en strate 2.

De plus, pour l'ensemble des portefeuilles (hors métier spécialisé du crédit à la consommation) :

- la facilité est présumée être en strate 1 quand sa note interne est inférieure ou égale à 4- (ou sa PD à 1 an est inférieure ou égale à 0,25 %) en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs ».

- quand la note interne est supérieure ou égale à 9+ (ou quand la PD à 1 an est supérieure à 10 %) en date de clôture, compte tenu des pratiques du Groupe en matière d'émission de crédits, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale et l'actif classé en strate 2, en cas de retard de paiement de plus de 30 jours.

### **Informations prospectives**

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss – « ECL »).

S'agissant de la détermination de l'augmentation significative du risque de crédit, au-delà des règles fondées sur la comparaison des paramètres de risque entre la date de comptabilisation initiale et la date de reporting, celle-ci est complétée par la prise en compte d'informations prospectives comme des paramètres macroéconomiques sectoriels et géographiques, susceptibles d'augmenter le risque de crédit de certaines expositions. Ces informations peuvent amener à resserrer les critères de passage en strate 2, et ainsi augmenter le montant de pertes de crédit attendues pour des expositions considérées comme particulièrement vulnérables au regard de ces paramètres prospectifs.

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le Groupe a fait le choix de retenir 3 scénarios macroéconomiques par zone géographique, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire,
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de test de résistance réalisés par le Groupe,
- un scénario favorable, permettant de prendre en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues.

Le lien entre les scénarios macroéconomiques et la mesure de l'ECL est principalement établi par le biais de la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macroéconomiques permettent de mesurer les pertes attendues pour chaque scénario.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est défini comme suit :

- 50 % pour le scénario central,
- le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, le scénario adverse a un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie.

Par ailleurs, lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

### *Scénarios macroéconomiques*

Les trois scénarios macroéconomiques sont définis avec un horizon de projection à 3 ans. Ils correspondent à :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est élaboré par la cellule de Recherche Economique du Groupe, en collaboration avec divers experts du Groupe. Les projections sont déclinées pour chaque marché significatif du Groupe (France, Italie, Belgique, États-Unis et zone euro), au travers des principales variables macroéconomiques (le Produit Intérieur Brut- PIB - et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier etc.) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de test de résistance.

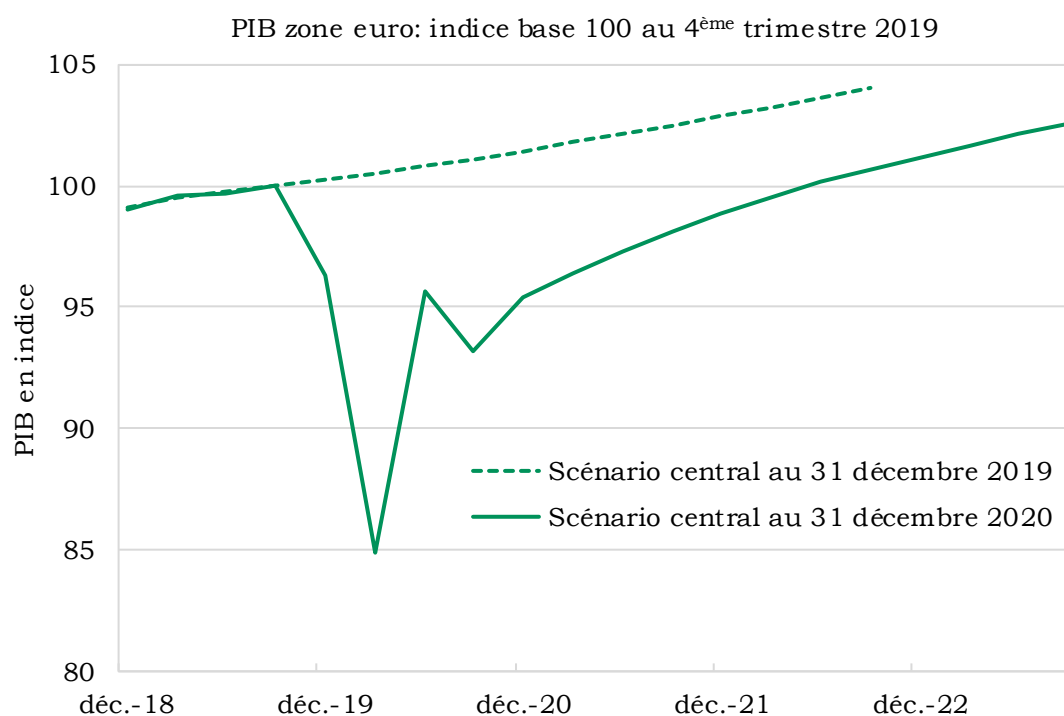
À partir du 31 décembre 2020, au-delà des zones géographiques, les paramètres prospectifs ont été détaillés par secteur économique afin de mieux refléter l'hétérogénéité des dynamiques économiques en lien avec les mesures de confinement et l'arrêt partiel de l'activité ;

- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario de base, et dont il résulte une situation économique beaucoup plus défavorable que dans le scénario de référence. Le point de départ est l'application d'un choc sur le PIB. Ce choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée aux différentes économies, dans la mesure où la crise considérée est une crise globale. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert ;
- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique bien plus favorable. Afin de parvenir à une estimation non biaisée des dépréciations, le scénario favorable est défini tel que la probabilité d'occurrence du choc appliqué sur le PIB (en moyenne, sur un cycle) est égale à la probabilité d'occurrence du choc correspondant dans le scénario adverse. L'ampleur des chocs appliqués correspond généralement à 80 %-95 % de l'ampleur des chocs en adverse. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies de la même manière que dans le scénario adverse.

*Prise en compte des spécificités de la crise sanitaire dans le scénario central :*

Après un recul historique au premier semestre 2020, suivi d'un rebond marqué au troisième trimestre, une nouvelle baisse de l'activité est constatée au quatrième trimestre, reflétant les mesures plus strictes (y compris des confinements dans certains pays européens) prises par les gouvernements face à l'augmentation des cas de Covid-19. Cependant, cette nouvelle chute est moins prononcée que le choc du deuxième trimestre en lien avec l'action des gouvernements pour limiter l'impact sur l'activité économique. En 2021, une évolution favorable des taux de croissance est attendue, reflétant : (i) un rattrapage mécanique ; (ii) les mesures prises par les gouvernements et les banques centrales ; (iii) les évolutions favorables concernant la vaccination. Le rythme de la croissance se normaliserait en 2022 et 2023. L'activité devrait revenir à son niveau d'avant-crise au cours de 2022 dans la plupart des économies matures.

Le graphique ci-après présente une comparaison entre la projection du PIB retenue dans le scénario central pour le calcul des ECL au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020.





Retour au niveau de PIB du 4ème trimestre 2019

	31 décembre 2020
France	4ème trimestre 2022
Italie	4ème trimestre 2023
Belgique	4ème trimestre 2022
Allemagne	2ème trimestre 2022
Zone euro	3ème trimestre 2022
États-Unis	4ème trimestre 2021

Ces hypothèses sont comparables à celles du scénario de décembre 2020 de la Banque centrale européenne pour la zone euro qui retient également un retour du PIB à son niveau d'avant-crise au troisième trimestre 2022.

### Scénario adverse

Le scénario adverse suppose la matérialisation de certains risques pour l'économie, conduisant à une trajectoire économique beaucoup plus dégradée que dans le scénario central.

Dans l'environnement actuel, le risque dominant est que la crise sanitaire ne se dissipe pas aussi rapidement que supposé dans le scénario central et que les conditions économiques se détériorent à nouveau.

Deux facteurs pourraient conduire à cette situation : a) une évolution moins favorable que prévu de la situation sanitaire ; b) un impact économique plus sévère qu'anticipé de la crise sanitaire (en termes de chômage ou de faillites, par exemple).

Au-delà de ce risque dominant, les risques suivants sont accrus dans le contexte de crise sanitaire :

- **Crise prolongée, en raison d'une demande durablement plus faible** : la crise sanitaire pourrait déclencher une crise plus « classique » et donc plus longue, si elle provoque des dommages importants dans l'économie (par exemple, un taux de chômage plus élevé, un nombre plus élevé de faillites, etc.) qui affectent la demande intérieure. Ce phénomène pourrait notamment apparaître lors de la réduction ou de l'arrêt des mesures prises par les gouvernements pour soutenir les ménages et les entreprises pendant la crise (chômage partiel, prolongation des droits à l'allocation chômage, prêts garantis par l'État) ou si des secteurs clés (d'un pays ou d'une région donnée) sont sévèrement touchés par la crise (le tourisme étranger par exemple).
- **Pression sur la rentabilité des institutions financières** : la crise sanitaire accroît les difficultés de remboursement de certains acteurs en particulier avec la réduction ou l'arrêt des mesures de soutien prises par les gouvernements pendant la crise. À ce risque s'ajoutent de possibles turbulences financières et le niveau très bas des taux d'intérêt. Ces développements sont susceptibles de peser sur la rentabilité du secteur bancaire.
- **Nouvelles corrections sur les marchés financiers** : la crise sanitaire a déjà eu un impact majeur sur la valorisation de certains actifs financiers. Selon l'évolution de la crise sanitaire, de nouvelles corrections pourraient affecter certains marchés.
- **Tensions liées aux finances publiques** : compte tenu de l'ampleur de la contraction de l'activité et du montant du soutien budgétaire qui sera fourni par les gouvernements pour compenser ce choc majeur, les niveaux de dette publique augmenteront sensiblement et atteindront dans certains pays des niveaux sans précédent. Même si les politiques monétaires extrêmement accommodantes limitent fortement ce risque actuellement, cette détérioration des finances publiques pourrait engendrer, dans le futur et dans certains pays, des tensions sur les marchés financiers et des mesures d'austérité. De telles évolutions pourraient avoir des effets secondaires négatifs sur l'activité.
- **Nouvelles difficultés économiques en Chine** : compte tenu du poids de l'économie chinoise, une nouvelle détérioration de l'activité aurait un impact sur les marchés financiers mondiaux, le commerce mondial et les prix des matières premières.

- **Difficultés des marchés émergents** : certains marchés émergents souffrant de déséquilibres économiques et politiques intérieurs, de la force du dollar américain, et de la détérioration des relations internationales pourraient être davantage fragilisés par la crise sanitaire.

D'autres risques, non directement liés à la crise sanitaire ont été également pris en compte dans le scénario adverse :

- **Risques commerciaux** : À court terme, les risques générés par la confrontation commerciale entre les États-Unis et la Chine semblent moins aigus. Cependant, des tensions restent possibles entre les deux pays, en raison de désaccords persistants sur les sujets de protection de la propriété intellectuelle, de transferts de technologie ou des politiques industrielles. À la suite de la crise sanitaire, les États-Unis et d'autres économies matures sont aussi susceptibles de chercher à réduire leur dépendance vis-à-vis de la Chine dans certains domaines jugés stratégiques. Les tensions liées au commerce et à la mondialisation devraient donc persister. Des évolutions défavorables restent un risque pour les trimestres à venir.
- **Risques liés au Brexit** : Fin décembre 2020, l'Union européenne et le Royaume-Uni ont conclu un accord de libre-échange. Celui-ci, qui doit encore être ratifié par le Parlement européen, est appliqué à titre provisoire du 1er janvier au 28 février 2021. Si le « hard-Brexit » a été évité, il y a néanmoins des changements importants dans les relations commerciales (barrières non-tarifaires significatives) et financières entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Des obstacles d'ordre logistique ou opérationnel, non totalement intégrés actuellement, ne peuvent être exclus. Le scénario adverse prend en compte une grande incertitude (impact négatif sur l'investissement et la consommation), une dynamique commerciale plus faible, des tensions financières, ainsi que des évolutions négatives sur le marché immobilier.
- **Risques géopolitiques** : les tensions, prononcées au Moyen-Orient notamment, pourraient peser sur l'économie mondiale au travers de chocs sur les prix des matières premières, ainsi que sur la confiance des entreprises.

Il est supposé que ces risques latents se matérialisent à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, déclenchés par une extension de la crise sanitaire.

L'effet du scénario adverse sur l'évolution du PIB des pays de l'OCDE se traduit par un écart avec le scénario central au terme de la période de choc (3 ans) compris entre -5,8 % et -12 % selon les pays considérés, atteignant en particulier -7,1 % en moyenne dans la zone euro et -5,8 % aux États-Unis.

*Pondération des scénarios et sensibilité du coût du risque :*

La pondération du scénario adverse retenue par le Groupe est de 16 % au 31 décembre 2020, contre 26 % au 31 décembre 2019 et de 34 % pour le scénario favorable au 31 décembre 2020 contre 24 % au 31 décembre 2019, reflétant une position du cycle de crédit en-dessous de la moyenne au 31 décembre 2020 dans le contexte de la crise sanitaire en cours et de la généralisation des mesures de confinement.

L'application d'une pondération égale sur les scénarios favorable et adverse (25 %) permet d'estimer la sensibilité du montant des pertes attendues sur l'ensemble des actifs financiers au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres et aux engagements de crédit. Elle conduirait à une augmentation de l'ordre de 130 millions d'euros, soit 2 % des pertes attendues. L'application de ces pondérations ne modifie pas le classement des facilités dans les différentes strates à la date d'arrêt.

### **Adaptation du dispositif d'évaluation des montants des pertes de crédit attendues pour prendre en compte les spécificités de la crise sanitaire :**

La mesure de l'impact des scénarios macroéconomiques sur les pertes de crédit attendues a été ajustée pour refléter les spécificités de la crise sanitaire actuelle. Compte tenu des caractères exceptionnels du choc lié aux mesures de confinement temporaires et du soutien apporté par les gouvernements et les banques centrales, les paramètres des scénarios macroéconomiques pour les différents pays ou zones géographiques intégrés dans les modèles de calcul (calibrés sur la base des précédentes crises) ont été adaptés afin d'en extraire une dynamique de moyen terme de l'évolution macroéconomique et de minimiser ainsi une volatilité excessive.

La perspective de moyen terme retenue pour la zone euro sur le scénario central réduit la destruction de valeur sur la période, pour un montant largement inférieur à celui des dispositifs d'aide mis en place par les gouvernements et la Banque centrale européenne.

Par ailleurs, des ajustements conservateurs ont été pris en compte lorsque les modèles utilisés se fondaient sur des indicateurs présentant des niveaux atypiques dans le contexte de la crise sanitaire et en lien avec les mesures de soutien, tels que la hausse des dépôts et la baisse des retards de paiements sur la clientèle de détail et les entrepreneurs.

Lorsque les nouveaux crédits bénéficient d'une garantie de l'État (cas concentrés principalement sur la Banque De Détail en France), le calcul des pertes de crédit attendues a été ajusté en conséquence.

Pour l'activité spécifique de crédit à la consommation, les projections des taux de migration vers le défaut ont été adaptées afin de refléter les particularités par pays de ce segment d'activité. Les crédits faisant l'objet d'un report d'échéance ont été analysés dans des classes de risques spécifiques.

L'absence de report général d'échéance au bénéfice des personnes physiques, notamment en France, a conduit à identifier comme restructurées les créances ayant fait l'objet de mesures d'accompagnement non prévues initialement au contrat. Pour autant, ces mesures n'ont pas été considérées comme critère automatique de transfert vers la strate 2.

### • Coût du risque de la période

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Dotations nettes aux dépréciations	(5 358)	(2 649)
Récupérations sur créances amorties	457	429
Pertes sur créances irrécouvrables	(816)	(983)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(5 717)</b>	<b>(3 203)</b>

Coût du risque de la période par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Banques centrales	(5)	(1)
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	(181)	4
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	(6)	
Actifs au coût amorti	(5 249)	(3 050)
<i>dont prêts et créances</i>	(5 215)	(3 057)
<i>dont titres de dette</i>	(34)	7
Autres actifs	(17)	(4)
Engagements de financement, de garantie et divers	(259)	(152)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(5 717)</b>	<b>(3 203)</b>
Coût du risque sur encours sains	(1 404)	37
<i>dont strate 1</i>	(895)	(161)
<i>dont strate 2</i>	(509)	198
Coût du risque sur encours dépréciés - strate 3	(4 313)	(3 240)

- **Dépréciations constituées au titre du risque de crédit**

Variation au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	31 décembre 2019	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31 décembre 2020
<b>Dépréciations des actifs</b>					
Banques centrales	15	5		(3)	17
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	149	151	(120)	(32)	148
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	141	7	(11)	(5)	132
Actifs financiers au coût amorti	21 411	4 961	(3 392)	(1 276)	21 704
<i>dont prêts et créances</i>	21 277	4 927	(3 391)	(1 267)	21 546
<i>dont titres de dette</i>	134	34	(1)	(9)	158
Autres actifs	90	20	(3)	(3)	104
<b>Total des dépréciations d'actifs financiers</b>	<b>21 806</b>	<b>5 144</b>	<b>(3 526)</b>	<b>(1 319)</b>	<b>22 105</b>
<i>dont strate 1</i>	1 676	793	(12)	(78)	2 379
<i>dont strate 2</i>	3 145	414	(15)	(378)	3 166
<i>dont strate 3</i>	16 985	3 937	(3 499)	(863)	16 560
<b>Provisions inscrites au passif</b>					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	818	212	(24)	(42)	964
Autres dépréciations	416	2	(36)	1	383
<b>Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit</b>	<b>1 234</b>	<b>214</b>	<b>(60)</b>	<b>(41)</b>	<b>1 347</b>
<i>dont strate 1</i>	259	78		(18)	319
<i>dont strate 2</i>	225	80		(8)	297
<i>dont strate 3</i>	750	56	(60)	(15)	731
<b>Total des dépréciations et provisions constituées</b>	<b>23 040</b>	<b>5 358</b>	<b>(3 586)</b>	<b>(1 360)</b>	<b>23 452</b>

Variation au cours de la période précédente des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	31 décembre 2018	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31 décembre 2019
<b>Dépréciation des actifs</b>					
Banques centrales	15	1		(1)	15
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	191	(39)		(3)	149
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	140			1	141
Actifs financiers au coût amorti	24 362	2 582	(5 560)	27	21 411
<i>dont prêts et créances</i>	24 232	2 591	(5 560)	14	21 277
<i>dont titres de dette</i>	130	(9)		13	134
Autres actifs	80	10			90
<b>Total des dépréciations d'actifs financiers</b>	<b>24 788</b>	<b>2 554</b>	<b>(5 560)</b>	<b>24</b>	<b>21 806</b>
<i>dont strate 1</i>	1 581	124	(2)	(27)	1 676
<i>dont strate 2</i>	3 325	(210)	(10)	40	3 145
<i>dont strate 3</i>	19 882	2 640	(5 548)	11	16 985
<b>Provisions inscrites au passif</b>					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	775	45		(2)	818
Autres dépréciations	417	50	(32)	(19)	416
<b>Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit</b>	<b>1 192</b>	<b>95</b>	<b>(32)</b>	<b>(21)</b>	<b>1 234</b>
<i>dont strate 1</i>	237	22			259
<i>dont strate 2</i>	220	5			225
<i>dont strate 3</i>	735	68	(32)	(21)	750
<b>Total des dépréciations et provisions constituées</b>	<b>25 980</b>	<b>2 649</b>	<b>(5 592)</b>	<b>3</b>	<b>23 040</b>

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période (EU CR-2)

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>1 641</b>	<b>3 123</b>	<b>16 647</b>	<b>21 411</b>
<b>Dotations nettes aux dépréciations</b>				
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	605	372		977
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période <sup>(1)</sup>	(346)	(619)	(607)	(1 572)
Transfert vers strate 2	(154)	2 035	(412)	1 469
Transfert vers strate 3	(24)	(764)	2 524	1 736
Transfert vers strate 1	116	(818)	(64)	(766)
Autres dotations / reprises sans changement de strate <sup>(2)</sup>	591	202	2 324	3 117
<b>Utilisation de dépréciations</b>	<b>(12)</b>	<b>(15)</b>	<b>(3 365)</b>	<b>(3 392)</b>
<b>Variation de périmètre, des parités monétaires et divers</b>	<b>(74)</b>	<b>(374)</b>	<b>(828)</b>	<b>(1 276)</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>2 343</b>	<b>3 142</b>	<b>16 219</b>	<b>21 704</b>

<sup>(1)</sup> Y compris cessions.

<sup>(2)</sup> Y compris amortissements.

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période précédente :

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>1 549</b>	<b>3 302</b>	<b>19 511</b>	<b>24 362</b>
<b>Dotations nettes aux dépréciations</b>	<b>123</b>	<b>(208)</b>	<b>2 667</b>	<b>2 582</b>
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	580	369	3	952
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période <sup>(1)</sup>	(263)	(483)	(809)	(1 555)
Transfert vers strate 2	(148)	2 130	(476)	1 506
Transfert vers strate 3	(17)	(873)	2 267	1 377
Transfert vers strate 1	150	(1 039)	(79)	(968)
Autres dotations / reprises sans changement de strate <sup>(2)</sup>	(179)	(312)	1 761	1 270
<b>Utilisation de dépréciations</b>	<b>(2)</b>	<b>(9)</b>	<b>(5 549)</b>	<b>(5 560)</b>
<b>Variation de périmètre, des parités monétaires et divers</b>	<b>(29)</b>	<b>38</b>	<b>18</b>	<b>27</b>
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>1 641</b>	<b>3 123</b>	<b>16 647</b>	<b>21 411</b>

<sup>(1)</sup> Y compris cessions.

<sup>(2)</sup> Y compris amortissements.

## 2.i IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France	Exercice 2020		Exercice 2019	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
<b>Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt<sup>(1)</sup></b>	<b>(3 008)</b>	<b>32,0 %</b>	<b>(4 003)</b>	<b>34,4%</b>
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	415	-4,4 %	541	-4,7 %
Effet lié aux changements de taux d'imposition			77	-0,7 %
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions	170	-1,8 %	571	-4,9 %
Effet lié à la non déductibilité des taxes et des contributions bancaires <sup>(2)</sup>	(262)	2,8 %	(218)	1,9 %
Effet lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	94	-1,0 %	76	-0,7 %
Effet lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés			4	-
Autres effets	184	-1,9 %	141	-1,1 %
<b>Charge d'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(2 407)</b>	<b>25,6 %</b>	<b>(2 811)</b>	<b>24,2 %</b>
Charge d'impôt courant de l'exercice	(2 391)		(2 615)	
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 4.k)	(16)		(196)	

<sup>(1)</sup> Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition

<sup>(2)</sup> Contributions au Fonds de Résolution Unique et autres taxes bancaires non déductibles.

### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de deux domaines d'activité opérationnels :

- **Retail Banking & Services** : ce domaine réunit les pôles Domestic Markets et International Financial Services. Le pôle Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions, Arval et New Digital Businesses). Le pôle International Financial Services regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux États-Unis, ainsi que Personal Finance et les activités d'Assurance et de Gestion Institutionnelle et Privée (métiers Wealth Management, Gestion d'Actifs et Services Immobiliers) ;
- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de Corporate Banking (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Asie Pacifique et Amériques, ainsi que les activités de Corporate Finance), Global Markets (activités Fixed Income, Currency et Commodities ainsi qu'Equity and Prime Services), et Securities Services (spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation et d'adaptation liés aux programmes transverses d'économie du Groupe.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 11 % des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

**• Résultats par pôle d'activité**

En millions d'euros	Exercice 2020						Exercice 2019					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
<b>Retail Banking and Services</b>												
<b>Domestic Markets</b>												
Banque De Détail en France <sup>(1)</sup>	5 667	(4 353)	(487)	827	38	865	6 050	(4 461)	(324)	1 266	7	1 273
BNL banca commerciale <sup>(1)</sup>	2 586	(1 697)	(524)	365	(2)	363	2 690	(1 753)	(490)	447	(5)	443
Banque De Détail en Belgique <sup>(1)</sup>	3 267	(2 307)	(230)	731	31	762	3 353	(2 378)	(56)	919	10	929
Autres activités de Domestic Markets <sup>(1)</sup>	3 412	(1 911)	(205)	1 297	(13)	1 284	3 169	(1 847)	(146)	1 175	(10)	1 165
<b>International Financial Services</b>												
Personal Finance	5 485	(2 756)	(1 997)	732	(61)	672	5 796	(2 857)	(1 354)	1 585	18	1 602
International Retail Banking												
<i>Europe Méditerranée</i> <sup>(1)</sup>	2 346	(1 704)	(437)	206	187	392	2 690	(1 794)	(399)	497	231	728
<i>BancWest</i> <sup>(1)</sup>	2 399	(1 685)	(322)	392		392	2 309	(1 674)	(148)	487	(3)	484
Assurance	2 725	(1 463)	(1)	1 261	121	1 382	3 068	(1 500)	(3)	1 564	152	1 716
Gestion Institutionnelle et Privée	2 982	(2 510)	(17)	455	128	583	3 320	(2 682)	(6)	632	63	695
<b>Corporate &amp; Institutional Banking</b>												
Corporate Banking	4 727	(2 623)	(1 308)	796	9	806	4 312	(2 599)	(223)	1 490	13	1 503
Global Markets	6 819	(4 452)	(117)	2 250	4	2 254	5 571	(4 231)	2	1 341	(6)	1 334
Securities Services	2 217	(1 845)	1	373	21	394	2 198	(1 833)	4	369		370
<b>Autres Activités</b>	<b>(358)</b>	<b>(890)</b>	<b>(72)</b>	<b>(1 321)</b>	<b>994</b>	<b>(327)</b>	<b>71</b>	<b>(1 728)</b>	<b>(58)</b>	<b>(1 715)</b>	<b>867</b>	<b>(848)</b>
<b>Total Groupe</b>	<b>44 275</b>	<b>(30 194)</b>	<b>(5 717)</b>	<b>8 364</b>	<b>1 458</b>	<b>9 822</b>	<b>44 597</b>	<b>(31 337)</b>	<b>(3 203)</b>	<b>10 057</b>	<b>1 337</b>	<b>11 394</b>

<sup>(1)</sup> Banque De Détail en France, BNL banca commerciale, Banque De Détail en Belgique, Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg, Europe Méditerranée et BancWest après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie, Pologne et États-Unis.



- **Commissions nettes par pôle d'activité, y compris celles comptabilisées dans le Produit net des activités d'assurance**

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Retail Banking &amp; Services</b>		
<b>Domestic Markets</b>		
Banque De Détail en France <sup>(1)</sup>	2 461	2 558
BNL banca commerciale <sup>(1)</sup>	991	1 025
Banque De Détail en Belgique <sup>(1)</sup>	877	813
Autres activités de Domestic Markets <sup>(1)</sup>	553	376
<b>International Financial Services</b>		
Personal Finance	831	799
International Retail Banking	787	880
<i>Europe Méditerranée</i> <sup>(1)</sup>	470	578
<i>BancWest</i> <sup>(1)</sup>	317	302
Assurance	(3 203)	(3 448)
Gestion Institutionnelle et Privée	2 063	2 207
<b>Corporate &amp; Institutional Banking</b>		
Corporate Banking	2 061	1 545
Global Markets	(835)	(790)
Securities Services	1 317	1 309
<b>Autres Activités</b>	<b>26</b>	<b>48</b>
<b>Total Groupe</b>	<b>7 930</b>	<b>7 323</b>

<sup>(1)</sup> Banque De Détail en France, BNL banca commerciale, Banque De Détail en Belgique, Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg, Europe Méditerranée et BancWest après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie, Pologne et États-Unis.

- Bilan par pôle d'activité**

En millions d'euros, au	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Retail Banking &amp; Services</b>				
<b>Domestic Markets</b>	<b>555 556</b>	<b>588 095</b>	<b>480 313</b>	<b>498 948</b>
Banque De Détail en France	212 821	235 018	195 462	198 097
BNL banca commerciale	89 638	87 647	81 276	69 821
Banque De Détail en Belgique	180 371	201 786	140 127	173 097
Autres activités de Domestic Markets	72 726	63 644	63 448	57 933
<b>International Financial Services</b>	<b>520 533</b>	<b>466 272</b>	<b>520 772</b>	<b>456 074</b>
Personal Finance	90 152	22 848	93 526	22 133
International Retail Banking	131 893	124 023	136 714	124 774
<i>Europe Méditerranée</i>	57 584	51 689	58 901	53 642
<i>BancWest</i>	74 309	72 334	77 813	71 132
Assurance	265 356	249 967	257 818	240 061
Gestion Institutionnelle et Privée	33 132	69 434	32 714	69 106
<b>Corporate and Institutional Banking</b>	<b>1 032 269</b>	<b>1 157 842</b>	<b>891 207</b>	<b>958 488</b>
<b>Autres Activités</b>	<b>380 133</b>	<b>276 282</b>	<b>272 421</b>	<b>251 203</b>
<b>Total Groupe</b>	<b>2 488 491</b>	<b>2 488 491</b>	<b>2 164 713</b>	<b>2 164 713</b>

L'information par pôle d'activité relative aux écarts d'acquisition est présentée dans la note 4.o *Écarts d'acquisition*.

- Informations par secteur géographique**

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités ajusté afin de se rapprocher de l'origine managériale de l'activité. Il ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

- Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Europe	31 957	33 495
Amérique du Nord	5 719	4 664
Asie et Pacifique	3 799	3 210
Autres	2 800	3 228
<b>Total Groupe</b>	<b>44 275</b>	<b>44 597</b>

- Bilan en contribution aux comptes consolidés, par secteur géographique

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Europe	2 016 720	1 722 658
Amérique du Nord	256 966	256 269
Asie et Pacifique	167 526	133 403
Autres	47 279	52 383
<b>Total Groupe</b>	<b>2 488 491</b>	<b>2 164 713</b>

## 4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

### 4.a INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

#### ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés –, de certains passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur émission, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
En millions d'euros, au								
Portefeuille de titres	160 632	347	6 948	167 927	124 224		7 711	131 935
Prêts et opérations de pension	243 938		940	244 878	195 554		1 373	196 927
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT</b>	<b>404 570</b>	<b>347</b>	<b>7 888</b>	<b>412 805</b>	<b>319 778</b>	<b>-</b>	<b>9 084</b>	<b>328 862</b>
Portefeuille de titres	94 263			94 263	65 490			65 490
Dépôts et opérations de pension	286 741	1 854		288 595	212 712	2 381		215 093
Dettes représentées par un titre (Note 4.h)		64 048		64 048		63 758		63 758
<i>dont dettes subordonnées</i>		851		851		893		893
<i>dont dettes non subordonnées</i>		56 882		56 882		56 636		56 636
<i>dont dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers</i>		6 315		6 315		6 229		6 229
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT</b>	<b>381 004</b>	<b>65 902</b>		<b>446 906</b>	<b>278 202</b>	<b>66 139</b>		<b>344 341</b>

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.d.

- **Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 60 065 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 58 729 millions d'euros au 31 décembre 2019.

- **Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat**

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction :

- instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en « valeur de marché par capitaux propres » ou au « coût amorti » :
  - leur modèle de gestion n'est pas « de collecter les flux de trésorerie contractuels » ni « de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments » ; et/ou
  - leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal.
- instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de classer en « valeur de marché par capitaux propres ».

#### INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	151 201	142 509	148 157	130 411
Instruments dérivés de change	83 246	85 298	60 172	57 758
Instruments dérivés de crédit	8 152	8 666	8 659	9 242
Instruments dérivés sur actions	29 271	42 134	25 480	35 841
Autres instruments dérivés	4 909	4 001	4 819	4 633
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>276 779</b>	<b>282 608</b>	<b>247 287</b>	<b>237 885</b>

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
	Négoziés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négoziés sur un marché organisé	Gré à gré admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	1 338 251	8 962 795	4 569 738	14 870 784	1 275 283	8 554 782	5 224 422	15 054 487
Instruments dérivés de change	26 929	94 633	5 507 868	5 629 430	17 125	71 944	4 989 986	5 079 055
Instruments dérivés de crédit		376 689	558 222	934 911		348 880	591 827	940 707
Instruments dérivés sur actions	697 858		461 793	1 159 651	788 587		592 450	1 381 037
Autres instruments dérivés	70 830		54 494	125 324	151 049		85 006	236 055
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>2 133 868</b>	<b>9 434 117</b>	<b>11 152 115</b>	<b>22 720 100</b>	<b>2 232 044</b>	<b>8 975 606</b>	<b>11 483 691</b>	<b>22 691 341</b>

Dans le cadre de son activité de client clearing, le Groupe garantit le risque de défaut de ses clients aux chambres de compensation. Le notionnel des engagements concernés s'élève à 749 milliards d'euros au 31 décembre 2020 contre 936 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

#### 4.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les montants notionnels et les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
<b>Couverture de valeur</b>	<b>757 650</b>	<b>13 100</b>	<b>12 764</b>	<b>741 647</b>	<b>10 702</b>	<b>13 113</b>
Instruments dérivés de taux	748 871	12 830	12 594	732 683	10 583	12 964
Instruments dérivés de change	8 779	270	170	8 964	119	149
<b>Couverture de résultats futurs</b>	<b>205 208</b>	<b>2 489</b>	<b>505</b>	<b>179 237</b>	<b>1 744</b>	<b>984</b>
Instruments dérivés de taux	55 065	1 947	300	67 143	1 476	340
Instruments dérivés de change	149 807	529	152	111 773	236	613
Autres instruments dérivés	336	13	53	321	32	31
<b>Couverture des investissements nets en devises</b>	<b>1 937</b>	<b>11</b>	<b>51</b>	<b>4 863</b>	<b>6</b>	<b>19</b>
Instruments dérivés de change	1 937	11	51	4 863	6	19
<b>Dérivés utilisés en couverture</b>	<b>964 795</b>	<b>15 600</b>	<b>13 320</b>	<b>925 747</b>	<b>12 452</b>	<b>14 116</b>

La description des modalités de gestion des risques de taux et de change est incluse dans le chapitre 5 Pilier 3 du Document d'enregistrement universel (partie 5.7 – *Risque de marché – Risque de marché relatif aux activités bancaires*). Les données quantitatives relatives aux couvertures des investissements nets en devises par des emprunts de devises sont également présentées dans ce chapitre.

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2020 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2020	Instruments de couverture				Instruments couverts			
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeurs cumulées utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Valeur nette comptable - actif	Variations de valeur cumulées - actif	Valeur nette comptable - passif	Variations de valeur cumulées - passif
<b>Couverture de valeur d'instruments identifiés</b>	<b>281 520</b>	<b>4 553</b>	<b>7 353</b>	<b>(733)</b>	<b>115 138</b>	<b>4 815</b>	<b>110 552</b>	<b>4 380</b>
<b>Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux</b>	<b>274 089</b>	<b>4 290</b>	<b>7 244</b>	<b>(824)</b>	<b>111 600</b>	<b>4 798</b>	<b>106 785</b>	<b>4 274</b>
Prêts et créances	18 124	92	545	(502)	18 200	502		
Titres de dette	113 543	1 108	6 186	(4 553)	93 401	4 296		
Dépôts	13 073	558	152	531			13 193	531
Dettes émises	129 349	2 532	361	3 700			93 592	3 743
<b>Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux</b>	<b>7 431</b>	<b>263</b>	<b>109</b>	<b>91</b>	<b>3 538</b>	<b>17</b>	<b>3 767</b>	<b>106</b>
Prêts et créances	2 009	126	2	(13)	1 851	13		
Titres de dette	1 666	16	32	(4)	1 687	4		
Dépôts	185	14		12			203	12
Dettes émises	3 571	107	75	96			3 564	95
<b>Couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>476 130</b>	<b>8 547</b>	<b>5 411</b>	<b>1 849</b>	<b>111 090</b>	<b>4 367</b>	<b>173 716</b>	<b>6 134</b>
<b>Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux <sup>(1)</sup></b>	<b>474 782</b>	<b>8 540</b>	<b>5 350</b>	<b>1 861</b>	<b>109 820</b>	<b>4 355</b>	<b>173 716</b>	<b>6 134</b>
Prêts et créances	187 109	1 200	4 364	(4 590)	109 820	4 355		
Dépôts	287 672	7 340	986	6 452			173 716	6 134
<b>Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux</b>	<b>1 348</b>	<b>7</b>	<b>61</b>	<b>(12)</b>	<b>1 270</b>	<b>12</b>		
Prêts et créances	1 348	7	61	(12)	1 270	12		
<b>Total couverture de valeur</b>	<b>757 650</b>	<b>13 100</b>	<b>12 764</b>	<b>1 116</b>	<b>226 228</b>	<b>9 182</b>	<b>284 268</b>	<b>10 514</b>

<sup>(1)</sup> Sont inclus dans cette rubrique les notionnels de couverture et les swaps de retournement de la position de taux réduisant la relation de couverture lorsque le sous-jacent existe toujours, pour respectivement 60 447 millions d'euros pour les couvertures de prêts et créances et 107 437 millions d'euros pour les couvertures de dépôts.

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2019 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2019	Instruments de couverture				Instruments couverts			
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeurs cumulées utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Valeur nette comptable - actif	Variations de valeur cumulées - actif	Valeur nette comptable - passif	Variations de valeur cumulées - passif
<b>Couverture de valeur d'instruments identifiés</b>	<b>250 198</b>	<b>4 249</b>	<b>6 825</b>	<b>(322)</b>	<b>112 836</b>	<b>3 442</b>	<b>104 315</b>	<b>3 310</b>
<b>Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux</b>	<b>242 612</b>	<b>4 170</b>	<b>6 697</b>	<b>(358)</b>	<b>110 439</b>	<b>3 443</b>	<b>98 717</b>	<b>3 267</b>
Prêts et créances	24 185	66	591	(601)	24 268	602		
Titres de dette	91 644	1 116	5 746	(2 940)	86 171	2 841		
Dépôts	17 291	929	(36)	629			17 793	685
Dettes émises	109 492	2 059	396	2 554			80 924	2 582
<b>Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux</b>	<b>7 586</b>	<b>79</b>	<b>128</b>	<b>36</b>	<b>2 397</b>	<b>(1)</b>	<b>5 598</b>	<b>43</b>
Prêts et créances	1 380		1	(2)	1 278	1		
Titres de dette	1 036	14	11	(3)	1 119	(2)		
Dépôts	594	20	35	(28)			457	(27)
Dettes émises	4 576	45	81	69			5 141	70
<b>Couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>491 449</b>	<b>6 453</b>	<b>6 288</b>	<b>(302)</b>	<b>133 606</b>	<b>4 255</b>	<b>170 673</b>	<b>3 940</b>
<b>Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux <sup>(1)</sup></b>	<b>490 071</b>	<b>6 413</b>	<b>6 267</b>	<b>(279)</b>	<b>132 342</b>	<b>4 229</b>	<b>170 673</b>	<b>3 940</b>
Prêts et créances	223 102	762	5 326	(4 538)	132 342	4 229		
Dépôts	266 969	5 651	941	4 259			170 673	3 940
<b>Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux</b>	<b>1 378</b>	<b>40</b>	<b>21</b>	<b>(23)</b>	<b>1 264</b>	<b>26</b>		
Prêts et créances	1 378	40	21	(23)	1 264	26		
<b>Total couverture de valeur</b>	<b>741 647</b>	<b>10 702</b>	<b>13 113</b>	<b>(624)</b>	<b>246 442</b>	<b>7 697</b>	<b>274 988</b>	<b>7 250</b>

<sup>(1)</sup> Sont inclus dans cette rubrique les notionnels de couverture et les swaps de retournement de la position de taux réduisant la relation de couverture lorsque le sous-jacent existe toujours, pour respectivement 69 179 millions d'euros pour les couvertures de prêts et créances et 81 351 millions d'euros pour les couvertures de dépôts.

Un actif ou un passif ou des ensembles d'actifs et de passifs, peuvent faire l'objet d'une couverture par périodes avec différents instruments financiers dérivés. De même, certaines couvertures sont réalisées par la combinaison de deux instruments dérivés. Dans ces cas, les montants notionnels se cumulent et leur montant total est supérieur au montant couvert. La première situation s'observe plus particulièrement pour les couvertures de portefeuilles et la seconde pour les couvertures de dettes émises.

En ce qui concerne les couvertures de valeur interrompues par rupture du contrat de dérivé, le montant cumulé de réévaluation restant à amortir sur la durée de vie résiduelle des instruments couverts au 31 décembre 2020 s'élève à 1 194 millions d'euros à l'actif et 18 millions d'euros au passif pour les couvertures de portefeuilles d'instruments. Au 31 décembre 2019, ces montants s'élevaient à 47 millions d'euros à l'actif et 49 millions d'euros au passif.

La variation à l'actif est principalement expliquée par un changement de stratégie de couverture ayant entraîné le remplacement des instruments de couverture de portefeuilles de prêts et créances afin de changer la fréquence de révision du taux variable de référence des swaps pour un même montant de notionnel. Les dates de maturité des éléments couverts correspondants s'échelonnent jusqu'en 2040.

Le montant notionnel de dérivés en couverture de résultats futurs s'élève à 205 208 millions d'euros au 31 décembre 2020. Les variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élèvent à 2 009 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, le montant notionnel de dérivés de couverture de résultats futurs s'élevait à 179 237 millions d'euros et le montant des variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élevait à 1 416 millions d'euros.

Les tableaux suivants présentent la ventilation des montants notionnels des instruments dérivés à usage de couverture par date d'échéance au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2020	Date d'échéance			
	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Couverture de valeur</b>	<b>164 828</b>	<b>341 676</b>	<b>251 146</b>	<b>757 650</b>
Instruments dérivés de taux	162 184	336 020	250 667	748 871
Instruments dérivés de change	2 644	5 656	479	8 779
<b>Couverture de résultats futurs</b>	<b>145 237</b>	<b>40 142</b>	<b>19 829</b>	<b>205 208</b>
Instruments dérivés de taux	11 289	29 053	14 723	55 065
Instruments dérivés de change	133 788	10 913	5 106	149 807
Autres instruments dérivés	160	176		336
<b>Couverture des investissements nets en devises</b>	<b>1 737</b>	<b>200</b>	<b>-</b>	<b>1 937</b>
Instruments dérivés de change	1 737	200		1 937

En millions d'euros, au 31 décembre 2019	Date d'échéance			
	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Couverture de valeur</b>	<b>160 731</b>	<b>330 600</b>	<b>250 316</b>	<b>741 647</b>
Instruments dérivés de taux	157 154	326 038	249 491	732 683
Instruments dérivés de change	3 577	4 562	825	8 964
<b>Couverture de résultats futurs</b>	<b>116 676</b>	<b>38 757</b>	<b>23 804</b>	<b>179 237</b>
Instruments dérivés de taux	18 330	30 475	18 338	67 143
Instruments dérivés de change	98 205	8 102	5 466	111 773
Autres instruments dérivés	141	180		321
<b>Couverture des investissements nets en devises</b>	<b>4 156</b>	<b>617</b>	<b>90</b>	<b>4 863</b>
Instruments dérivés de change	4 156	617	90	4 863



**4.c ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES**

En millions d'euros, au	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
<b>Titres de dette</b>	<b>55 981</b>	<b>613</b>	<b>50 403</b>	<b>161</b>
États	30 989	414	29 820	176
Autres administrations publiques	17 970	244	13 782	68
Etablissements de crédit	5 140	(39)	4 323	(80)
Autres	1 882	(6)	2 478	(3)
<b>Titres de capitaux propres</b>	<b>2 209</b>	<b>535</b>	<b>2 266</b>	<b>565</b>
<b>Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres</b>	<b>58 190</b>	<b>1 148</b>	<b>52 669</b>	<b>726</b>

Les titres de dette classés en actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres incluent 108 millions d'euros de titres classés en strate 3 au 31 décembre 2020 (contre 117 millions au 31 décembre 2019) pour lesquels les dépréciations au titre du risque de crédit portées en compte de résultat ont été imputées sur les variations de valeur négatives enregistrées en capitaux propres pour 104 millions d'euros à la même date (contre 113 millions au 31 décembre 2019).

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires pour l'exercice de certaines activités.

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe a cédé l'un de ces investissements. En conséquence, une plus-value de 84 millions d'euros a été transférée vers les réserves.

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe n'a pas réalisé de cession de l'un de ces investissements.

## 4.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal.

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

### AJUSTEMENTS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

**Ajustement de bid/offer :** l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

**Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres :** lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

**Ajustement lié à l'incertitude de modèle :** une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

**Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) :** cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ;
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

**Ajustement de valeur pour financement (Funding Valuation Adjustment – FVA) :** lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire.

**Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) :** ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 408 millions d'euros au 31 décembre 2020, à comparer à une augmentation de valeur de 220 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit une variation de 188 millions d'euros constatée directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat.

## **CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUES A LA VALEUR DE MARCHÉ**

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.e.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral.
- pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

En millions d'euros, au	31 décembre 2020											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Portefeuille de titres</b>	<b>135 850</b>	<b>24 386</b>	<b>396</b>	<b>160 632</b>	<b>671</b>	<b>1 659</b>	<b>4 965</b>	<b>7 295</b>	<b>43 538</b>	<b>13 505</b>	<b>1 147</b>	<b>58 190</b>
États	81 126	7 464		88 590				-	27 188	3 801		30 989
Autres titres de dettes	18 264	16 305	137	34 706		1 141	401	1 542	15 109	9 491	392	24 992
Actions et autres titres de capitaux propres	36 460	617	259	37 336	671	518	4 564	5 753	1 241	213	755	2 209
<b>Prêts et opérations de pension</b>	<b>-</b>	<b>243 567</b>	<b>371</b>	<b>243 938</b>	<b>-</b>	<b>218</b>	<b>722</b>	<b>940</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Prêts		4 299		4 299		218	722	940				
Opérations de pension		239 268	371	239 639				-				
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ</b>	<b>135 850</b>	<b>267 953</b>	<b>767</b>	<b>404 570</b>	<b>671</b>	<b>1 877</b>	<b>5 687</b>	<b>8 235</b>	<b>43 538</b>	<b>13 505</b>	<b>1 147</b>	<b>58 190</b>
<b>Portefeuille de titres</b>	<b>92 298</b>	<b>1 823</b>	<b>142</b>	<b>94 263</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
États	66 489	252		66 741				-				
Autres titres de dette	9 990	1 495	47	11 532				-				
Actions et autres titres de capitaux propres	15 819	76	95	15 990				-				
<b>Dépôts et opérations de pension</b>	<b>-</b>	<b>285 766</b>	<b>975</b>	<b>286 741</b>	<b>-</b>	<b>1 709</b>	<b>145</b>	<b>1 854</b>				
Emprunts		1 654		1 654		1 709	145	1 854				
Opérations de pension		284 112	975	285 087				-				
<b>Dettes représentées par un titre (note 4.h)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 240</b>	<b>40 839</b>	<b>17 968</b>	<b>64 048</b>				
Dettes subordonnées (note 4.h)				-		851		851				
Dettes non subordonnées (note 4.h)				-		38 913	17 968	56 882				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers				-	5 240	1 075		6 315				
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ</b>	<b>92 298</b>	<b>287 589</b>	<b>1 117</b>	<b>381 004</b>	<b>5 240</b>	<b>42 548</b>	<b>18 113</b>	<b>65 901</b>				

En millions d'euros, au	31 décembre 2019											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Portefeuille de titres</b>	<b>98 940</b>	<b>24 927</b>	<b>357</b>	<b>124 224</b>	<b>681</b>	<b>2 106</b>	<b>4 924</b>	<b>7 711</b>	<b>32 812</b>	<b>18 645</b>	<b>1 212</b>	<b>52 669</b>
États	46 620	11 027		57 647		245		245	20 627	9 652		30 279
Autres titres de dette	12 449	13 799	218	26 466		1 283	367	1 650	11 043	8 780	301	20 124
Actions et autres titres de capitaux propres	39 871	101	139	40 111	681	578	4 557	5 816	1 142	213	911	2 266
<b>Prêts et opérations de pension</b>	<b>-</b>	<b>195 420</b>	<b>134</b>	<b>195 554</b>	<b>-</b>	<b>514</b>	<b>859</b>	<b>1 373</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Prêts		3 329		3 329		514	859	1 373				
Opérations de pension		192 091	134	192 225				-				
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ</b>	<b>98 940</b>	<b>220 347</b>	<b>491</b>	<b>319 778</b>	<b>681</b>	<b>2 620</b>	<b>5 783</b>	<b>9 084</b>	<b>32 812</b>	<b>18 645</b>	<b>1 212</b>	<b>52 669</b>
<b>Portefeuille de titres</b>	<b>62 581</b>	<b>2 800</b>	<b>109</b>	<b>65 490</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
États	41 811	1 265		43 076				-				
Autres titres de dette	6 294	1 509	31	7 834				-				
Actions et autres titres de capitaux propres	14 476	26	78	14 580				-				
<b>Dépôts et opérations de pension</b>	<b>-</b>	<b>212 379</b>	<b>333</b>	<b>212 712</b>	<b>-</b>	<b>2 202</b>	<b>179</b>	<b>2 381</b>				
Emprunts		2 865		2 865		2 202	179	2 381				
Opérations de pension		209 514	333	209 847				-				
<b>Dettes représentées par un titre (note 4.h)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 458</b>	<b>40 661</b>	<b>18 639</b>	<b>63 758</b>				
Dettes subordonnées (note 4.h)				-		893		893				
Dettes non subordonnées (note 4.h)				-		37 997	18 639	56 636				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers				-	4 458	1 771		6 229				
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ</b>	<b>62 581</b>	<b>215 179</b>	<b>442</b>	<b>278 202</b>	<b>4 458</b>	<b>42 863</b>	<b>18 818</b>	<b>66 139</b>				

31 décembre 2020								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	167	149 474	1 560	151 201	280	140 670	1 559	142 509
Instruments dérivés de change		82 809	437	83 246	2	84 953	343	85 298
Instruments dérivés de crédit		7 718	434	8 152		8 200	466	8 666
Instruments dérivés sur actions	11 537	15 853	1 881	29 271	15 461	18 906	7 767	42 134
Autres instruments dérivés	988	3 857	64	4 909	747	3 161	93	4 001
<b>Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)</b>	<b>12 692</b>	<b>259 711</b>	<b>4 376</b>	<b>276 779</b>	<b>16 490</b>	<b>255 890</b>	<b>10 228</b>	<b>282 608</b>
<b>Instruments financiers dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>15 600</b>	<b>-</b>	<b>15 600</b>	<b>-</b>	<b>13 320</b>	<b>-</b>	<b>13 320</b>

31 décembre 2019								
En millions d'euros, au	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	139	146 656	1 362	148 157	132	128 927	1 352	130 411
Instruments dérivés de change	1	59 948	223	60 172	1	57 518	239	57 758
Instruments dérivés de crédit		8 400	259	8 659		8 871	371	9 242
Instruments dérivés sur actions	6 871	17 235	1 374	25 480	7 885	21 327	6 629	35 841
Autres instruments dérivés	426	4 140	253	4 819	319	4 079	235	4 633
<b>Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)</b>	<b>7 437</b>	<b>236 379</b>	<b>3 471</b>	<b>247 287</b>	<b>8 337</b>	<b>220 722</b>	<b>8 826</b>	<b>237 885</b>
<b>Instruments financiers dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>12 452</b>	<b>-</b>	<b>12 452</b>	<b>-</b>	<b>14 116</b>	<b>-</b>	<b>14 116</b>

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2020, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

## DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIERARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

### Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc.). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

## Niveau 2

**Les titres** classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'entreprises, d'obligations d'État, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources peuvent être également utilisées, telles que le marché primaire.

**Les opérations de pension** sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent et de la maturité de l'opération de pension.

**Les dettes émises** évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

**Les instruments dérivés** de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- les instruments dérivés structurés, dont l'incertitude de modèle est non significative, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- la valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- la valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

### Niveau 3

**Les titres** de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées mesurées en valeur de marché par résultat ou par capitaux propres.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

**Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS** : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

**Les dettes émises** évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

### **Instruments dérivés**

**Les instruments dérivés simples** sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.
- **Instruments dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.  
De même, les transactions longues sur paniers d'actions sont également classées en Niveau 3 du fait de l'absence d'observabilité de la corrélation action sur les maturités longues.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

**Les instruments dérivés structurés** classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3.
- **les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation de certains PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt, qui sont classés en niveau 3. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
- **les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
- **les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
- **les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionnalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.
- la valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.
- **les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables.



- **les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières ou bien un taux de change. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

### **Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)**

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3. C'est notamment le cas de certains instruments de taux d'intérêt simples faiblement collatéralisés et de durée résiduelle très longue.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de niveau 3 sont équivalents à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés	Moyenne pondérée										
	Actif	Passif															
Opérations de pension	371	975	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	0 pb à 164 pb	36 pb (a)										
								Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	17 % à 58 %	23 % (a)					
								Instruments dérivés mêlant taux d'inflation et taux d'intérêt	Modèle de valorisation des options hybrides inflation / taux d'intérêt	Corrélation entre taux d'intérêt et taux d'inflation principalement en Europe	-9 % à 20 %	4%					
Instruments dérivés de taux	1 560	1 559	Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,79 % à 8,8 % 0,23 % à 2,2 %	(b)										
								Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité à terme des taux d'intérêt	0,3 % à 0,5 %	(b)					
													Swaps de titrisation ( <i>balance guaranteed</i> ) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notional est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0 % à 18 %	2,0 % (a)
								Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances	50 % à 85 %	60,8 % (a)					
Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans) Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	21 pb à 181 pb (1) 4 pb à 656 pb (2)	106 pb (c) 71 pb (c)													
					Instruments dérivés sur actions	1 881	7 767	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Volatilité non observable des actions Corrélation non observable des actions	0 % à 122 % (3) 12 % à 99 %	32 % (d) 67 % (c)					

(1) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle significative sur un émetteur du secteur des télécommunications européen. Le reste de la position est essentiellement sur des émetteurs souverains et financiers.

(2) Le haut de la fourchette est lié à un émetteur du secteur de la santé et des émetteurs des secteurs des transports et de l'automobile qui représentent une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides).

(3) Le haut de la fourchette est lié à 9 actions qui représentent une part négligeable du bilan sur les options avec des sous-jacents actions. Si l'on incluait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 222 %.

(a) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(b) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

(c) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notional)

(d) Calcul de moyenne simple

**TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3**

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice 2020 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>3 962</b>	<b>5 783</b>	<b>1 212</b>	<b>10 957</b>	<b>(9 268)</b>	<b>(18 818)</b>	<b>(28 086)</b>
Achats	546	1 064	96	1 706			-
Emissions				-		(4 656)	(4 656)
Ventes	(417)	(526)	(6)	(949)	8		8
Règlements <sup>(1)</sup>	(1 427)	(72)	(228)	(1 727)	(4 715)	5 060	345
Transferts vers le niveau 3	1 908	3	65	1 976	(800)	(2 976)	(3 776)
Transferts hors du niveau 3	(1 356)	(57)		(1 413)	663	3 153	3 816
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	1 310	(415)		895	3 142	470	3 612
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	638	37		675	(399)	(346)	(745)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(21)	(130)	(6)	(157)	24		24
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			14	14			-
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>5 143</b>	<b>5 687</b>	<b>1 147</b>	<b>11 977</b>	<b>(11 345)</b>	<b>(18 113)</b>	<b>(29 458)</b>

<sup>(1)</sup> Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés à la juste valeur incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt et de paramètres de marché sur les opérations de pension et de crédit mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments à la juste valeur reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

**SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES**

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Titres de dette	+/-5	+/-3	+/-6	+/-3
Actions et autres titres de capitaux propres	+/-48	+/-8	+/-46	+/-9
Prêts et pensions	+/-13		+/-11	
Instruments financiers dérivés	+/-620		+/-621	
<i>Instruments dérivés de taux et de change</i>	+/-360		+/-394	
<i>Instruments dérivés de crédit</i>	+/-49		+/-53	
<i>Instruments dérivés sur actions</i>	+/-199		+/-171	
<i>Autres instruments dérivés</i>	+/-12		+/-3	
<b>Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3</b>	<b>+/-686</b>	<b>+/-11</b>	<b>+/-684</b>	<b>+/-12</b>

### **MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS**

La marge différée (« *Day One Profit* ») concerne principalement le périmètre des instruments financiers de niveau 3, et plus marginalement certains instruments financiers de niveau 2 dont les ajustements de valorisation liés à l'incertitude sur les paramètres ou les modèles sont non négligeables au regard de la marge initiale.

La marge différée est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'observabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2019	Marge différée sur les transactions de la période	Marge comptabilisée en résultat de la période	Marge différée au 31 décembre 2020
Instruments dérivés de taux et de change	269	79	(104)	244
Instruments dérivés de crédit	126	189	(141)	174
Instruments dérivés sur actions	380	554	(520)	414
Autres instruments	14	42	(45)	11
<b>Instruments financiers</b>	<b>789</b>	<b>864</b>	<b>(810)</b>	<b>843</b>

## 4.e ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

- **Détail des prêts et créances par type de produit**

En millions d'euros, au	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>19 082</b>	<b>(100)</b>	<b>18 982</b>	<b>21 793</b>	<b>(101)</b>	<b>21 692</b>
Comptes à vue	7 241	(12)	7 229	8 002	(13)	7 989
Prêts <sup>(1)</sup>	10 009	(88)	9 921	12 697	(88)	12 609
Opérations de pension	1 832		1 832	1 094		1 094
<b>Prêts et créances envers la clientèle</b>	<b>830 979</b>	<b>(21 446)</b>	<b>809 533</b>	<b>826 953</b>	<b>(21 176)</b>	<b>805 777</b>
Comptes ordinaires débiteurs	37 639	(3 409)	34 230	38 978	(3 187)	35 791
Prêts consentis à la clientèle	752 797	(16 888)	735 909	751 109	(16 861)	734 248
Opérations de location-financement	39 220	(1 149)	38 071	35 653	(1 128)	34 525
Opérations de pension	1 323		1 323	1 213		1 213
<b>Total prêts et créances au coût amorti</b>	<b>850 061</b>	<b>(21 546)</b>	<b>828 515</b>	<b>848 746</b>	<b>(21 277)</b>	<b>827 469</b>

<sup>(1)</sup> Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales.

### Echéancier des opérations de location-financement

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Investissement brut</b>	<b>41 899</b>	<b>37 970</b>
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	11 602	10 412
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	26 306	22 837
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	3 991	4 721
<b>Produits financiers non acquis</b>	<b>(2 679)</b>	<b>(2 317)</b>
<b>Investissement net avant dépréciation</b>	<b>39 220</b>	<b>35 653</b>
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	10 675	9 655
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	24 816	21 685
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	3 729	4 313
<b>Dépréciations</b>	<b>(1 149)</b>	<b>(1 128)</b>
<b>Investissement net après dépréciation</b>	<b>38 071</b>	<b>34 525</b>

- **Détail des titres de dette par catégorie d'émetteur**

En millions d'euros, au	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable
États	62 044	(22)	62 022	57 743	(21)	57 722
Autres administrations publiques	24 248	(2)	24 246	23 794	(3)	23 791
Etablissements de crédit	10 461	(2)	10 459	7 201	(2)	7 199
Autres	21 721	(132)	21 589	19 850	(108)	19 742
<b>Total titres de dette au coût amorti</b>	<b>118 474</b>	<b>(158)</b>	<b>118 316</b>	<b>108 588</b>	<b>(134)</b>	<b>108 454</b>

- **Détail des actifs financiers au coût amorti par strate**

En millions d'euros, au	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 2.h)	Valeur nette comptable
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>19 082</b>	<b>(100)</b>	<b>18 982</b>	<b>21 793</b>	<b>(101)</b>	<b>21 692</b>
Strate 1	18 517	(19)	18 498	21 279	(12)	21 267
Strate 2	486	(8)	478	418	(5)	413
Strate 3	79	(73)	6	96	(84)	12
<b>Prêts et créances envers la clientèle</b>	<b>830 979</b>	<b>(21 446)</b>	<b>809 533</b>	<b>826 953</b>	<b>(21 176)</b>	<b>805 777</b>
Strate 1	707 664	(2 303)	705 361	719 160	(1 600)	717 560
Strate 2	93 244	(3 101)	90 143	78 005	(3 100)	74 905
Strate 3	30 071	(16 042)	14 029	29 788	(16 476)	13 312
<b>Titres de dette</b>	<b>118 474</b>	<b>(158)</b>	<b>118 316</b>	<b>108 588</b>	<b>(134)</b>	<b>108 454</b>
Strate 1	117 357	(21)	117 336	107 630	(30)	107 600
Strate 2	847	(33)	814	754	(17)	737
Strate 3	270	(104)	166	204	(87)	117
<b>Total actifs financiers au coût amorti</b>	<b>968 535</b>	<b>(21 704)</b>	<b>946 831</b>	<b>957 334</b>	<b>(21 411)</b>	<b>935 923</b>

#### 4.f ENCOURS DEPRECIÉS (STRATE 3)

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours dépréciés d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement et de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces encours.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des encours couverts.

En millions d'euros, au	31 décembre 2020			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.e)	79	(73)	6	123
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e)	30 071	(16 042)	14 029	8 978
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	270	(104)	166	39
<b>Total des encours au coût amorti dépréciés (strate 3)</b>	<b>30 420</b>	<b>(16 219)</b>	<b>14 201</b>	<b>9 140</b>
Engagements de financements donnés	1 001	(83)	918	105
Engagements de garantie financière donnés	1 364	(264)	1 100	320
<b>Total des engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)</b>	<b>2 365</b>	<b>(347)</b>	<b>2 018</b>	<b>425</b>

En millions d'euros, au	31 décembre 2019			
	Encours dépréciés (Strate 3)			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.e)	96	(84)	12	115
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e)	29 788	(16 476)	13 312	8 821
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	204	(87)	117	45
<b>Total des encours au coût amorti dépréciés (strate 3)</b>	<b>30 088</b>	<b>(16 647)</b>	<b>13 441</b>	<b>8 981</b>
Engagements de financements donnés	1 094	(58)	1 036	306
Engagements de garantie financière donnés	1 432	(275)	1 157	342
<b>Total des engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)</b>	<b>2 526</b>	<b>(333)</b>	<b>2 193</b>	<b>648</b>

Le tableau ci-après fournit les données relatives aux variations d'encours bruts de la strate 3 :

Valeur brute En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Encours dépréciés (Strate 3) en début de période</b>	<b>30 088</b>	<b>34 311</b>
Passage en strate 3	8 623	6 650
Retour en strate 1 ou strate 2	(2 306)	(2 412)
Passage en pertes	(4 188)	(6 423)
Autres variations	(1 797)	(2 038)
<b>Encours dépréciés (Strate 3) en fin de période</b>	<b>30 420</b>	<b>30 088</b>

#### 4.g DETTES AU COUT AMORTI ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>147 657</b>	<b>84 566</b>
Comptes à vue	8 995	9 072
Emprunts interbancaires <sup>(1)</sup>	130 999	68 847
Opérations de pension	7 663	6 647
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>940 991</b>	<b>834 667</b>
Comptes ordinaires créditeurs	613 311	516 862
Comptes d'épargne	156 508	151 600
Comptes à terme et assimilés	170 097	165 031
Opérations de pension	1 075	1 174

<sup>(1)</sup> Les emprunts interbancaires incluent les emprunts à terme auprès des banques centrales, dont 101,8 milliards d'euros de TLTRO III.

#### 4.h DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

- Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat (note 4.a)**

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons <sup>(1)</sup>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
En millions d'euros, au								
<b>Dettes représentées par un titre</b>							<b>56 882</b>	<b>56 636</b>
<b>Dettes subordonnées</b>							<b>851</b>	<b>893</b>
- Dettes subordonnées remboursables <sup>(2)</sup>							53	120
- Dettes subordonnées perpétuelles							798	773
BNP Paribas Fortis déc-07 <sup>(3)</sup>	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	798	773

<sup>(1)</sup> Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

<sup>(2)</sup> Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

<sup>(3)</sup> Emission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Au 31 décembre 2020, la dette est admise en fonds propres prudentiels pour 205 millions d'euros.



**• Dettes comptabilisées au coût amorti**

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons <sup>(1)</sup>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
En millions d'euros, au								
<b>Dettes représentées par un titre</b>							<b>148 303</b>	<b>157 578</b>
<b>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission</b>							<b>48 332</b>	<b>60 905</b>
Titres de créances négociables							48 332	60 905
<b>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</b>							<b>99 971</b>	<b>96 673</b>
Titres de créances négociables							38 720	45 924
Emissions obligataires							61 251	50 749
<b>Dettes subordonnées</b>							<b>22 474</b>	<b>20 003</b>
<b>- Dettes subordonnées remboursables</b> <sup>(2)</sup>							<b>20 739</b>	<b>18 242</b>
<b>- Titres subordonnés perpétuels</b>							<b>1 506</b>	<b>1 526</b>
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	B	254	254
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	C	224	244
BNP Paribas Cardiff nov - 14	EUR	1 000	nov.-25	4,032%	Euribor 3 mois + 393 pb	D	1 000	1 000
Autres							28	28
<b>- Titres participatifs</b>							<b>222</b>	<b>222</b>
BNP Paribas SA juil-84 <sup>(3)</sup>	EUR	337	-	<sup>(4)</sup>	-		215	215
Autres							7	7
<b>- Frais et commissions, dettes rattachées</b>							<b>7</b>	<b>13</b>

<sup>(1)</sup> Conditions suspensives de versement des coupons

- B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.
- D Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'évènements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiements. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces évènements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

<sup>(2)</sup> Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

<sup>(3)</sup> Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

<sup>(4)</sup> En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85 % du TMO et un maximum de 130 % du TMO.

#### 4.i PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Placements ne représentant pas des contrats en unités de compte	Placements représentant des contrats en unités de compte <i>(risque financier supporté par les assurés)</i>	Total	Placements ne représentant pas des contrats en unités de compte	Placements représentant des contrats en unités de compte <i>(risque financier supporté par les assurés)</i>	Total
En millions d'euros, au						
Instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option	45 867	73 151	119 018	44 292	71 043	115 335
Instruments dérivés	1 365		1 365	1 115		1 115
Actifs financiers disponibles à la vente	130 594		130 594	126 596		126 596
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 443		1 443	1 914		1 914
Prêts et créances	3 214		3 214	3 089		3 089
Placements consolidés par mise en équivalence	354		354	359		359
Immeubles de placement	2 857	3 732	6 589	3 094	3 464	6 558
<b>Total</b>	<b>185 694</b>	<b>76 883</b>	<b>262 577</b>	<b>180 459</b>	<b>74 507</b>	<b>254 966</b>
Part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	2 779		2 779	2 852		2 852
<b>Placements des activités d'assurance</b>	<b>188 473</b>	<b>76 883</b>	<b>265 356</b>	<b>183 311</b>	<b>74 507</b>	<b>257 818</b>

Les placements dans des instruments financiers des activités d'assurance sont comptabilisés selon les principes d'IAS 39.

La valeur de marché des actifs financiers dont les flux de trésorerie sont uniquement des remboursements de principal et paiement d'intérêts est de 116,4 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Elle était de 116,9 milliards d'euros au 31 décembre 2019, soit une variation sur la période de -0,5 milliards d'euros.

La valeur de marché des autres actifs financiers s'élève à 146,5 milliards d'euros, correspondant à l'ensemble des instruments ne répondant pas au critère précédent, aux instruments dérivés et aux actifs gérés en valeur de marché. Elle était de 138,3 milliards d'euros au 31 décembre 2019, soit une variation sur la période de +8,2 milliards d'euros.

La valeur de marché des immeubles de placement ne représentant pas des contrats en unités de compte comptabilisés au coût amorti s'établit à 4,3 milliards d'euros au 31 décembre 2020, contre 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

- **Mesure de la valeur de marché des instruments financiers**

Les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, les méthodologies de valorisation correspondantes ainsi que les principes sur les transferts entre les niveaux de la hiérarchie sont similaires à ceux appliqués pour les autres instruments financiers du Groupe (note 4.d).

En millions d'euros, au	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>112 156</b>	<b>18 218</b>	<b>220</b>	<b>130 594</b>	<b>103 419</b>	<b>22 887</b>	<b>290</b>	<b>126 596</b>
Titres de capitaux propres	7 963	1 370	195	9 528	6 551	1 179	248	7 978
Titres de dette	104 193	16 848	25	121 066	96 868	21 708	42	118 618
<b>Instruments financiers en valeur de marché par résultat</b>	<b>90 733</b>	<b>21 419</b>	<b>6 865</b>	<b>119 017</b>	<b>88 724</b>	<b>19 296</b>	<b>7 315</b>	<b>115 335</b>
Titres de capitaux propres	89 691	13 036	6 804	109 531	87 084	12 774	6 549	106 407
Titres de dette	1 042	8 383	61	9 486	1 640	6 522	766	8 928
<b>Instruments dérivés</b>	<b>-</b>	<b>1 162</b>	<b>203</b>	<b>1 365</b>	<b>-</b>	<b>859</b>	<b>256</b>	<b>1 115</b>
<b>Actifs financiers en valeur de marché</b>	<b>202 889</b>	<b>40 799</b>	<b>7 288</b>	<b>250 976</b>	<b>192 143</b>	<b>43 042</b>	<b>7 861</b>	<b>243 046</b>

Niveau 1 : ce niveau regroupe les actions et les obligations liquides, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...), les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2 : ce niveau regroupe les actions, certaines obligations d'États ou d'entreprises, les autres parts de fonds et OPCVM et les dérivés négociés de gré à gré.

Niveau 3 : ce niveau regroupe principalement les parts de fonds et les actions non cotées qui sont constituées pour l'essentiel de parts dans des sociétés et fonds de capital-risque.

Au cours de l'exercice 2020, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

- **Tableau de variation des instruments financiers de niveau 3**

Pour les instruments financiers du Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice :

En millions d'euros	Actifs financiers		
	Instruments financiers disponibles à la vente	Instruments financiers en valeur de marché par résultat	Total
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>290</b>	<b>7 571</b>	<b>7 861</b>
Achats	42	1 876	1 918
Ventes	(20)	(1 672)	(1 692)
Règlements	(33)	(222)	(255)
Transferts vers le niveau 3	2	12	14
Transferts hors du niveau 3	(55)	(867)	(922)
Gains comptabilisés en compte de résultat	2	392	394
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	2	(19)	(17)
Variations d'actifs comptabilisées en capitaux propres	(10)		(10)
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>220</b>	<b>7 068</b>	<b>7 288</b>

**• Détail des actifs financiers disponibles à la vente**

En millions d'euros, au	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur au bilan	dont dépréciation	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur au bilan	dont dépréciation	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Titres de dette	121 066		14 934	118 618		12 729
Titres de capitaux propres	9 528	(697)	2 117	7 978	(417)	2 009
<b>Total des actifs disponibles à la vente</b>	<b>130 594</b>	<b>(697)</b>	<b>17 051</b>	<b>126 596</b>	<b>(417)</b>	<b>14 738</b>

**• Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti**

En millions d'euros, au	31 décembre 2020					31 décembre 2019				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Valeur au bilan
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 686			1 686	1 443	2 224			2 224	1 914
Prêts et créances	65	3 183	-	3 248	3 214	121	2 985	18	3 124	3 089

**4.j PROVISIONS TECHNIQUES ET AUTRES PASSIFS D'ASSURANCE**

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Provisions techniques - contrats d'assurance Non Vie</b>	<b>4 668</b>	<b>4 768</b>
<b>Provisions techniques - contrats d'assurance Vie</b>	<b>155 129</b>	<b>154 382</b>
- Contrats d'assurance	85 961	87 352
- Contrats d'assurance en Unités de Compte	69 168	67 030
<b>Passifs techniques - contrats d'investissement</b>	<b>48 528</b>	<b>48 179</b>
- Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	40 916	40 723
- Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire - Unités de Compte	7 612	7 456
<b>Participation différée passive aux bénéfices</b>	<b>27 860</b>	<b>24 980</b>
<b>Provisions et passifs techniques liés aux contrats d'assurance et d'investissement</b>	<b>236 185</b>	<b>232 309</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	2 948	3 464
Instruments dérivés	1 608	1 164
<b>Total provisions techniques et autres passifs d'assurance</b>	<b>240 741</b>	<b>236 937</b>

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance-vie en France et en Italie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Elle est déterminée à partir de calculs stochastiques modélisant les plus ou moins-values latentes attribuables aux assurés en fonction des scénarios économiques, ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte. Il en ressort notamment pour la France un taux de 92 % en 2020, contre un taux de 90 % en 2019.

Le test de suffisance des passifs prévu par IFRS 4, réalisé par portefeuille de contrats, consiste à comparer les provisions comptabilisées (nettes des frais d'acquisition reportés) avec une évaluation prospective des flux de trésorerie actualisés.

Au 31 décembre 2020, ce test a conduit à comptabiliser des provisions complémentaires sur trois entités d'assurance vie en Asie pour un montant total de 18 millions d'euros. Pour les entités d'assurance vie des marchés domestiques (France, Italie et Luxembourg), le test ne révèle pas d'insuffisance.

La variation des provisions et passifs techniques liés aux contrats d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance en début de période</b>	<b>232 309</b>	<b>209 750</b>
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	21 309	30 807
Prestations payées	(17 708)	(17 010)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	708	8 381
Effets des variations de parités monétaires	(527)	311
Effet des variations de périmètre	94	70
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance en fin de période</b>	<b>236 185</b>	<b>232 309</b>

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 4.i.

#### 4.k IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Impôts courants	2 016	1 857
Impôts différés	4 543	4 956
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>6 559</b>	<b>6 813</b>
Impôts courants	1 671	2 103
Impôts différés	1 330	1 463
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>3 001</b>	<b>3 566</b>

Variation des impôts différés par nature au cours de la période :

En millions d'euros	31 décembre 2019	Variations comptabilisées en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres pouvant être reclassés en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat	Variations de périmètre, des parités monétaires et divers	31 décembre 2020
Instruments financiers	(1 041)	111	(208)	(4)	81	(1 061)
Provisions pour engagements sociaux	871	23		(4)	(18)	872
Réserve latente de location-financement	(505)	(59)			8	(556)
Provisions pour risque de crédit	3 271	(73)			(53)	3 145
Déficits fiscaux reportables	1 119	(58)			(15)	1 046
Autres éléments	(222)	40	(11)		(40)	(233)
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>3 493</b>	<b>(16)</b>	<b>(219)</b>	<b>(8)</b>	<b>(37)</b>	<b>3 213</b>
Impôts différés actifs	4 956					4 543
Impôts différés passifs	(1 463)					(1 330)

Afin de déterminer le montant des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.

Les impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables concernent principalement BNP Paribas Fortis pour 648 millions d'euros, dont la période prévisionnelle de recouvrabilité est de 7 ans (ce déficit est reportable sans limitation de durée).

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 1 117 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 1 291 millions d'euros au 31 décembre 2019.

#### 4.1 COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	103 199	75 478
Comptes d'encaissement	677	288
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	3 985	6 162
Autres débiteurs et actifs divers	33 043	31 607
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>140 904</b>	<b>113 535</b>
Dépôts de garantie reçus	61 454	58 751
Comptes d'encaissement	3 243	3 026
Charges à payer et produits constatés d'avance	6 701	8 027
Passifs de location	3 595	3 295
Autres créditeurs et passifs divers	32 853	29 650
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>107 846</b>	<b>102 749</b>

#### 4.m PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Exercice 2020			31 décembre 2020	Exercice 2019			31 décembre 2019
	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises	33	(35)	(2)	832	64	(17)	47	965
Entreprises associées <sup>(1)</sup>	390	(93)	297	5 564	522	160	682	4 987
<b>Total sociétés mises en équivalence</b>	<b>423</b>	<b>(128)</b>	<b>295</b>	<b>6 396</b>	<b>586</b>	<b>143</b>	<b>729</b>	<b>5 952</b>

<sup>(1)</sup>Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Les engagements de garantie et de financement donnés par le Groupe aux coentreprises sont détaillés dans la note 7.f *Relations avec les autres parties liées*.

La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées du Groupe BNP Paribas est présentée ci-dessous :

En millions d'euros, au	Pays d'immatriculation	Activité	% d'intérêt	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Coentreprises</b>					
Bpost banque	Belgique	Banque de détail	50 %	114	242
Union de Creditos Inmobiliarios	Espagne	Prêts hypothécaires	50 %	196	220
<b>Entreprises associées</b>					
AG Insurance	Belgique	Assurance	25 %	1 685	1 747
Banque de Nankin	Chine	Banque de détail	14 %	1 795	1 569

## 4.n IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>Immeubles de placement</b>	<b>926</b>	<b>(322)</b>	<b>604</b>	<b>894</b>	<b>(283)</b>	<b>611</b>
Terrains et constructions	13 180	(5 626)	7 554	13 565	(5 703)	7 862
Équipement, Mobilier, Installations	7 262	(5 333)	1 929	7 494	(5 410)	2 084
Biens mobiliers donnés en location	30 435	(8 204)	22 231	28 126	(7 546)	20 580
Autres immobilisations corporelles	2 387	(1 206)	1 181	2 371	(1 212)	1 159
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>53 264</b>	<b>(20 369)</b>	<b>32 895</b>	<b>51 556</b>	<b>(19 871)</b>	<b>31 685</b>
<i>Dont droits d'utilisation</i>	<i>6 871</i>	<i>(3 728)</i>	<i>3 143</i>	<i>6 660</i>	<i>(3 647)</i>	<i>3 013</i>
<b>Immobilisations corporelles et immeubles de placement</b>	<b>54 190</b>	<b>(20 691)</b>	<b>33 499</b>	<b>52 450</b>	<b>(20 154)</b>	<b>32 296</b>
Logiciels informatiques acquis	3 880	(3 080)	800	4 093	(3 072)	1 021
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	5 435	(4 095)	1 340	4 664	(3 581)	1 083
Autres immobilisations incorporelles	2 307	(548)	1 759	2 245	(497)	1 748
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 622</b>	<b>(7 723)</b>	<b>3 899</b>	<b>11 002</b>	<b>(7 150)</b>	<b>3 852</b>

### • Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 743 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 719 millions d'euros au 31 décembre 2019.

### • Location simple

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables</b>	<b>7 366</b>	<b>7 182</b>
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	<i>3 167</i>	<i>3 064</i>
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	<i>4 139</i>	<i>4 076</i>
<i>Paiements à recevoir au-delà de 5 ans</i>	<i>60</i>	<i>42</i>

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.



- **Immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

- **Amortissements et provisions**

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2020 s'établit à 2 431 millions d'euros, contre 2 415 millions d'euros au titre de l'exercice 2019.

Le montant des dotations nettes aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 8 millions d'euros au cours de l'exercice 2020, contre 30 millions d'euros au cours de l'exercice 2019.

#### 4.0 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Valeur nette comptable en début de période</b>	<b>7 817</b>	<b>8 487</b>
Acquisitions	5	55
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		(820)
Effets des variations de parités monétaires	(329)	97
Autres mouvements		(2)
<b>Valeur nette comptable en fin de période</b>	<b>7 493</b>	<b>7 817</b>
Valeur brute comptable	11 247	11 608
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(3 754)	(3 791)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciation comptabilisée		Acquisitions	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Retail Banking &amp; Services</b>	<b>6 311</b>	<b>6 602</b>		<b>(820)</b>	<b>5</b>	<b>(2)</b>
<b>Domestic Markets</b>	<b>1 424</b>	<b>1 440</b>			<b>5</b>	
<i>Arval</i>	510	515			5	
<i>Leasing Solutions</i>	149	151				
<i>New Digital Businesses</i>	159	159				
<i>Personal Investors</i>	600	609				
<i>Autres</i>	6	6				
<b>International Financial Services</b>	<b>4 887</b>	<b>5 162</b>		<b>(820)</b>		<b>(2)</b>
<i>Asset Management</i>	181	187				
<i>Assurance</i>	352	353				
<i>BancWest</i>	2 362	2 571		(500)		
<i>Personal Finance</i>	1 238	1 293				
<i>Personal Finance - partenariat testé spécifiquement</i>				(318)		
<i>Real Estate</i>	403	407		(2)		
<i>Wealth Management</i>	314	314				(2)
<i>Autres</i>	37	37				
<b>Corporate &amp; Institutional Banking</b>	<b>1 179</b>	<b>1 212</b>				<b>57</b>
<i>Corporate Banking</i>	273	277				
<i>Global Markets</i>	460	481				57
<i>Securities Services</i>	446	454				
<b>Autres Activités</b>	<b>3</b>	<b>3</b>				
<b>Total des écarts d'acquisition</b>	<b>7 493</b>	<b>7 817</b>	<b>-</b>	<b>(820)</b>	<b>5</b>	<b>55</b>
Ecart d'acquisition négatif			5	2		
<b>Variation des écarts d'acquisition portée en résultat</b>			<b>5</b>	<b>(818)</b>		

Les ensembles homogènes de métiers auxquels sont alloués les écarts d'acquisition sont les suivants :

**Arval** : Spécialiste de la location longue durée de véhicules et de la mobilité, Arval offre aux entreprises (allant des grandes multinationales aux petites et moyennes entreprises), à leurs collaborateurs et aux particuliers des solutions sur mesure pour optimiser leur mobilité.

**Leasing Solutions** : BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – partenariats, prescriptions, ventes directes et réseaux bancaires – une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.

**Nouveaux métiers digitaux** : Ils intègrent plus particulièrement le service de tenue de compte ouvert à tous, sans conditions de revenus, de dépôts ou de patrimoine, et sans possibilité de découvert ni de crédit : Nickel. Ce service qui fonctionne en temps réel avec les technologies les plus modernes, est disponible auprès de plus de 5 800 points de vente.

**Personal Investors** : BNP Paribas Personal Investors est un spécialiste digital des services bancaires et d'investissement. Présent en Allemagne, Inde, Autriche et Espagne, il propose à ses clients particuliers un large éventail de services bancaires, d'épargne et d'investissement à court et à long terme via internet, et aussi via téléphone ou face-à-face. En complément de ses activités à destination des particuliers, Personal Investors propose ses services et sa plateforme informatique à une clientèle de conseillers financiers indépendants, de gestionnaires d'actifs et de fintechs.

**Asset Management** : BNP Paribas Asset Management est le métier spécialisé en gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas. Il offre des solutions d'investissement pour les épargnants individuels (par le biais de distributeurs internes – banque privée et banque de détail de BNP Paribas – et distributeurs externes), les entreprises et les investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance, caisses de retraite, institutions officielles, consultants). Il vise à leur apporter une valeur ajoutée en puisant dans un large éventail d'expertises à travers ses gestions actives actions et obligations, son activité de gestion de dette privée et actifs réels et de son pôle multi actifs, quantitatif et solutions.

**Assurance** : BNP Paribas Cardif, acteur mondial en assurance de personnes, conçoit, développe et commercialise des produits et des services en épargne et protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens.

BNP Paribas Cardif propose également des offres en matière d'assurance dommages, d'assurance santé, de protection du budget, des revenus et des moyens de paiement, de protection contre les aléas de la vie (chômage, accident, décès, vol ou casse) ou encore de protection des données numériques privées pour répondre à l'évolution des besoins des consommateurs.

**BancWest** : L'activité de banque de détail aux États-Unis s'exerce désormais au travers de Bank of the West, qui propose une très large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises au travers d'agences et de bureaux dans 20 États, essentiellement de l'Ouest et du Midwest américains. Elle détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés (financements de bateaux, de véhicules de loisir, prêts à l'agriculture), qu'elle exerce sur l'ensemble du territoire des États-Unis et développe son activité notamment sur les segments des entreprises, des petites et moyennes entreprises et de la banque privée.

**Personal Finance** : BNP Paribas Personal Finance est le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. Au travers de ses marques et partenariats comme Cetelem, Cofinoga, Findomestic, AlphaCredit, Opel Vauxhall ou SevenDay Finans AB, Personal Finance commercialise une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou via ses centres de relations clients et sites internet et applications mobiles. Le métier, dans certains pays en dehors des marchés domestiques, est intégré au sein de la banque de détail du groupe BNP Paribas.

**Real Estate** : BNP Paribas Real Estate propose une large gamme de services qui répond à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien immobilier, depuis la conception d'un projet de construction jusqu'à sa gestion quotidienne, et aux besoins de ses clients qui sont aussi bien des investisseurs institutionnels, que des entreprises utilisatrices, des entités publiques et des particuliers.

**Wealth Management** : Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas. Wealth Management a pour mission de répondre aux attentes d'une clientèle individuelle aisée, des familles actionnaires ou d'entrepreneurs, souhaitant un accompagnement et une prise en charge de l'ensemble de leurs besoins patrimoniaux et financiers.

**Corporate Banking** : Corporate Banking regroupe l'offre de solutions de financement aux entreprises, l'ensemble des produits de transaction banking, les opérations de conseil en fusions-acquisitions de Corporate Finance et des activités primaires sur les marchés actions.

**Global Markets** : Global Markets propose aux entreprises et aux clients institutionnels – ainsi qu'aux réseaux de banque de détail et de banque privée – des services en matière d'investissement, de couverture, de financements et de recherche dans les différentes catégories d'actifs. Le modèle économique durable de Global Markets permet aux clients d'avoir accès aux marchés de capitaux dans la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique), en Asie-Pacifique et dans la zone Amériques, en proposant des solutions innovantes et des plateformes digitales. Global Markets rassemble les activités Fixed Income, Currencies & Commodities et Equity & Prime Services.

**Securities Services** : BNP Paribas Securities Services est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier Titres et propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d'investissement, sell-side, buy-side et émetteurs.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondées sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de « Common Equity Tier One » requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7 %.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 % pour les ensembles homogènes de métiers exerçant dans un environnement économique mature en Europe et de 3 % pour BancWest plus spécifique à la zone californienne. Pour ceux implantés dans des pays pour lesquels le taux d'inflation est très élevé, un add-on, issu de sources externes, est pris en compte.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation des unités génératrices de trésorerie à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital, le coefficient d'exploitation en valeur terminale, le coût du risque en valeur terminale et le taux de croissance à l'infini.

En 2019, la revue à la baisse des perspectives financières du partenariat de Personal Finance testé spécifiquement avait conduit à déprécier la totalité de l'écart d'acquisition (318 millions d'euros).

Par ailleurs, l'évolution du contexte économique et notamment des taux d'intérêt aux États-Unis avait conduit en 2019 à déprécier partiellement l'écart d'acquisition de BancWest à hauteur de 500 millions d'euros.

- **Sensibilité de la valorisation des principaux écarts d'acquisition à une variation de 10 points de base du coût du capital, de 1 % du coefficient d'exploitation en valeur terminale, de 5 % du coût du risque en valeur terminale et de 50 points de base du taux de croissance à l'infini**

En millions d'euros	BancWest	Personal Finance
<b>Coût du capital</b>	<b>9,5 %</b>	<b>10,0 %</b>
Variation défavorable de + 10 points de base	(135)	(197)
Variation favorable de - 10 points de base	139	202
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>61,4 %</b>	<b>45,8 %</b>
Variation défavorable de + 1 %	(255)	(435)
Variation favorable de - 1 %	255	435
<b>Coût du risque</b>	<b>(135)</b>	<b>(1 758)</b>
Variation défavorable de + 5 %	(53)	(556)
Variation favorable de - 5 %	53	556
<b>Taux de croissance à l'infini</b>	<b>3,0 %</b>	<b>2,1 %</b>
Variation défavorable de -50 points de base	(249)	(431)
Variation favorable de +50 points de base	290	490

Concernant l'ensemble homogène Personal Finance mentionné ci-dessus, il n'y aurait pas lieu de déprécier même en retenant, pour le test de dépréciation, les quatre variations les plus défavorables du tableau.

## 4.p PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### • Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros, au	31 décembre 2019	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2020
Provisions sur engagements sociaux	6 636	1 031	(1 007)	22	(78)	6 604
dont avantages postérieurs à l'emploi (note 6.b)	4 141	214	(311)	21	(20)	4 045
dont aide médicale postérieure à l'emploi (note 6.b)	146	4	(4)	2		148
dont provisions au titre des autres avantages à long terme (note 6.c)	1 188	365	(296)		(37)	1 220
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs (note 6.d)	513	110	(148)		(7)	468
dont provisions sur paiements à base d'actions (note 6.e)	648	338	(248)		(15)	723
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	124	(1)	(1)			122
Provisions au titre des engagements de crédit (note 2.h)	1 234	214	(60)		(41)	1 347
Provisions pour litiges	598	186	(204)		(61)	519
Autres provisions pour risques et charges	894	225	(137)		(26)	956
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>9 486</b>	<b>1 655</b>	<b>(1 409)</b>	<b>22</b>	<b>(206)</b>	<b>9 548</b>

### • Provisions et assimilées au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>18 203</b>	<b>18 149</b>
dont au titre des plans d'épargne-logement	16 030	16 026
ayant une ancienneté supérieure à 10 ans	5 333	5 231
ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	8 420	8 777
ayant une ancienneté inférieure à 4 ans	2 277	2 018
<b>Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>23</b>	<b>35</b>
dont au titre des plans d'épargne-logement	4	6
<b>Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>122</b>	<b>125</b>
provisions constituées au titre des plans d'épargne-logement	122	123
provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	-	1
décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	-	1

#### 4.q COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation (EU CCR5-A). Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 31 décembre 2020	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des convention- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
<b>Actif</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	167 927		167 927			167 927
Prêts et opérations de pension	369 927	(125 049)	244 878	(42 976)	(190 936)	10 966
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	688 709	(396 329)	292 380	(196 222)	(40 626)	55 532
Actifs financiers au coût amorti	946 831		946 831	(554)	(2 460)	943 817
<i>Dont opérations de pension</i>	3 155		3 155	(554)	(2 460)	141
Comptes de régularisation et actifs divers	140 904		140 904		(51 135)	89 769
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	103 199		103 199		(51 135)	52 064
Autres actifs non soumis à compensation	695 571		695 571			695 571
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 009 869</b>	<b>(521 378)</b>	<b>2 488 491</b>	<b>(239 752)</b>	<b>(285 157)</b>	<b>1 963 582</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2020	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des convention- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
<b>Dettes</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	94 263		94 263			94 263
Dépôt et opération de pension	413 644	(125 049)	288 595	(42 250)	(231 061)	15 284
Dettes représentées par un titre	64 048		64 048			64 048
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	692 258	(396 329)	295 929	(196 222)	(53 721)	45 986
Passifs financiers au coût amorti	1 088 648		1 088 648	(1 280)	(6 996)	1 080 372
<i>Dont opérations de pension</i>	8 738		8 738	(1 280)	(6 996)	462
Comptes de régularisation et passifs divers	107 846		107 846		(36 263)	71 583
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	61 454		61 454		(36 263)	25 191
Autres dettes non soumises à compensation	431 813		431 813			431 813
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 892 520</b>	<b>(521 378)</b>	<b>2 371 142</b>	<b>(239 752)</b>	<b>(328 041)</b>	<b>1 803 349</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2019	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
<b>Actif</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	131 935		131 935			131 935
Prêts et opérations de pension	352 599	(155 672)	196 927	(45 772)	(143 292)	7 863
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	543 166	(283 427)	259 739	(179 483)	(34 902)	45 354
Actifs financiers au coût amorti	935 923		935 923	(536)	(1 679)	933 708
<i>Dont opérations de pension</i>	2 307		2 307	(536)	(1 679)	92
Comptes de régularisation et actifs divers	113 535		113 535		(38 342)	75 193
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	75 478		75 478		(38 342)	37 136
Autres actifs non soumis à compensation	526 654		526 654			526 654
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 603 812</b>	<b>(439 099)</b>	<b>2 164 713</b>	<b>(225 791)</b>	<b>(218 215)</b>	<b>1 720 707</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2019	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
<b>Dettes</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	65 490		65 490			65 490
Dépôts et opérations de pension	370 765	(155 672)	215 093	(44 684)	(163 430)	6 979
Dettes représentées par un titre	63 758		63 758			63 758
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	535 428	(283 427)	252 001	(179 483)	(39 920)	32 598
Passifs financiers au coût amorti	919 234		919 234	(1 624)	(5 942)	911 668
<i>Dont opérations de pension</i>	7 821		7 821	(1 624)	(5 942)	255
Comptes de régularisation et passifs divers	102 749		102 749		(30 939)	71 810
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	58 751		58 751		(30 939)	27 812
Autres dettes non soumises à compensation	434 543		434 543			434 543
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 491 967</b>	<b>(439 099)</b>	<b>2 052 868</b>	<b>(225 791)</b>	<b>(240 231)</b>	<b>1 586 846</b>



## 4.r TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt, ainsi que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension ». Les passifs associés aux créances titrisées sont constitués des parts de titrisation souscrites par des tiers.

- Prêts de titres, opérations de pensions et autres opérations :**

En millions d'euros, au	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
<b>Prêts de titres</b>				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5 890		13 358	
Actifs financiers au coût amorti	2 517		1 408	
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	434		320	
<b>Opérations de pensions</b>				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	39 105	39 104	33 203	33 148
Actifs financiers au coût amorti	5 500	5 167	3 664	3 621
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	1 117	1 086	988	984
Placements des activités d'assurance	6 872	6 842	5 844	5 921
<b>Total</b>	<b>61 435</b>	<b>52 199</b>	<b>58 785</b>	<b>43 674</b>

- Opérations de titrisation ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dont le recours est limité aux actifs transférés :**

En millions d'euros, au 31 décembre 2020	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
<b>Titrisation</b>					
Actifs financiers au coût amorti	18 718	17 715	18 980	17 721	1 258
<b>Total</b>	<b>18 718</b>	<b>17 715</b>	<b>18 980</b>	<b>17 721</b>	<b>1 258</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2019	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
<b>Titrisation</b>					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	28	28	28	28	-
Actifs financiers au coût amorti	19 674	17 431	19 035	17 471	1 564
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	18	18	17	17	-
<b>Total</b>	<b>19 720</b>	<b>17 477</b>	<b>19 080</b>	<b>17 516</b>	<b>1 564</b>

La banque n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

## 5. ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

### 5.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Engagements de financement donnés</b>		
- aux établissements de crédit	6 646	4 999
- à la clientèle	343 480	324 077
Ouverture de crédits confirmés	306 312	255 975
Autres engagements en faveur de la clientèle	37 168	68 102
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>350 126</b>	<b>329 076</b>
<i>dont strate 1</i>	332 035	317 180
<i>dont strate 2</i>	15 440	9 862
<i>dont strate 3</i>	1 001	1 094
<i>dont activités d'assurance</i>	1 650	940
<b>Engagements de financement reçus</b>		
- des établissements de crédit	48 622	70 725
- de la clientèle	5 511	2 633
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>54 133</b>	<b>73 358</b>

### 5.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
- d'ordre des établissements de crédit	40 912	32 325
- d'ordre de la clientèle	120 045	118 408
Cautions immobilières	2 758	2 767
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	62 803	61 003
Autres garanties d'ordre de la clientèle	54 484	54 638
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>160 957</b>	<b>150 733</b>
<i>dont strate 1</i>	152 288	142 780
<i>dont strate 2</i>	7 305	6 518
<i>dont strate 3</i>	1 364	1 432
<i>dont activités d'assurance</i>		3

## 5.c ENGAGEMENTS SUR TITRES

En lien avec la comptabilisation des opérations sur titres en date de règlement, les engagements représentant les titres à livrer ou à recevoir sont les suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Titres à livrer	6 089	8 511
Titres à recevoir	7 857	10 792

## 5.d AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

### • Instruments financiers donnés en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote</b>	<b>150 370</b>	<b>102 466</b>
- Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	103 321	32 659
- Disponibles pour des opérations de refinancement	47 049	69 807
<b>Titres donnés en pension</b>	<b>439 642</b>	<b>388 683</b>
<b>Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe<sup>(1)</sup></b>	<b>212 169</b>	<b>152 489</b>

<sup>(1)</sup> Incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

La valeur de marché de la part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie ou en pension et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 579 622 millions d'euros au 31 décembre 2020 (contre 486 464 millions d'euros au 31 décembre 2019).

### • Instruments financiers reçus en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)</b>	<b>234 212</b>	<b>181 696</b>
<i>dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	119 915	99 061
<b>Titres reçus en pension</b>	<b>408 394</b>	<b>376 752</b>

La valeur de marché des instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élève à 382 304 millions d'euros au 31 décembre 2020 (contre 307 285 millions d'euros au 31 décembre 2019).

## 6. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

### 6.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	12 761	12 992
Charges au titre des avantages sociaux	3 663	4 021
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	522	540
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>16 946</b>	<b>17 553</b>

### 6.b AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

- **Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe**

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 700 millions d'euros pour l'exercice 2020 contre 676 millions d'euros pour l'exercice 2019.

La ventilation par principaux contributeurs est la suivante :

Montant des cotisations en millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
France	334	343
Italie	95	67
Royaume-Uni	54	54
États-Unis	50	50
Turquie	28	32
Hong-Kong	25	24
Luxembourg	25	24
Autres	89	82
<b>TOTAL</b>	<b>700</b>	<b>676</b>

En Italie, le régime mis en place par BNL est financé par des cotisations employeurs (4,2 % des salaires) et des cotisations employés (2 % du salaire). Les employés peuvent également effectuer des versements volontaires additionnels.

Au Royaume-Uni, pour la plupart des salariés, l'employeur verse des cotisations à hauteur de 12 % du salaire, les salariés pouvant effectuer des versements complémentaires volontaires.

Aux États-Unis, la banque abonde à hauteur des cotisations payées volontairement par les salariés, sous certaines limites.

- **Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe, dont indemnités de départ ou de fin de carrière**

- Régimes de retraite à prestations définies

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1<sup>er</sup> janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont partiellement préfinancés à hauteur de 97 % à fin 2020, comparé à 93 % en 2019, auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance, dans laquelle le Groupe BNP Paribas possède une participation de 25 %.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis bénéficient d'un régime de retraite complémentaire offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 101 % à fin 2020 (contre 100 % à fin 2019) auprès de compagnies d'assurance.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les cadres dirigeants bénéficient d'un plan à cotisations définies. Les autres collaborateurs bénéficient également de régimes à cotisations définies. Compte tenu de l'obligation légale imposée à l'employeur de garantir un rendement minimum sur les actifs financiers investis au titre des régimes de retraite d'entreprise, une provision a été constituée sur ces régimes à cotisations définies, cette garantie de rendement n'étant pas entièrement couverte par l'assureur.

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Au 31 décembre 2020, les engagements résiduels supportés par le Groupe pour ces collaborateurs sont intégralement portés au bilan.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient certains cadres supérieurs du Groupe ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires résiduels, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance à hauteur de 130 % au 31 décembre 2020, contre 109 % au 31 décembre 2019.

Au Royaume-Uni, subsistent des plans de retraite à prestations définies (fonds de pension), fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. La gestion des régimes de pension est assurée par des organismes de gestion indépendants (Trustee). Au 31 décembre 2020, pour toutes les entités au Royaume-Uni, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 112 %, contre 116 % au 31 décembre 2019.

En Suisse, les engagements correspondent à des régimes complémentaires de retraite basés sur le principe de régimes à cotisations définies avec rendement garanti, offrant le versement d'une rente viagère selon des conditions prédéfinies. La gestion de ces régimes est assurée par une fondation. Au 31 décembre 2020, les engagements sont couverts à 95 % par des actifs financiers, contre 91 % au 31 décembre 2019.

Aux États-Unis, les plans de retraite à prestations définies reposent sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension, exprimé en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini. Ces plans sont fermés aux nouveaux entrants et n'offrent plus d'acquisition de nouveaux droits. Au 31 décembre 2020, l'engagement est couvert à 86 % par des actifs financiers, contre 82 % au 31 décembre 2019.

En Allemagne, les engagements correspondent principalement à des plans de retraite à prestations définies, fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. Ces régimes offrent le versement d'une rente viagère selon des conditions prédéfinies. Au 31 décembre 2020, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 51 %, contre 55 % au 31 décembre 2019.

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national (ces engagements sont évalués selon les modalités de transfert et devraient à terme être transférés à l'État turc) et propose des garanties au-delà du minimum légal. Fin 2020, les engagements au titre de ce régime sont couverts par les actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe ; ces actifs financiers sont largement excédentaires par rapport aux engagements pris, mais cet excédent n'est pas reconnu comme un actif du Groupe.

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel de différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière, définies selon les minima légaux (code du travail, conventions collectives) ou des accords d'entreprise spécifiques.

En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31 décembre 2020, cet engagement est couvert à 96 % par des actifs financiers, contre 100 % au 31 décembre 2019.

A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont principalement concentrés en Italie. Ils correspondent à des droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006, les régimes ayant été transformés, depuis cette date, en régime à cotisations définies.

- **Engagements relatifs aux régimes à prestations définies et aux indemnités de départ ou de fin de carrière**

- Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros, au 31 décembre 2020	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts <sup>(1)</sup>	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 209	24	3 233	(127)	(3 048)		58	(3 048)		(3 048)	3 106
Royaume-Uni	1 852	1	1 853	(2 066)			(213)	(231)	(231)		18
France	1 214	88	1 302	(1 187)			115	(64)	(64)		179
Suisse	1 153	1	1 154	(1 099)		4	59				59
États-Unis	543	82	625	(538)			87	(2)	(2)		89
Italie		271	271				271				271
Allemagne	143	78	221	(113)			108				108
Turquie	148	32	180	(331)		182	31				31
Autres	539	50	589	(409)	(2)		178	(6)	(4)	(2)	184
<b>TOTAL</b>	<b>8 801</b>	<b>627</b>	<b>9 428</b>	<b>(5 870)</b>	<b>(3 050)</b>	<b>186</b>	<b>694</b>	<b>(3 351)</b>	<b>(301)</b>	<b>(3 050)</b>	<b>4 045</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2019	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts <sup>(1)</sup>	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 208	23	3 231	(113)	(3 001)		117	(3 001)		(3 001)	3 118
Royaume-Uni	1 737	1	1 738	(2 010)			(272)	(277)	(277)		5
France	1 189	95	1 284	(1 195)			89	(77)	(77)		166
Suisse	1 230	2	1 232	(1 120)		5	117				117
États-Unis	588	85	673	(549)			124				124
Italie		307	307				307				307
Allemagne	136	70	206	(114)			92				92
Turquie	146	29	175	(397)		250	28				28
Autres	542	50	592	(411)	(1)		180	(4)	(3)	(1)	184
<b>TOTAL</b>	<b>8 776</b>	<b>662</b>	<b>9 438</b>	<b>(5 909)</b>	<b>(3 002)</b>	<b>255</b>	<b>782</b>	<b>(3 359)</b>	<b>(357)</b>	<b>(3 002)</b>	<b>4 141</b>

<sup>(1)</sup> Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

## - Variation de la valeur actualisée des obligations

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Valeur actualisée des obligations en début de période</b>	<b>9 438</b>	<b>8 823</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	232	229
Charge liée à l'actualisation des engagements	90	158
Coût des services passés	(50)	(1)
Effets des liquidations de régime	(47)	(11)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	(1)	(56)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	537	655
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	(72)	9
Cotisations des membres des régimes	24	24
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(109)	(140)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(434)	(377)
Effet des variations de change	(198)	140
Effet des variations de périmètre	18	(15)
<b>Valeur actualisée des obligations en fin de période</b>	<b>9 428</b>	<b>9 438</b>

## - Variation de la valeur de marché des actifs de régime et des actifs distincts

En millions d'euros	Actifs de régime		Actifs distincts	
	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Valeur de marché des actifs en début de période</b>	<b>5 909</b>	<b>5 351</b>	<b>3 002</b>	<b>2 839</b>
Produit d'intérêt des actifs	95	145	13	34
Effets des liquidations de régime	(42)	(3)		
(Pertes) gains actuariels de la période	325	439	113	168
Cotisations des membres des régimes	14	14	9	10
Cotisations versées par BNP Paribas	62	63	110	115
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(235)	(211)	(199)	(166)
Effet des variations de change	(260)	127		
Effet des variations de périmètre	2	(16)	2	2
<b>Valeur de marché des actifs en fin de période</b>	<b>5 870</b>	<b>5 909</b>	<b>3 050</b>	<b>3 002</b>

## - Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Coût des services</b>	<b>177</b>	<b>220</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	232	229
Coût des services passés	(50)	(1)
Effets des liquidations de régime	(5)	(8)
<b>Charge financière nette</b>	<b>7</b>	<b>14</b>
Charge liée à l'actualisation des engagements	90	158
Charge d'intérêt liée à l'actualisation des limitations d'actifs	25	35
Produit d'intérêt des actifs de régime	(95)	(145)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(13)	(34)
<b>Total porté dans les « Frais de personnel »</b>	<b>184</b>	<b>234</b>



## - Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(11)</b>	<b>(6)</b>
(Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	438	607
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	1	56
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	(537)	(655)
(Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	72	(9)
Variation de l'effet de plafonnement des actifs	15	(5)

## - Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour les zones monétaires Euro, Royaume-Uni et États-Unis, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires <sup>(1)</sup>	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires <sup>(1)</sup>
Belgique	0,00 % / 0,80 %	2,60 % / 3,20 %	0,10 % / 1,10 %	2,70 % / 3,20 %
Royaume-Uni	0,30 % / 1,50 %	2,00 % / 3,20 %	1,30 % / 2,10 %	2,00 % / 3,10 %
France	0,00 % / 0,50 %	1,40 % / 2,95 %	0,10 % / 1,10 %	1,60 % / 2,95 %
Suisse	0,05 % / 0,10 %	1,50 %	0,00 % / 0,20 %	1,00 % / 2,50 %
États-Unis	1,40 % / 2,50 %	4,00 %	2,35 % / 3,40 %	4,00 %
Italie	0,00 % / 0,60 %	1,50 % / 2,40 %	0,20 % / 0,80 %	1,60 % / 2,40 %
Allemagne	0,30 % / 0,80 %	2,00 % / 2,50 %	0,50 % / 1,10 %	2,00 % / 2,50 %
Turquie	14,50 %	11,03 %	12,51 %	7,59 %

<sup>(1)</sup> Y compris dérive des prix (inflation)

Les taux moyens pondérés observés sont les suivants :

- sur la zone Euro : 0,15 % au 31 décembre 2020 contre 0,54 % au 31 décembre 2019,
- au Royaume-Uni : 1,31 % au 31 décembre 2020 contre 2,00 % 31 décembre 2019,
- en Suisse : 0,05 % au 31 décembre 2020 contre 0,15 % au 31 décembre 2019.

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100 pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Evolution de la valeur actualisée des obligations En millions d'euros	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb
Belgique	314	(274)	324	(282)
Royaume-Uni	443	(330)	436	(319)
France	149	(125)	155	(128)
Suisse	163	(143)	197	(167)
États-Unis	79	(65)	84	(69)
Italie	19	(18)	22	(20)
Allemagne	43	(36)	47	(36)
Turquie	16	(13)	12	(10)

## - Rendement effectif des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

En pourcentage	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés
Belgique	-3,90 % / 4,85 %	4,30 %	-0,05 % / 19,10 %	6,05 %
Royaume-Uni	-4,95 % / 12,10 %	11,10 %	3,95 % / 19,00 %	15,65 %
France	3,25 % / 3,35 %	3,35 %	3,35 % / 3,45 %	3,45 %
Suisse	1,50 % / 3,25 %	3,25 %	2,40 % / 14,85 %	10,90 %
États-Unis	11,75 % / 18,60 %	14,20 %	7,75 % / 18,00 %	13,10 %
Allemagne	0,40 % / 2,95 %	0,55 %	1,75 % / 9,75 %	9,05 %
Turquie	12,85 %	12,85 %	19,25 %	19,25 %

## - Ventilation des actifs de couverture

En pourcentage	31 décembre 2020						31 décembre 2019					
	Actions	Obligations gouvernemen- tales	Obligations non gouvernemen- tales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouvernemen- tales	Obligations non gouvernemen- tales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres
Belgique	6 %	52 %	17 %	1 %	0 %	24 %	6 %	54 %	15 %	1 %	0 %	24 %
Royaume-Uni	8 %	72 %	8 %	0 %	1 %	11 %	14 %	66 %	8 %	0 %	4 %	8 %
France <sup>(1)</sup>	5 %	72 %	15 %	8 %	0 %	0 %	6 %	69 %	17 %	8 %	0 %	0 %
Suisse	36 %	0 %	26 %	20 %	4 %	14 %	34 %	0 %	29 %	19 %	5 %	13 %
États-Unis	23 %	15 %	55 %	0 %	3 %	4 %	26 %	44 %	17 %	0 %	9 %	4 %
Allemagne	26 %	64 %	0 %	0 %	1 %	9 %	26 %	64 %	0 %	0 %	1 %	9 %
Turquie	0 %	0 %	0 %	4 %	94 %	2 %	0 %	0 %	49 %	4 %	42 %	5 %
Autres	9 %	15 %	11 %	1 %	3 %	61 %	9 %	14 %	12 %	1 %	3 %	61 %
<b>GROUPE</b>	<b>11 %</b>	<b>47 %</b>	<b>17 %</b>	<b>4 %</b>	<b>5 %</b>	<b>16 %</b>	<b>13 %</b>	<b>47 %</b>	<b>17 %</b>	<b>4 %</b>	<b>4 %</b>	<b>15 %</b>

(1) En France, la ventilation des actifs de couverture correspond à la ventilation du fonds général de la compagnie d'assurance où sont externalisés les engagements.

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée a minima tous les trois ans pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros.

- **Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi**

Le Groupe offre certains régimes de couverture médicale pour les retraités, dont les principaux se situent aux États-Unis et en Belgique. Ces régimes sont majoritairement fermés aux nouveaux entrants.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à 148 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 146 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 2 millions d'euros au cours de l'exercice 2020, comptabilisés directement en capitaux propres.

## 6.c AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail. La provision nette correspondante s'élève à 443 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 448 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Depuis 2013, BNP Paribas a mis en place un plan de fidélisation Groupe dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Ce plan de fidélisation a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80 % indexés sur la performance opérationnelle du Groupe sur 3 ans, et pour 20 % indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 9, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs. Pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières, ce plan de fidélisation est adapté conformément aux exigences de la directive européenne CRD4.

La provision nette correspondant aux plans de rémunération variable du Groupe et au plan de fidélisation s'élève à 694 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 651 millions d'euros au 31 décembre 2019.

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme</b>	<b>1 137</b>	<b>1 099</b>
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	(83)	(89)
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	1 220	1 188

## 6.d INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs	468	513

## 6.e PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein de BNP Paribas, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en numéraire indexé sur le cours de l'action, le paiement en étant reporté sur plusieurs années.

- Rémunération variable pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

Depuis la publication de l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 13 décembre 2010 et suite aux dispositions de la directive européenne CRD4 du 26 juillet 2013 transposée en droit français dans le Code Monétaire et Financier, par l'ordonnance du 20 février 2014 ainsi que les décrets et arrêtés du 3 novembre 2014 et le règlement délégué européen du 4 mars 2014, les plans de rémunération variable s'appliquent aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et le soumettent, le cas échéant, à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes seront versées notamment en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

- Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont en partie versés en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

- **Charge représentée par les paiements à base d'actions**

Charge ou (produit) en millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Plans de rémunération différée antérieurs	(103)	84
Plans de rémunération différée de l'exercice	441	372
<b>Total</b>	<b>338</b>	<b>456</b>

## 7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 7.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 31 décembre 2020 à 2 499 597 122 euros, divisé en 1 249 798 561 actions de 2 euros de nominal chacune (inchangé par rapport au 31 décembre 2019).

- Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce <sup>(1)</sup>		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
<b>Actions détenues au 31 décembre 2018</b>	<b>726 451</b>	<b>38</b>	<b>1 491 335</b>	<b>59</b>	<b>2 217 786</b>	<b>97</b>
Mouvements nets			(1 010 265)	(34)	(1 010 265)	(34)
<b>Actions détenues au 31 décembre 2019</b>	<b>726 451</b>	<b>38</b>	<b>481 070</b>	<b>25</b>	<b>1 207 521</b>	<b>63</b>
Cessions effectuées	(4 480)				(4 480)	
Autres mouvements nets			498 244	17	498 244	17
<b>Actions détenues au 31 décembre 2020</b>	<b>721 971</b>	<b>38</b>	<b>979 314</b>	<b>42</b>	<b>1 701 285</b>	<b>80</b>

<sup>(1)</sup> Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 31 décembre 2020, le Groupe BNP Paribas était détenteur de 1 701 285 actions BNP Paribas représentant 80 millions d'euros qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

- Actions de préférence et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

- Actions de préférence émises par les filiales étrangères du Groupe

BNP Paribas Personal Finance a procédé en 2004 à deux émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire d'une structure dédiée de droit anglais contrôlée de façon exclusive. Depuis la première date de call, les actions peuvent être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date de tombée du coupon trimestriel.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80	TEC 10 <sup>(1)</sup> + 1,35 % 10 ans	TEC 10 <sup>(1)</sup> + 1,35 %
<b>Total au 31 décembre 2020</b>			<b>73<sup>(2)</sup></b>		

<sup>(1)</sup> TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'État à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

<sup>(2)</sup> Valeur en date de prise de contrôle du groupe LaSer.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon flottant indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap ou un coupon fixe.

Le 25 mars 2019, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 500 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,625 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2024, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 10 juillet 2019, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 300 millions de dollars australiens. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 4,5 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans et demi. En cas de non-remboursement en 2025, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar australien à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 17 octobre 2019, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'octobre 2005, pour un montant de 1 000 millions d'euros. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 4,875 %.

Le 20 novembre 2019, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de décembre 2009, pour un montant de 1 million d'euros, avant sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,384 %.

Le 29 décembre 2019, BNP Paribas SA a remboursé à leur première date de call, deux émissions de décembre 2009, pour un montant respectif de 17 millions d'euros et de 2 millions d'euros. Ces émissions offraient aux souscripteurs respectivement une rémunération à taux fixe de 7,028 % et une rémunération à taux variable sur le taux Euribor à 3 mois.

Le 30 décembre 2019, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de décembre 2009, pour un montant de 70 millions de dollars, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux variable sur le taux Libor dollar à 3 mois.

Le 25 février 2020, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 1 750 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux de 4,5 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans. En cas de non-remboursement en 2030, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux du bon du trésor américain de maturité constante de 5 ans (taux CMT). Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 17 octobre 2020, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'octobre 2005, pour un montant de 400 millions de dollars. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 6,25 %.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,450 %	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920 %
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,500 %	5 ans	6,500 %
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195 %	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290 %
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125 %	7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230 %
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375 %	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150 %
Mars 2016	USD	1 500	semestrielle	7,625 %	5 ans	Swap USD 5 ans + 6,314 %
Décembre 2016	USD	750	semestrielle	6,750 %	5,25 ans	Swap USD 5 ans + 4,916 %
Novembre 2017	USD	750	semestrielle	5,125 %	10 ans	Swap USD 5 ans + 2,838 %
Août 2018	USD	750	semestrielle	7,000 %	10 ans	Swap USD 5 ans + 3,980 %
Mars 2019	USD	1 500	semestrielle	6,625 %	5 ans	Swap USD 5 ans + 4,149 %
Juillet 2019	AUD	300	semestrielle	4,500 %	5,5 ans	Swap AUD 5 ans + 3,372 %
Février 2020	USD	1 750	semestrielle	4,500 %	10 ans	US CMT 5 ans + 2,944 %
<b>Total au 31 décembre 2020 en contrevaletur euro historique</b>		<b>9 948 <sup>(1)</sup></b>				

<sup>(1)</sup> Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015 cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2020, le Groupe BNP Paribas détenait 15 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte le cas échéant des options de souscriptions d'actions dans la monnaie, ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) <sup>(1)</sup></b>	<b>6 626</b>	<b>7 745</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice</b>	<b>1 247 821 717</b>	<b>1 247 993 812</b>
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	206	206
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action</b>	<b>1 247 821 923</b>	<b>1 247 994 018</b>
<b>Résultat de base par action ordinaire (en euros)</b>	<b>5,31</b>	<b>6,21</b>
<b>Résultat dilué par action ordinaire (en euros)</b>	<b>5,31</b>	<b>6,21</b>

<sup>(1)</sup> Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que du gain ou de la perte de change associé comptabilisé directement en capitaux propres en cas de rachat.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 19 mai 2020, aucun dividende n'a été versé au titre du résultat 2019. Le dividende par action versé en 2019 au titre du résultat 2018 s'est élevé à 3,02 euros.



## 7.b PASSIFS EVENTUELS : PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

BNP Paribas (la « Banque ») est partie en tant que défenderesse à plusieurs litiges, différends et procédures (y compris des enquêtes par des autorités judiciaires ou de supervision) dans un certain nombre de juridictions, découlant du cours normal de ses activités commerciales, y compris entre autres en lien avec ses activités en qualité de contrepartie, prêteur, employeur, investisseur et contribuable. Bien que la Banque ne puisse prédire l'issue finale de toutes les procédures judiciaires ou règlementaires en cours ou en germe, la Banque a de bonnes raisons d'estimer qu'elles sont soit sans fondement juridique, soit qu'elles peuvent être contestées avec succès, soit qu'il est peu probable que l'issue de ces actions engendre une perte significative pour la Banque.

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et visent au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'État de New York, les paiements effectués en faveur des entités du Groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visaient initialement au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Deux décisions du tribunal des faillites américain, du 22 novembre 2016 et du 3 octobre 2018, ont rejeté la majorité des demandes que le liquidateur de BLMIS cherchait à recouvrer auprès des entités du Groupe BNP Paribas. Le 25 février 2019, la Cour d'appel (*United States Court of Appeals for the Second Circuit*) a infirmé la décision du tribunal des faillites américain du 22 novembre 2016. Le 29 août 2019, les défendeurs ont déposé une requête auprès de la Cour suprême américaine afin qu'elle réforme la décision, mais cette dernière a refusé de se prononcer. Les Parties ont convenues de suspendre l'ensemble des procédures jusqu'à ce que soit rendue la décision de la Cour d'appel dans le cadre d'un litige opposant le liquidateur à un tiers, décision qui pourrait avoir un impact sur les motifs et les moyens développés dans les procédures impliquant la Banque.

Une action judiciaire a été intentée en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de l'ancien groupe Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis, qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de commerce de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. Dans ce dossier pénal, le ministère public a demandé un non-lieu. Par décision judiciaire du 4 septembre 2020, devenue définitive, la Chambre du Conseil de Bruxelles a débouté les parties civiles de leur demande, clôturant ainsi la procédure pénale.

Le 26 février 2020 le Tribunal correctionnel de Paris a jugé BNP Paribas Personal Finance coupable de pratique commerciale trompeuse et de recel de ce délit. BNP Paribas Personal Finance est condamnée à payer une amende de 187 500 euros et à verser un montant au titre des frais de défense ainsi que des dommages et intérêts en faveur des parties civiles. Le jugement est assorti de l'exécution provisoire sur les intérêts civils. BNP Paribas Personal Finance a interjeté appel de la décision le 6 mars 2020. Par ailleurs, une demande en référé de suspension de l'exécution provisoire a également été initiée, mais celle-ci a été déboutée par ordonnance du 25 septembre 2020. Les dommages-intérêts ont été versés par BNP Paribas Personal Finance aux parties civiles, sans préjudice de la procédure pendante devant la Cour d'appel de Paris.

Comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, la Banque a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. La Banque répond à ces requêtes, coopère avec les autorités et régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

Les autorités de régulation et judiciaires américaines mènent actuellement différentes enquêtes ou procèdent à des demandes d'informations qui ont été mentionnées dans la presse financière

internationale notamment en ce qui concerne le marché des bons du Trésor américain et les émissions obligataires des agences publiques américaines. La Banque, qui a elle-même reçu des demandes d'informations, coopère aux enquêtes et répond aux demandes qui lui sont faites. L'issue et l'impact potentiel de ces enquêtes ou demandes d'informations est difficile à prédire avant leur terme et les discussions subséquentes avec les autorités américaines. Il est à noter qu'il a été rapporté qu'un certain nombre d'institutions financières sont concernées par ces enquêtes ou demandes d'informations et que les revues auxquelles elles peuvent donner lieu peuvent parfois conduire à des accords transactionnels comprenant notamment le paiement d'amendes ou de pénalités significatives en fonction des circonstances propres à chaque situation.

## 7.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET PERTE DE CONTROLE OU D'INFLUENCE NOTABLE

### • Opérations de l'exercice 2020

- Allfunds Bank UK Ltd

Le 3 octobre 2020, un nouveau partenariat a été mis en place entre BNP Paribas et Allfunds (AFB) – leader du marché européen de la distribution de fonds.

Cette opération a généré un résultat de cession avant impôts de 371 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, le Groupe BNP Paribas détient 22,5 % du capital d'AFB UK Ltd et exerce une influence notable.

### • Opérations de l'exercice 2019

- State Bank of India Life Insurance Co Ltd

Au cours du premier semestre 2019, trois cessions consécutives de 9,2 %, de 5,1 % et de 2,5 % du capital de State Bank of India Life Insurance Co Ltd (SBI Life) ont eu lieu sur le marché indien.

Au 30 juin 2019, le Groupe cesse d'exercer une influence notable sur SBI Life.

La participation résiduelle de 5,2 % détenue par BNP Paribas Cardif Holding est désormais comptabilisée au sein des actifs financiers disponibles à la vente.

L'ensemble de ces opérations a généré au premier semestre 2019 une plus-value globale de 1 450 millions d'euros avant impôt comptabilisée en « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

- First Hawaiian Inc

Le 4 août 2016, le Groupe BNP Paribas a introduit en bourse sa filiale First Hawaiian Inc (FHI) sur le marché américain.

A la suite de cette opération, cinq cessions partielles ont été réalisées.

Date	Opération	Pourcentage cédé	Pourcentage de détention résiduel	Contrôle ou Influence notable
4 août 2016	Introduction en bourse	17,4%	82,6%	Contrôle exclusif
6 février 2017	Première offre secondaire	20,6%	62,0%	Contrôle exclusif
8 mai 2018	Seconde offre secondaire	13,2%	48,8%	Contrôle exclusif
31 juillet 2018	Troisième offre secondaire	15,5%	33,3%	Influence notable
5 septembre 2018	Quatrième offre secondaire	14,9%	18,4%	Influence notable
29 janvier 2019	Cinquième offre secondaire	18,4%	0%	Influence notable
<b>31 décembre 2019</b>		<b>100%</b>	<b>0%</b>	

Les trois premières opérations se sont traduites par une augmentation des réserves part du Groupe de 422 millions d'euros et de celles revenant aux minoritaires de 1 363 millions d'euros.

Au 30 juin 2018, le Groupe a considéré que la perte de contrôle dans le délai d'un an était hautement probable et a appliqué les dispositions de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente.

L'application d'IFRS 5 avait eu pour effet la scission de l'ensemble homogène du métier BancWest, et, en conséquence, la répartition de l'écart d'acquisition du métier (soit 4,3 milliards d'euros) entre Bank of the West (BoW) et FHI. Cette répartition a été déterminée sur la base des valeurs recouvrables respectives de l'activité First Hawaiian Bank et de l'activité BoW, et a conduit à allouer à FHI un écart d'acquisition de 1,3 milliard d'euros.

Par ailleurs, les actifs et passifs ont été respectivement reclassés en actifs non courants destinés à être cédés et en dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

A la suite de la cession du 31 juillet 2018, le Groupe a cessé d'exercer un contrôle exclusif sur FHI mais conserve une influence notable. Cette perte de contrôle s'est traduite par une diminution de 17,4 milliards d'euros du bilan du Groupe et par la diminution des réserves revenant aux actionnaires minoritaires de -1 473 millions d'euros.

Cette opération et la dernière cession partielle ont généré au second semestre 2018 une plus-value globale de 286 millions d'euros avant impôt comptabilisée en résultat.

Au 31 décembre 2018, le Groupe continue d'appliquer les dispositions de la norme IFRS 5.

L'application d'IFRS 5 a pour effet d'évaluer la valeur d'équivalence à chaque arrêté, à la plus faible valeur entre la valeur comptable et la valeur de marché. Cette méthode a eu pour conséquence la constatation d'une dépréciation de -125 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le 29 janvier 2019, le Groupe a réalisé une nouvelle offre secondaire portant sur 24,9 millions d'actions ordinaires de FHI. A la suite de cette opération, le Groupe BNP Paribas a totalement cédé sa participation de 18,4 % dans FHI.

Cette opération a généré au premier semestre 2019 une plus-value de 82 millions d'euros avant impôt comptabilisée en résultat.

## 7.d INTERETS MINORITAIRES

En millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Intérêts minoritaires
<b>Situation au 1er janvier 2019</b>	<b>4 311</b>	<b>17</b>	<b>(74)</b>	<b>4 254</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2018</b>	<b>(227)</b>			<b>(227)</b>
Augmentations de capital et émissions	10			10
Rémunération des actions de préférence	(1)			(1)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires	1			1
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	1			1
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(64)			(64)
Autres variations	1			1
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres			7	7
<b>Résultat net de l'exercice 2019</b>	<b>410</b>			<b>410</b>
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>4 442</b>	<b>17</b>	<b>(67)</b>	<b>4 392</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2019</b>	<b>(84)</b>			<b>(84)</b>
Rémunération des actions de préférence	(1)			(1)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	5			5
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	1			1
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(69)			(69)
Autres variations	(2)			(2)
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres		(8)	(32)	(40)
<b>Résultat net de l'exercice 2020</b>	<b>348</b>			<b>348</b>
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>4 640</b>	<b>9</b>	<b>(99)</b>	<b>4 550</b>

- **Intérêts minoritaires significatifs**

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

	31 décembre 2020	Exercice 2020						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
<b>Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas</b>	<b>89 607</b>	<b>1 699</b>	<b>552</b>	<b>541</b>	<b>34%</b>	<b>171</b>	<b>162</b>	
<b>Autres intérêts minoritaires</b>						<b>177</b>	<b>146</b>	<b>84</b>
<b>TOTAL</b>						<b>348</b>	<b>308</b>	<b>84</b>

	31 décembre 2019	Exercice 2019						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
<b>Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas</b>	<b>89 384</b>	<b>1 668</b>	<b>532</b>	<b>569</b>	<b>34%</b>	<b>157</b>	<b>164</b>	<b>87</b>
<b>Autres intérêts minoritaires</b>						<b>253</b>	<b>253</b>	<b>141</b>
<b>TOTAL</b>						<b>410</b>	<b>417</b>	<b>228</b>

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BGL BNP Paribas, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

- **Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

Aucune opération de restructuration interne significative n'a eu lieu au cours des exercices 2020 et 2019.

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle modifiant la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros, au	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
<b>BNP Paribas 3 Step IT (ex Arius)</b>				
Cession partielle portant le taux de détention du Groupe à 51 %			16	4
<b>Cardif Life Insurance Japan</b>				
Cession de 25 % des parts de Cardif Life Insurance Japan dans le cadre de la restructuration au Japon			2	(2)
<b>Autres</b>	(1)	1		(1)
<b>Total</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>1</b>

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 500 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 556 millions d'euros au 31 décembre 2019.

## **7.e RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES**

### **Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe**

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. Au cours de l'exercice 2020, les entités bancaires soumises au mécanisme de surveillance unique européen ainsi que certaines entités d'Assurance du Groupe ont été contraintes par des restrictions apportées par leur régulateur concernant le versement de dividendes 2019. Au cours de l'exercice 2019, aucune entité du Groupe BNP Paribas n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

### **Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs logés dans des entités structurées consolidées**

L'accès aux actifs des entités structurées consolidées dans lesquelles des investisseurs tiers ont investi est limité dans la mesure où les actifs de ces entités sont réservés au bénéfice des porteurs de parts ou de titres. Le montant total de ces actifs s'élève à 35 milliards d'euros au 31 décembre 2020 contre 38 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

### **Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs donnés en garantie ou mis en pension**

Les instruments financiers donnés par le Groupe BNP Paribas en garantie ou mis en pension sont présentés dans les notes 4.r et 5.d.

### **Restrictions significatives liées aux réserves de liquidité**

Les restrictions significatives liées aux réserves de liquidité correspondent aux dépôts obligatoires auprès des banques centrales communiqués dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la section *Risque de liquidité*.

### **Actifs représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance**

Les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte évalués en valeur de marché sur option, pour un montant de 73 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (contre 71 milliards d'euros au 31 décembre 2019), sont détenus au profit des souscripteurs de ces contrats.

## 7.f ENTITES STRUCTUREES

Le Groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées principalement à travers ses activités de titrisation d'actifs financiers en qualité d'initiateur ou d'arrangeur, de gestionnaire de fonds et de financements spécialisés d'actifs.

De plus, le Groupe BNP Paribas est également en relation avec des entités structurées qu'il n'a pas sponsorisées, notamment sous la forme d'investissements dans des fonds ou des véhicules de titrisation.

L'évaluation du contrôle pour les entités structurées est détaillée dans la Note 1.b.2. *Méthodes de consolidation*.

- **Entités structurées consolidées**

Les principales catégories d'entités structurées consolidées sont :

**Conduits ABCP (Asset Backed Commercial Paper)** : les conduits de titrisation ABCP Starbird, Matchpoint et Scaldis financent des opérations de titrisation gérées par le Groupe BNP Paribas pour le compte de sa clientèle. Le détail de leur mode de financement et l'exposition en risque du Groupe BNP Paribas sont présentés dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la partie *Titrisation pour compte de la clientèle (sponsor)*.

**Titrisation pour compte propre** : les positions de titrisation pour compte propre originées et conservées par le Groupe BNP Paribas sont détaillées dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la partie *Titrisation pour compte propre (initiateur)*.

**Fonds gérés par le Groupe** : le Groupe BNP Paribas structure différents types de fonds pour lesquels il peut agir en tant que gestionnaire, investisseur, dépositaire ou garant. Lorsqu'il est à la fois gestionnaire et investisseur significatif, et donc exposé à des rendements variables, ces fonds sont consolidés.

- **Entités structurées non consolidées**

Le Groupe BNP Paribas est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, pour répondre aux besoins de ses clients.

### **Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées sponsorisées**

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

**Titrisation** : le Groupe BNP Paribas structure des véhicules de titrisation destinés à offrir à ses clients des solutions de financement de leurs actifs soit directement, soit à travers les conduits ABCP consolidés. Chaque véhicule finance l'achat des actifs des clients (créances ou obligations, etc.) en émettant principalement des obligations adossées à ces actifs et dont le remboursement est lié à leur performance.

**Fonds** : le Groupe BNP Paribas structure et gère des fonds dans le but de proposer des opportunités d'investissements à ses clients. Des fonds dédiés ou publics sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe. Les entités du Groupe BNP Paribas qui gèrent ces fonds peuvent percevoir des commissions de gestion et des commissions de performance. Le Groupe BNP Paribas peut détenir des parts émises par ces fonds, ainsi que des parts dans des fonds dédiés à l'activité d'assurance non gérés par le Groupe BNP Paribas.

**Financement d'actifs** : le Groupe BNP Paribas met en place et finance des entités structurées qui acquièrent des actifs (avions, navires, etc.) destinés à être mis en location, les loyers reçus par l'entité structurée permettant de rembourser le financement garanti par l'actif détenu par l'entité structurée.

**Autres :** pour le compte de sa clientèle, le Groupe BNP Paribas peut également structurer des entités destinées à investir dans des actifs ou à restructurer de la dette.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le Groupe BNP Paribas à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Les actifs et passifs du Groupe liés aux intérêts détenus dans des entités structurées sponsorisées sont les suivants :

En millions d'euros, au 31 décembre 2020	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
<b>INTERETS AU BILAN DU GROUPE</b>					
<b>ACTIF</b>					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	169	818	11	316	1 314
Instruments financiers dérivés de couverture	55	511	140	4	710
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	231	-			231
Actifs financiers au coût amorti	14 172	367	1 168	9	15 716
Autres actifs		203		1	204
Placements des activités d'assurance		19 231			19 231
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>14 627</b>	<b>21 130</b>	<b>1 319</b>	<b>330</b>	<b>37 406</b>
<b>PASSIF</b>					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	80	574	1	786	1 441
Instruments financiers dérivés de couverture				-	-
Passifs financiers au coût amorti	820	11 115	130	760	12 825
Autres passifs	2	158	105	4	269
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>902</b>	<b>11 847</b>	<b>236</b>	<b>1 550</b>	<b>14 535</b>
<b>EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES</b>	<b>23 096</b>	<b>21 938</b>	<b>1 674</b>	<b>632</b>	<b>47 340</b>
<b>TAILLE DES ENTITES STRUCTUREES <sup>(1)</sup></b>	<b>117 188</b>	<b>305 525</b>	<b>4 945</b>	<b>6 438</b>	<b>434 096</b>



En millions d'euros, au 31 décembre 2019	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
<b>INTERETS AU BILAN DU GROUPE</b>					
<b>ACTIF</b>					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	161	339	1	3 129	3 630
Instruments financiers dérivés de couverture	93	680	88	38	899
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	294	-			294
Actifs financiers au coût amorti	15 784	117	891	9	16 801
Autres actifs		192	1	4	197
Placements des activités d'assurance		14 710		-	14 710
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>16 332</b>	<b>16 038</b>	<b>981</b>	<b>3 180</b>	<b>36 531</b>
<b>PASSIF</b>					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	65	619	-	3 787	4 471
Instruments financiers dérivés de couverture					
Passifs financiers évalués au coût amorti	1 255	9 033	207	795	11 290
Autres passifs	2	188	68	3	261
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 322</b>	<b>9 840</b>	<b>275</b>	<b>4 585</b>	<b>16 022</b>
<b>EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES</b>	<b>22 932</b>	<b>16 630</b>	<b>1 196</b>	<b>3 448</b>	<b>44 206</b>
<b>TAILLE DES ENTITES STRUCTUREES <sup>(1)</sup></b>	<b>150 608</b>	<b>254 702</b>	<b>2 880</b>	<b>9 058</b>	<b>417 248</b>

(1) La taille des entités structurées sponsorisées correspond au total de l'actif de l'entité structurée pour la titrisation, à la valeur liquidative pour les fonds (hors mandats de gestion) et au total de l'actif de l'entité structurée ou au montant de l'engagement du Groupe BNP Paribas pour le financement d'actifs et les autres activités.

L'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées sponsorisées par le Groupe BNP Paribas correspond à la valeur comptable de l'actif, excluant, pour les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres, ainsi qu'au montant nominal des engagements de financement et de garantie donnés et au montant notionnel des CDS (*credit default swaps*) vendus.

### Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées non sponsorisées

Les principaux intérêts détenus par le Groupe BNP Paribas lorsqu'il a uniquement un rôle d'investisseur dans des entités structurées non sponsorisées sont détaillés ci-dessous :

- **Parts de fonds non gérés par le Groupe détenues par le métier Assurance** : dans le cadre de la stratégie d'allocation d'actifs correspondant au placement des primes associées à des contrats d'assurance en unités de compte ou du fonds général, le métier Assurance souscrit des parts d'entités structurées. Ces placements à court ou moyen terme sont détenus pour leur performance financière et répondent aux critères de diversification des risques inhérents au métier. Ils représentent un montant de 33 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (34 milliards d'euros au 31 décembre 2019). Les variations de valeur et l'essentiel des risques liés à ces placements sont supportés par les assurés dans le cas des actifs représentatifs des contrats en unités de compte, et par l'assureur dans le cas des actifs représentatifs du fonds général.
- **Autres investissements dans des fonds non gérés par le Groupe** : dans le cadre de son activité de négociation, le Groupe BNP Paribas investit dans des entités structurées en n'ayant aucune implication dans leur gestion ou leur structuration (investissements dans des fonds communs de placement, des fonds de placement en valeurs mobilières ou des fonds alternatifs), notamment en couverture économique de produits structurés vendus aux clients. Le Groupe prend également des participations minoritaires dans des fonds d'investissements pour accompagner des entreprises dans le cadre de son activité de capital investissement. Ces investissements représentent un montant total de 7 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (9 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

- **Investissements dans des véhicules de titrisation** : le détail de l'exposition du Groupe et la nature des investissements effectués sont communiqués dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement universel dans la partie *Titrisation en tant qu'investisseur*.

En outre, dans le cadre de son activité de financement d'actifs, le Groupe BNP Paribas apporte du financement à des entités structurées par et pour ses clients, dont l'objet est l'acquisition d'actifs (avions, navires, etc.) et leur mise en location auprès du client. Le montant de ces financements s'élève à 6 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (7 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

## 7.g REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BENEFICIANT AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les mandataires sociaux et leurs conjoints sont considérés par le Groupe comme étant des parties liées.

La politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux, ainsi que les informations sur base individuelle, sont présentées dans le chapitre 2 *Gouvernance d'entreprise* du Document d'enregistrement universel du Groupe.

### • Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux dirigeants mandataires sociaux

	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Rémunération brute y compris rémunération liée au mandat d'administrateur et avantages en nature</b>		
- due au titre de l'exercice	6 070 060 €	6 289 752 €
- versée au cours de l'exercice	5 532 930 €	5 589 640 €
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>		
Indemnités de fin de carrière : valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)	294 833 €	247 090 €
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par BNP Paribas dans l'année	5 306 €	5 228 €
<b>Prévoyance / couverture santé</b> : primes versées par BNP Paribas dans l'année	14 962 €	12 743 €
<b>Paievements à base d'actions</b>		
Options de souscription d'actions	Néant	Néant
Actions de performance	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle		
- juste valeur à la date d'attribution (*)	1 065 536 €	1 013 527 €

(\*) Valorisation selon la méthode décrite dans la note 6.e.

Au 31 décembre 2020, aucun dirigeant mandataire social n'est éligible à un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies.

### • Rémunération liée au mandat d'administrateur versée aux membres du Conseil d'administration

Le montant de la rémunération liée au mandat d'administrateur versée à l'ensemble des membres du Conseil d'administration en 2020 s'élève à 1 300 000 euros, soit un montant équivalent à celui versé en 2019. La part versée en 2020 aux mandataires sociaux non dirigeants est de 1 183 106 euros, contre 1 179 556 euros en 2019.

### • Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs représentant les salariés

En euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Rémunération brute versée au cours de l'exercice	123 020	111 368
Rémunération liée au mandat d'administrateur (versée aux organisations syndicales)	180 227	174 219
Primes versées par BNP Paribas dans l'année aux dispositifs d'assurance-décès et invalidité, de Garantie Vie Professionnelle Accidents et de couverture de frais de santé	2 063	1 704
Cotisations versées par BNP Paribas au régime de retraite à cotisations définies	1 386	1 233

### • Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2020, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux ainsi qu'à leurs conjoints s'élève à 15 233 737 euros (4 775 072 euros au 31 décembre 2019). Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

## 7.h RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

### RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 7.j *Périmètre de consolidation*. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation. Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence.

- Encours des opérations réalisées avec les parties liées**

En millions d'euros, au	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
<b>ACTIF</b>				
Comptes ordinaires	1	112	3	139
Prêts	3 826	65	4 408	103
Titres	642		732	
Actifs divers	3	93	58	133
Placement des activités d'assurance		4		4
<b>Total</b>	<b>4 472</b>	<b>274</b>	<b>5 201</b>	<b>379</b>
<b>PASSIF</b>				
Comptes ordinaires	192	518	354	689
Autres emprunts	30	1 402	87	1 781
Passifs divers	10	19	6	6
Provisions techniques et autres passifs d'assurance		130		70
<b>Total</b>	<b>232</b>	<b>2 069</b>	<b>447</b>	<b>2 546</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE</b>				
Engagements de financement donnés	43	646	114	651
Engagements de garantie donnés	2 162	55	2 545	37
<b>Total</b>	<b>2 205</b>	<b>701</b>	<b>2 659</b>	<b>688</b>

En outre, le Groupe effectue également avec les parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme, etc.) et sur des instruments financiers acquis ou souscrits et émis par celles-ci (actions, titres obligataires, etc.).

- **Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées**

En millions d'euros	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
Intérêts et produits assimilés	30	5	29	9
Intérêts et charges assimilées	(5)	(6)	(6)	(9)
Commissions (produits)	145	279	151	279
Commissions (charges)	(8)	(38)	(12)	(28)
Prestations de services rendues	-	32	1	52
Prestations de services reçues	-	(6)	(2)	(7)
Loyers perçus	-	(1)	1	-
Produits nets des activités d'assurance	(3)	(4)	(2)	(6)
<b>Total</b>	<b>159</b>	<b>261</b>	<b>160</b>	<b>290</b>

#### ENTITES DU GROUPE ASSURANT LA GESTION DE CERTAINS AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI CONSENTIS AU PERSONNEL

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas est actionnaire à hauteur de 25 %.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Cardif et Bank of the West. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2020, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 4 102 millions d'euros (4 156 millions d'euros au 31 décembre 2019). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe pour l'exercice 2020 s'élève à 5 millions d'euros (inchangé par rapport à 2019).

## 7.i VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2020. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au 31 décembre 2020	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle <sup>(1)</sup>		68 617	735 232	803 849	790 444
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	93 011	25 190	3 261	121 462	118 316
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		1 089 464		1 089 464	1 088 648
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	45 760	103 990		149 750	148 303
Dettes subordonnées (note 4.h)	15 568	7 683		23 251	22 474

<sup>(1)</sup> Hors location financement

En millions d'euros, au 31 décembre 2019	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle <sup>(1)</sup>		80 252	726 014	806 266	792 944
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	75 884	31 168	3 103	110 155	108 454
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		919 995		919 995	919 234
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	36 465	122 779		159 244	157 578
Dettes subordonnées (note 4.h)	7 858	12 926		20 784	20 003

<sup>(1)</sup> Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.e.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

## 7.j PERIMETRE DE CONSOLIDATION

BNP Paribas, société anonyme, immatriculée en France, est la société tête du Groupe, qui détient des positions clés dans ses deux grands domaines d'activité : Retail Banking and Services et Corporate and Institutional Banking.

Au cours de l'exercice, la société mère n'a pas changé de dénomination sociale. BNP Paribas a son établissement principal en France et son siège social sis au 16 boulevard des Italiens 75009 Paris, France.

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNP Paribas SA	France								
	BNPP SA (succ. Afrique du Sud)	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Arabie Saoudite)	Arab. Saoudite	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Argentine)	Argentine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Australie)	Australie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Bahreïn)	Bahreïn	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Canada)	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Danemark)	Danemark	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. États-Unis)	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Finlande)	Finlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Îles Caïmans)	Îles Caïmans				S1	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Inde)	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Irlande)	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Japon)	Japon	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Koweït)	Koweït	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Malaisie)	Malaisie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Monaco)	Monaco	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Panama)	Panama	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Philippines)	Philippines	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Pologne)	Pologne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Qatar)	Qatar	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. République de Corée)	Rép. de Corée	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	



Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP SA (succ. République Tchèque )	Rép. Tchèque	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Singapour)	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Taïwan)	Taïwan	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Thaïlande)	Thaïlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP SA (succ. Viet Nam)	Viêt Nam	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
<b>RETAIL BANKING &amp; SERVICES</b>										
<b>DOMESTIC MARKETS</b>										
<b>Banque de Détail en France</b>										
	Banque de Wallis et Futuna	France	IG <sup>(1)</sup>	51,0%	51,0%		IG <sup>(1)</sup>	51,0%	51,0%	
	BNPP Antilles Guyane	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Développement	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Développement Oblig	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor (succ. Espagne)	Espagne	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Factor Sociedade Financeira de Credito SA	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Nouvelle Calédonie	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Réunion	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	Compagnie pour le Financement des Loisirs	France	ME	46,0%	46,0%		ME	46,0%	46,0%	
	Copartis	France	IG	100,0%	100,0%	D1/V4	ME <sup>(3)</sup>	50,0%	50,0%	
	Euro Securities Partners	France	ME <sup>(3)</sup>	50,0%	50,0%		ME <sup>(3)</sup>	50,0%	50,0%	
	GIE Ocean	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	Partecis	France	ME <sup>(3)</sup>	50,0%	50,0%		ME <sup>(3)</sup>	50,0%	50,0%	
	Paylib Services	France	ME	14,3%	14,3%		ME	14,3%	14,3%	E1
	Portzamparc	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	Protection 24	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Société Lairoise de Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
<b>Banque de Détail en Belgique</b>										
	Axepta BNPP Benelux	Belgique	IG	100,0%	99,9%	E1				
	Bancontact Paytoniq Company	Belgique	ME	22,5%	22,5%		ME	22,5%	22,5%	
	Banking Funding Company SA	Belgique	ME	33,5%	33,5%		ME	33,5%	33,5%	
	BASS Master Issuer NV <sup>6</sup>	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Belgian Mobile ID	Belgique	ME	15,0%	15,0%		ME	15,0%	15,0%	
	BNPP Commercial Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factor AB	Suède	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factor AS	Danemark	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factor GmbH	Allemagne	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factor NV	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Factoring Support	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fortis	Belgique	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Fortis (succ. Espagne)	Espagne	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
	BNPP Fortis (succ. États-Unis)	États-Unis	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
	BNPP Fortis Factor NV	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fortis Film Finance	Belgique	IG	99,0%	98,9%		IG	99,0%	98,9%	
	BNPP Fortis Funding SA	Luxembourg	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP FPE Belgium	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP FPE Expansion	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP FPE Management	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Bpost Banque	Belgique	ME <sup>(3)</sup>	50,0%	50,0%		ME <sup>(3)</sup>	50,0%	50,0%	
	Credissimo	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Credissimo Hainaut SA	Belgique	IG	99,7%	99,7%		IG	99,7%	99,7%	
	Crédit pour Habitations Sociales	Belgique	IG	81,7%	81,6%		IG	81,7%	81,6%	
	Epimede <sup>5</sup>	Belgique	ME	-	-		ME	-	-	
	Esmee Master Issuer <sup>5</sup>	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Immo Beaulieu	Belgique				S3	ME	25,0%	25,0%	
	Immobilière Sauveniere SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Investissements de Private Equity (a)	BE/FR/LU	VM	-	-		VM	-	-	
	Isabel SA NV	Belgique	ME	25,3%	25,3%		ME	25,3%	25,3%	
	Microstart	Belgique	IG	70,3%	76,7%		IG	70,3%	76,7%	V1
	Sagip	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sowo Invest SA NV	Belgique	IG	87,5%	87,5%		IG	87,5%	87,5%	
<b>Banque de Détail au Luxembourg</b>										
	BGL BNPP	Luxembourg	IG	66,0%	65,9%		IG	66,0%	65,9%	
	BGL BNPP (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	66,0%	65,9%		IG	66,0%	65,9%	
	BNPP Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
	BNPP SB Re	Luxembourg	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cofhylux SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
	Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg	IG	97,3%	97,3%		IG	97,3%	97,3%	V4
	Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Lion International Investments SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Luxhub SA	Luxembourg	ME	28,0%	18,5%	E1				
	Visalux	Luxembourg	ME	25,3%	16,7%		ME	25,3%	16,7%	V4
<b>Banque de Détail en Italie</b>										
	Artigiancassa SPA	Italie	IG	73,9%	73,9%		IG	73,9%	73,9%	
	Axepta SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Banca Nazionale Del Lavoro SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNL Finance SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	EMF IT 2008 1 SRL <sup>5</sup>	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Eutimm SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	International Factors Italia SPA	Italie	IG	99,7%	99,7%		IG	99,7%	99,7%	
	Permico SPA	Italie	ME	21,6%	21,6%		ME	21,6%	21,6%	V4
	Serfactoring SPA	Italie	ME	27,0%	26,9%		ME	27,0%	26,9%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Servizio Italia SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sviluppo HQ Tiburtina SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Tierre Securitisation SRL <sup>5</sup>	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Vela ABS SRL <sup>5</sup>	Italie				S3	IG	-	-	
	Vela Consumer 2 SRL <sup>5</sup>	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Vela Consumer SRL <sup>5</sup>	Italie				S1	IG	-	-	
	Vela Home SRL <sup>5</sup>	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Vela Mortgages SRL <sup>5</sup>	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Vela OBG SRL <sup>5</sup>	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Vela RMBS SRL <sup>5</sup>	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
<b>Arval</b>										
	Artel	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval AB	Suède	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval AS	Danemark	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval AS Norway	Norvège	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	E1
	Arval Austria GmbH	Autriche	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval Belgium NV SA	Belgique	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval Benelux BV	Pays-Bas	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval Brasil Ltda	Brésil	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval BV	Pays-Bas	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval CZ SRO	Rép. Tchèque	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	Arval Fleet Services	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval Fuhrparkmanagement GmbH	Autriche	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	E3				
	Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval India Private Ltd	Inde	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval LLC	Russie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval Luxembourg SA	Luxembourg	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval Magyarorszag KFT	Hongrie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval Maroc SA	Maroc	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	89,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	89,0%	
	Arval OY	Finlande	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval Relsa SPA	Chili	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	Arval Schweiz AG	Suisse	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Portugal	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Italia SPA	Italie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease Polska SP ZOO	Pologne	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval Service Lease SA	Espagne	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval Slovakia SRO	Slovaquie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval Trading	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval UK Group Ltd	Royaume-Uni	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval UK Leasing Services Ltd	Royaume-Uni	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Arval UK Ltd	Royaume-Uni	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Cofiparc	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Greenval Insurance DAC	Irlande	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	V3	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Locadif	Belgique	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Louveo	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	Public Location Longue Durée	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	99,9%	
	TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Turquie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	75,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	75,0%	
<b>Leasing Solutions</b>										
	All In One Vermietung GmbH	Autriche	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Aprolis Finance	France	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	Artegy	France	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNL Leasing SPA	Italie	IG	100,0%	95,5%		IG	100,0%	95,5%	E1
	BNPP 3 Step IT	France	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	V2
	BNPP 3 Step IT (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	E2
	BNPP 3 Step IT (succ. Belgique)	Belgique	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	E2
	BNPP 3 Step IT (succ. Italie)	Italie	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	E2
	BNPP 3 Step IT (succ. Pays-bas)	Pays-Bas	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	E2
	BNPP 3 Step IT (succ. Royaume-uni)	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	E2
	BNPP Finansal Kiralama AS	Turquie	IG	100,0%	82,5%		IG	100,0%	82,5%	
	BNPP Lease Group	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	83,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Allemagne)	Allemagne	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	83,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Espagne)	Espagne	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	83,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Italie)	Italie	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	83,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group (succ. Portugal)	Portugal	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	83,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group Belgium	Belgique	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group GmbH & Co KG	Autriche	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG	100,0%	95,5%		IG	100,0%	95,5%	
	BNPP Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group Rentals Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Lease Group SP ZOO	Pologne	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Services	Pologne	IG	100,0%	88,7%		IG	100,0%	88,7%	
	BNPP Leasing Solution AS	Norvège	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions	Luxembourg	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Leasing Solutions IFN SA	Roumanie	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Rental Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	BNPP Rental Solutions SPA	Italie	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Claas Financial Services	France	IG <sup>(1)</sup>	51,0%	42,3%		IG <sup>(1)</sup>	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG <sup>(1)</sup>	51,0%	42,3%		IG <sup>(1)</sup>	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	IG <sup>(1)</sup>	51,0%	42,3%		IG <sup>(1)</sup>	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Italie)	Italie	IG <sup>(1)</sup>	51,0%	42,3%		IG <sup>(1)</sup>	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	IG <sup>(1)</sup>	51,0%	42,3%		IG <sup>(1)</sup>	51,0%	42,3%	
	Claas Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	CMV Mediforce	France				S4	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	83,0%	
	CNH Industrial Capital Europe	France	IG <sup>(1)</sup>	50,1%	41,6%		IG <sup>(1)</sup>	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG <sup>(1)</sup>	50,1%	41,6%		IG <sup>(1)</sup>	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG <sup>(1)</sup>	50,1%	41,6%		IG <sup>(1)</sup>	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG <sup>(1)</sup>	50,1%	41,6%		IG <sup>(1)</sup>	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	IG <sup>(1)</sup>	50,1%	41,6%		IG <sup>(1)</sup>	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG <sup>(1)</sup>	50,1%	41,6%		IG <sup>(1)</sup>	50,1%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
	Commercial Vehicle Finance Ltd	Royaume-Uni				S1	IG	100,0%	83,0%	
	ES-Finance	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	FL Zeebrugge <sup>5</sup>	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
	Folea Grundstücksverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co <sup>5</sup>	Allemagne	IG	-	-		IG	-	-	
	Fortis Lease	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	83,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease Iberia SA	Espagne	IG	100,0%	86,6%		IG	100,0%	86,6%	
	Fortis Lease Portugal	Portugal	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Hefliq Heftruck Verhuur BV	Pays-Bas	IG	50,1%	41,5%		IG	50,1%	41,5%	
	JCB Finance	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	41,6%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	41,6%	
	JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	41,6%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	41,6%	
	JCB Finance (succ. Italie)	Italie	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	41,6%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	41,6%	
	JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	50,1%	41,6%		IG	50,1%	41,6%	
	Manitou Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
	Mgf (Ex- MFF)	France	IG <sup>(1)</sup>	51,0%	42,3%		IG <sup>(1)</sup>	51,0%	42,3%	
	Mgf (succ. Allemagne)	Allemagne	IG <sup>(1)</sup>	51,0%	42,3%	E2				
	Mgf (succ. Italie)	Italie	IG <sup>(1)</sup>	51,0%	42,3%	E2				

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Natio Energie 2	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Natiocredibail	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	RD Leasing IFN SA	Roumanie	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
	Same Deutz Fahr Finance	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	83,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	83,0%	
	SNC Natiocredimurs	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	UCB Bail 2	France				S4	IG	100,0%	100,0%	
<b>Nouveaux Métiers Digitaux</b>										
	Financière des Paiements Electroniques	France	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	
	Financière des Paiements Electroniques (succ. Espagne)	Espagne	IG	95,0%	95,0%		IG	100,0%	95,0%	E2
	Lyf SA	France	ME <sup>(3)</sup>	43,8%	43,8%		ME <sup>(3)</sup>	43,8%	43,8%	V2
	Lyf SAS	France	ME <sup>(3)</sup>	49,1%	49,1%	V4	ME <sup>(3)</sup>	45,4%	45,4%	V2
<b>Personal Investors</b>										
	Geojit Technologies Private Ltd	Inde	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
	Human Value Developers Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sharekhan BNPP Financial Services Ltd (Ex- Sharekhan BNPP Financial Services Private Ltd)	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Sharekhan Commodities Private Ltd	Inde				S3	IG	100,0%	100,0%	
	Sharekhan Comtrade Private Limited	Inde	IG	100,0%	100,0%	E1				
	Sharekhan Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
<b>INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES</b>										
<b>BNP Paribas Personal Finance</b>										
	Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	AutoFlorence 1 SRL <sup>9</sup>	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E1
	Autonoría 2019 <sup>9</sup>	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Autonoría Spain 2019 <sup>9</sup>	Espagne	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Autop Ocean Indien	France	IG	100,0%	97,8%		IG	100,0%	97,8%	
	Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
	Banco BNPP Personal Finance SA	Portugal				S4	IG	100,0%	100,0%	
	Banco Cetelem SA	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Banco Cetelem SA (Ex- Banco Cetelem SAU)	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BGN Mercantil E Servicios Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0%	100,0%	E2				
	BNPP Personal Finance (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance (succ. Slovaquie)	Slovaquie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Personal Finance South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cafineo	France	IG <sup>(1)</sup>	51,0%	50,8%		IG <sup>(1)</sup>	51,0%	50,8%	
	Carrefour Banque	France	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	
	Cetelem Algérie	Algérie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Cetelem America Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cetelem Bank LLC	Russie				S2	ME	20,8%	20,8%	
	Cetelem Gestion AIE	Espagne	IG	100,0%	96,0%		IG	99,0%	95,5%	V2
	Cetelem SA de CV	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cetelem Servicios Informaticos AIE	Espagne	IG	100,0%	81,0%		IG	99,0%	80,5%	V2
	Cetelem Servicios SA de CV	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
	Cetelem Servicios Ltda	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Cofica Bail	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cofinoga Funding Two LP <sup>s</sup>	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
	Cofiplan	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	Creation Consumer Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Creation Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	Crédit Moderne Océan Indien	France	IG <sup>(1)</sup>	97,8%	97,8%		IG <sup>(1)</sup>	97,8%	97,8%	
	Domofinance	France	IG <sup>(1)</sup>	55,0%	55,0%		IG <sup>(1)</sup>	55,0%	55,0%	
	Domos 2011 <sup>s</sup>	France				S1	IG	-	-	
	Domos 2017 <sup>s</sup>	France	IG	-	-		IG	-	-	
	E Carat 11 PLC <sup>s</sup>	Royaume-Uni	IG	-	-	E1				
	Ecarat 10 <sup>s</sup>	France	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Ecarat 10 PLC <sup>s</sup>	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	E2
	Ecarat 6 PLC <sup>s</sup>	Royaume-Uni				S1	IG	-	-	
	Ecarat 7 PLC <sup>s</sup>	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
	Ecarat 8 PLC <sup>s</sup>	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
	Ecarat 9 PLC <sup>s</sup>	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
	Ecarat SA <sup>s</sup>	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	
	Effico	France	ME	24,5%	24,5%		ME	24,5%	24,5%	
	Ekspres Bank AS	Danemark	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ekspres Bank AS (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ekspres Bank AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Eos Aremas Belgium SA NV	Belgique	ME	50,0%	49,9%		ME	50,0%	49,9%	
	Findomestic Banca SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Florence SPV SRL <sup>s</sup>	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
	Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado (b) <sup>s</sup>	Espagne	ME <sup>(3)</sup>	-	-		ME <sup>(3)</sup>	-	-	
	GCC Consumo Establecimiento Financiero de Credito SA	Espagne	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
	Genius Auto Finance Co Ltd	Chine	ME <sup>(3)</sup>	20,0%	20,0%		ME <sup>(3)</sup>	20,0%	20,0%	
	Laser ABS 2017 Holding Ltd	Royaume-Uni				S3	IG	100,0%	100,0%	
	Laser ABS 2017 PLC <sup>s</sup>	Royaume-Uni				S3	IG	-	-	
	Leval 20	France				S4	IG	100,0%	100,0%	
	Loisirs Finance	France	IG <sup>(1)</sup>	51,0%	51,0%		IG <sup>(1)</sup>	51,0%	51,0%	
	Magyar Cetelem Bank ZRT	Hongrie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Neuilly Contentieux	France	IG	95,9%	95,6%	V3	IG	96,0%	95,7%	
	Noria 2018-1 <sup>s</sup>	France	IG	-	-		IG	-	-	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	NORIA 2020 <sup>s</sup>	France	IG	-	-	E2				
	Noria Spain 2020, FT <sup>s</sup>	Espagne	IG	-	-	E2				
	Norrsken Finance	France				S4	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	Olympia SAS	France	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Oney Magyarország ZRT	Hongrie				S2	ME	40,0%	40,0%	
	Opel Bank	France	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	Opel Bank (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	E2
	Opel Bank (succ. Espagne)	Espagne	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	E2
	Opel Bank (succ. Grèce)	Grèce	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	E2
	Opel Bank (succ. Italie)	Italie	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	E2
	Opel Bank (succ. Autriche)	Autriche	IG	50,0%	50,0%	E2				
	Opel Finance BV	Belgique	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	Opel Finance International BV	Pays-Bas				S4	IG	100,0%	50,0%	
	Opel Finance NV	Pays-Bas	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	Opel Finance SA	Suisse	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	Opel Leasing GmbH	Allemagne				S4	IG	100,0%	50,0%	
	Opel Leasing GmbH (succ. Autriche)	Autriche				S4	IG	100,0%	50,0%	
	Phedina Hypotheken 2010 BV <sup>s</sup>	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
	Projeo	France				S4	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	RCS Botswana Pty Ltd	Botswana	IG	100,0%	100,0%	E1				
	RCS Cards Pty Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	RCS Investment Holdings Namibia Pty Ltd	Namibie	IG	100,0%	100,0%	E1				
	Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Espagne	ME	37,3%	40,0%		ME	37,3%	40,0%	
	Solfinéa (Ex- Banque Solfea)	France	ME <sup>(3)</sup>	45,0%	45,0%		ME <sup>(3)</sup>	45,0%	45,0%	
	Suning Consumer Finance Co Ltd	Chine	ME	15,0%	15,0%		ME	15,0%	15,0%	
	Syigma Funding Two Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Symag	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	TEB Finansman AS	Turquie	IG	100,0%	92,8%		IG	100,0%	92,8%	
	Union de Creditos Inmobiliarios SA	Espagne	ME <sup>(3)</sup>	50,0%	50,0%		ME <sup>(3)</sup>	50,0%	50,0%	
	United Partnership	France	ME <sup>(3)</sup>	50,0%	50,0%		ME <sup>(3)</sup>	50,0%	50,0%	
	Vauxhall Finance PLC	Royaume-Uni	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	XFERA Consumer Finance EFC SA	Espagne	IG	51,0%	51,0%	E1				
<b>International Retail Banking - BancWest</b>										
	BancWest Holding Inc	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BancWest Holding Inc Grantor Trust ERC Subaccount <sup>s</sup>	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E1
	Bancwest Holding Inc Umbrella Trust <sup>s</sup>	États-Unis	IG	-	-	E2				
	BancWest Investment Services Inc	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Bank of the West	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Bank of the West Auto Trust 2018-1 <sup>s</sup>	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	Bank of the West Auto Trust 2019-1 <sup>s</sup>	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	Bank of the West Auto Trust 2019-2 <sup>s</sup>	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E2
	BNPP Leasing Solutions Canada Inc	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	



Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BOW Auto Receivables LLC <sup>5</sup>	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BWC Opportunity Fund 2 Inc <sup>5</sup>	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E2
	BWC Opportunity Fund Inc <sup>5</sup>	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	CFB Community Development Corp	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Claas Financial Services LLC	États-Unis	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
	Commercial Federal Affordable Housing Inc	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Commercial Federal Community Development Corp	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Commercial Federal Insurance Corp	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Commercial Federal Investment Service Inc	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	First Santa Clara Corp <sup>5</sup>	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	Liberty Leasing Co	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	United California Bank Deferred Compensation Plan Trust <sup>5</sup>	États-Unis	IG	-	-	E2				
	Ursus Real Estate Inc	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
<b>International Retail Banking - Europe Méditerranée</b>										
	Bank of Nanjing	Chine	ME	14,0%	14,0%	V3	ME	15,0%	15,0%	
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	IG	59,8%	59,8%		IG	59,8%	59,8%	
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Guinée	Guinée	IG	55,6%	55,6%		IG	55,6%	55,6%	
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Burkina Faso	Burkina Faso	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon	Gabon				S2	ME	47,0%	47,0%	
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Mali	Mali				S2	IG	85,0%	85,0%	
	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal	Sénégal	IG	54,1%	54,1%		IG	54,1%	54,1%	
	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie	Maroc	IG	67,0%	67,0%		IG	67,0%	67,0%	
	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie Banque Offshore	Maroc	IG	100,0%	67,0%		IG	100,0%	67,0%	
	Banque pour l'Industrie et le Commerce des Comores	Comores				S2	IG	51,0%	51,0%	
	Bantas Nakit AS	Turquie	ME <sup>(3)</sup>	33,3%	16,7%		ME <sup>(3)</sup>	33,3%	16,7%	
	BDSI	Maroc	IG	100,0%	96,4%		IG	100,0%	96,4%	E1
	BGZ Poland ABS1 DAC <sup>5</sup>	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	BICI Bourse	Côte d'Ivoire	IG	90,0%	51,6%	V3	IG	90,0%	53,5%	
	BMCI Leasing	Maroc	IG	86,9%	58,2%		IG	86,9%	58,2%	
	BNPP Bank Polska SA	Pologne	IG	88,8%	88,7%		IG	88,8%	88,7%	
	BNPP El Djazair	Algérie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Faktoring Spolka ZOO	Pologne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
	BNPP IRB Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Solutions Spolka ZOO	Pologne	IG	100,0%	88,7%		IG	100,0%	88,7%	
	BNPP Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	TEB Faktoring AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	TEB Holding AS	Turquie	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
	TEB Portfoy Yonetimi AS	Turquie				S3	IG	100,0%	72,5%	V4
	TEB SH A	Serbie	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
	TEB Yatirim Menkul Degerler AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
	Turk Ekonomi Bankasi AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Joint Stock Company Ukrsibbank (Ex- UkrSibbank Public JSC)	Ukraine	IG	60,0%	60,0%		IG	60,0%	60,0%	
	Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	IG	50,1%	50,1%		IG	50,1%	50,1%	
<b>Assurance</b>										
	AEW Immo-commercial <sup>5</sup>	France	VM	-	-		VM	-	-	
	AG Insurance	Belgique	ME	25,0%	25,0%		ME	25,0%	25,0%	
	Agathe Retail France	France	VM	33,3%	33,3%		VM	33,3%	33,3%	
	Ambrosia Avril 2025 <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	V4
	Ambrosia Mars 2026 <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	E1
	Astridplaza	Belgique	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%	E3
	Batipart Participations SAS	Luxembourg	VM	29,7%	29,7%		VM	29,7%	29,7%	
	BNPP Actions Croissance <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	V4
	BNPP Actions Entrepreneurs <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	V4
	BNPP Actions Euro <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	V3
	BNPP Actions Monde <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	V4
	BNPP Actions PME <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	V3
	BNPP Aqua <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	V4
	BNPP Best Selection Actions Euro <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	V3
	BNPP Cardif	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif BV	Pays-Bas	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Compania de Seguros y Reaseguros SA	Pérou	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Emeklilik AS	Turquie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif General Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	ME *	92,5%	92,5%	V4	ME *	91,3%	91,3%	V4
	BNPP Cardif Hayat Sigorta AS	Turquie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Pojistovna AS	Rép. Tchèque	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Seguros de Vida SA	Chili	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Seguros Generales SA	Chili	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Services SRO	Rép. Tchèque	ME *	100,0%	100,0%	E1				
	BNPP Cardif Servicios y Asistencia Ltda	Chili	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Sigorta AS	Turquie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif TCB Life Insurance Co Ltd	Taiwan	ME	49,0%	49,0%		ME	49,0%	49,0%	
	BNPP Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione SPA	Italie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Convictions <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	
	BNPP CP Cardif Alternative <sup>5</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	BNPP CP Cardif Private Debt <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	
	BNPP CP Infrastructure Investments Fund <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	E1
	BNPP Deep Value <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	E1

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Développement Humain <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	
	BNPP Diversipierre <sup>5</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	BNPP Europe High Conviction Bond (Ex- CamGestion Obligations Europe) <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	E1
	BNPP France Crédit <sup>5</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	BNPP Global Senior Corporate Loans <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	
	BNPP Indice Amerique du Nord <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	V4
	BNPP Indice Euro	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-	E1				S3
	BNPP Indice France <sup>5</sup>	France				S3	IG <sup>(4)</sup>	-	-	E1
	BNPP Midcap France <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	V3
	BNPP Moderate Focus Italia <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	E1
	BNPP Monétaire Assurance <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-	E1				S3
	BNPP Multistratégies Protection 80 <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	E1
	BNPP Protection Monde <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	
	BNPP Sélection Dynamique Monde <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	V3
	BNPP Sélection Flexible <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	
	BNPP Smallcap Euroland <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	E1
	BOB Cardif Life Insurance Co Ltd	Chine	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	C Santé <sup>5</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	Camgestion Obliflexible <sup>5</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	Capital France Hotel	France	IG <sup>(2)</sup>	98,4%	98,4%		IG <sup>(2)</sup>	98,4%	98,4%	
	Cardif Alternatives Part I <sup>5</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	Cardif Assurance Vie	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Allemagne	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Autriche	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Belgique	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Espagne	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Italie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Pays-bas)	Pays-Bas	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	E2				
	Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Portugal	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Roumanie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Suisse	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Taiwan	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Allemagne	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Autriche	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Belgique	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Espagne	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Italie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Luxembourg)	Luxembourg				S1	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pays-bas)	Pays-Bas	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	E2				
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Pologne	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Portugal	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Roumanie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Suisse	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taïwan)	Taïwan	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Biztosito Magyarorszag ZRT	Hongrie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif BNPP AM Emerging Bond <sup>§</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-	E1				
	Cardif BNPP AM Frontier Markets <sup>§</sup>	France				S3	IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	Cardif BNPP IP Convertibles World <sup>§</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	Cardif BNPP AM Global Senior Corporate Loans (Ex- Cardif BNPP IP Global Senior Corporate Loans) <sup>§</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	
	Cardif BNPP IP Signatures <sup>§</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	Cardif BNPP IP Smid Cap Euro <sup>§</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	Cardif Colombia Seguros Generales SA	Colombie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif CPR Global Return <sup>§</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Brésil	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Brésil	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Edrim Signatures <sup>§</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	Cardif El Djazair	Algérie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Forsakring AB	Suède	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif IARD	France	IG <sup>(2)</sup>	66,0%	66,0%		IG <sup>(2)</sup>	66,0%	66,0%	
	Cardif Insurance Co LLC	Russie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Life Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	IG <sup>(2)</sup>	85,0%	85,0%		IG <sup>(2)</sup>	85,0%	85,0%	
	Cardif Life Insurance Japan	Japon	IG <sup>(2)</sup>	75,0%	75,0%		IG <sup>(2)</sup>	75,0%	75,0%	
	BNPP Cardif Livforsakring AB (Ex- Cardif Livforsakring AB)	Suède	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Livforsakring AB (succ. Danemark) (Ex- Cardif Livforsakring AB (succ. Danemark))	Danemark	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	BNPP Cardif Livforsakring AB (succ. Norvège) (Ex- Cardif Livforsakring AB (succ. Norvège))	Norvège	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Ltda	Brésil	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	88,6%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	88,6%	
	Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Non Life Insurance Japan	Japon	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	75,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	75,0%	
	Cardif Nordic AB	Suède	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA	Pologne	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Seguros SA	Argentine	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cardif Services AEIE	Portugal	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	E1
	Cardif Servicios SA	Argentine				S3	ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Servicios SAC	Pérou	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Cardif Vita Convex Fund Eur <sup>s</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	Cardimmo	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cargeas Assicurazioni SPA	Italie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Carma Grand Horizon SARL	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cedrus Carbon Initiative Trends <sup>s</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	CFH Algonquin Management Partners France Italia	Italie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%	
	CFH Bercy	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%	
	CFH Bercy Hotel	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%	
	CFH Bercy Intermédiaire	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%	
	CFH Boulogne	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%	
	CFH Cap d'Ail	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%	
	CFH Milan Holdco SRL	Italie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%	
	CFH Montmartre	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%	
	CFH Montparnasse	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%	
	Corosa	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Damell DAC	Irlande	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Défense CB3 SAS	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	Eclair <sup>s</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	E1
	EP L <sup>s</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	V4
	EP1 Grands Moulins	France	ME *	-	-	E1				
	FDI Poncelet	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	E2				
	Fleur SAS	France	VM	33,3%	33,3%		VM	33,3%	33,3%	
	Foncière Partenaires <sup>s</sup>	France	VM	-	-		VM	-	-	
	Fonds d'Investissements Immobiliers pour le Commerce et la Distribution	France	VM	25,0%	25,0%		VM	25,0%	25,0%	
	FP Cardif Convex Fund USD <sup>s</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	Fundamenta <sup>s</sup>	Italie	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	G C Thematic Opportunities II <sup>s</sup>	Irlande	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	GIE BNPP Cardif	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Harewood Helena 2 Ltd	Royaume-Uni	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Hemisphere Holding	France	ME	20,0%	20,0%		ME	20,0%	20,0%	E2
	Hibernia France	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%	
	High Street Retail	France	VM	26,2%	26,2%	V4	VM	23,8%	23,8%	E1
	Horizon Development GmbH (Ex- Horizon GmbH)	Allemagne	VM	66,7%	64,7%		VM	66,7%	64,7%	E3
	Icare	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Icare Assurance	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Karapass Courtage	France	ME *	100,0%	100,0%	E3				
	Korian et Partenaires Immobilier 1	France	VM	24,5%	24,5%	E2				
	Korian et Partenaires Immobilier 2	France	VM	24,5%	24,5%	E2				
	Luizaseg	Brésil	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	Natio Assurance	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Natio Fonds Ampère 1 <sup>5</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	
	Natio Fonds Athenes Investissement N 5 <sup>5</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	Natio Fonds Colline International <sup>5</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	Natio Fonds Collines Investissement N 1 <sup>5</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	Natio Fonds Collines Investissement N 3 <sup>5</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	NCVP Participacoes Societarias SA	Brésil	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	New Alpha Cardif Incubator Fund <sup>5</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	Opéra Rendement <sup>5</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	Paris Management Consultant Co Ltd	Taiwan	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	E1
	Permal Cardif Co Investment Fund <sup>5</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Poistovna Cardif Slovakia AS	Slovaquie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
	Preim Healthcare SAS <sup>5</sup>	France	VM	-	-		VM	-	-	
	PWH	France	VM	47,5%	47,5%	V4	VM	47,4%	47,4%	
	Reumal Investissements	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Rubin SARL	Luxembourg	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	Rueil Ariane	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SAS HVP	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	98,4%	
	SCI 68/70 rue de Lagny - Montreuil	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI Alpha Park	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI BNPP Pierre I	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI BNPP Pierre II	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI Bobigny Jean Rostand	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI Bouleragny	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Cardif Logement	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	SCI Citylight Boulogne	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI Clichy Nuovo	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Défense Etoile	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI Défense Vendôme	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI Etoile du Nord	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI Fontenay Plaisance	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI Imefa Velizy	France	VM	21,8%	21,8%		VM	21,8%	21,8%	
	SCI Le Mans Gare	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI Liberté	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Nanterre Guillaeraies	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI Nantes Carnot	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI Odyssee	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI Pantin Les Moulins	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Batignolles	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Cours de Vincennes	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI Paris Grande Armée (Ex- SCI Paris Grande Armée France)	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	E2				
	SCI Paris Turenne	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	E2
	SCI Portes de Claye	France	ME	45,0%	45,0%		ME	45,0%	45,0%	
	SCI Rue Moussorgski	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI Rueil Caudron	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI Saint Denis Landy	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI Saint Denis Mitterrand	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI Saint-Denis Jade	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	SCI SCOO	France	ME	46,4%	46,4%		ME	46,4%	46,4%	
	SCI Vendôme Athènes	France	VM	50,0%	50,0%		VM	50,0%	50,0%	
	SCI Villeurbanne Stalingrad	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Secar	France	VM	55,1%	55,1%		VM	55,1%	55,1%	V2
	Seniorenzentren Deutschland Holding SARL	Luxembourg	VM	20,0%	17,7%		VM	20,0%	17,7%	
	Seniorenzentren Reinbeck Oberursel München Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Butzbach Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Heilbronn Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Kassel Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	Seniorenzentrum Wolftrathshausen Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%		VM	35,0%	31,0%	
	SNC Batipart Poncelet	France	VM	23,3%	23,3%	E2				
	Société Française d'Assurances sur la Vie	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	88,6%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	88,6%	
	Tikehau Cardiff Loan Europe <sup>5</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	Valeur Pierre Epargne	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Valitres FCP <sup>s</sup>	France	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	Velizy Holding (Ex- Velizy SAS)	France	VM	33,3%	33,3%		VM	33,3%	33,3%	
	Vietcombank Cardif Life Insurance Co Ltd	Viêt Nam				S2	ME	55,0%	55,0%	V1
<b>Wealth Management</b>										
	BNPP Wealth Management DIFC Ltd	Emirats Arabes Unis	IG	100,0%	100,0%	E1				
	BNPP Wealth Management Monaco	Monaco	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
<b>Asset Management</b>										
	Alfred Berg Kapitalforvaltning AB	Suède				S3	IG	100,0%	98,2%	
	Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	Alfred Berg Kapitalforvaltning AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	E2
	Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Chili	ME	50,0%	49,1%		ME	50,0%	49,1%	
	Becquerel <sup>s</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-	E1				
	BNPP Asset Management Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Be Holding	Belgique	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Belgium	Belgique	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Brasil Ltda	Brésil	IG	100,0%	99,5%		IG	100,0%	99,5%	
	BNPP Asset Management France	France	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management France (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	E2
	BNPP Asset Management France (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management France (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management France (succ. Pays-bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	98,2%	E2				
	BNPP Asset Management Holding	France	IG	99,9%	98,2%		IG	99,9%	98,2%	
	BNPP Asset Management India Private Ltd	Inde	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Luxembourg	Luxembourg	IG	99,7%	97,9%		IG	99,7%	97,9%	
	BNPP Asset Management Nederland NV	Pays-Bas	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management NL Holding NV	Pays-Bas	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management PT	Indonésie	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management Services Grouping	France	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	BNPP Asset Management USA Holdings Inc	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Asset Management USA Inc	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP B Control <sup>s</sup>	Belgique				S3	IG	-	-	E1
	BNPP B Institutional II <sup>s</sup>	Belgique	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG	-	-	
	BNPP Capital Partners	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Dealing Services	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	98,2%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	98,2%	
	BNPP Flexi I <sup>s</sup>	Luxembourg	IG <sup>(4)</sup>	-	-	E1				
	BNPP Funds <sup>s</sup>	Luxembourg	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	
	BNPP L1 <sup>s</sup>	Luxembourg	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	
	BNPP Perspectives <sup>s</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	
	BNPP Social Business France <sup>s</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-	E1				



Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Multigestion <sup>s</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-	E1				
	Drypnir AS	Norvège	IG	100,0%	0,1%	E1				
	EAB Group PLC	Finlande	ME	17,6%	17,3%		ME	17,6%	17,3%	V3
	Elegia Septembre 2028	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-	E1				
	Fund Channel	Luxembourg				S2	ME <sup>(3)</sup>	50,0%	49,1%	
	Fundquest Advisor	France	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	Fundquest Advisor (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	Gambit Financial Solutions	Belgique	IG	86,0%	84,4%		IG	86,0%	84,4%	
	Groevermogen NV	Pays-Bas	IG	100,0%	98,2%		IG	100,0%	98,2%	
	Haitong Fortis Private Equity Fund Management Co Ltd	Chine	ME	33,0%	32,4%		ME	33,0%	32,4%	
	Harewood Helena 1 Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	HFT Investment Management Co Ltd	Chine	ME	49,0%	48,1%		ME	49,0%	48,1%	
	Impax Asset Management Group PLC	Royaume-Uni	ME	14,0%	13,7%	V2	ME	24,5%	24,0%	
	Parworld <sup>s</sup>	Luxembourg				S3	IG	-	-	
	Services Epargne Entreprise	France	ME	35,6%	35,6%	V2	ME	37,1%	37,1%	
	Shinhan BNPP Asset Management Co Ltd	Rép. de Corée	ME	35,0%	34,4%		ME	35,0%	34,4%	
	SME Alternative Financing DAC <sup>s</sup>	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Theam Quant <sup>s</sup>	Luxembourg	IG <sup>(4)</sup>	-	-		IG <sup>(4)</sup>	-	-	
<b>Services Immobiliers</b>										
	Auguste Thouard Expertise	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Immobilier Résidences Services	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Immobilier Résidentiel	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Immobilier Résidentiel Service Clients	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory and Property Management Ireland Ltd	Irlande	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory Belgium SA	Belgique	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Advisory SA	Roumanie				S2	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate APM CR SRO	Rép. Tchèque	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Conseil Habitation & Hospitality	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Consult France	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Facilities Management Ltd	Royaume-Uni	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Real Estate Financial Partner	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate GmbH	Allemagne	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Holding Benelux SA	Belgique	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management France	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH	Allemagne	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Espagne)	Espagne	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Germany GmbH (succ. Italie)	Italie	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	
	BNPP Real Estate Investment Management Italy SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Ltd	Royaume-Uni	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Investment Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Italy SRL	Italie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Magyarország Tanácsadó És Ingatlankezelő ZRT	Hongrie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Poland SP ZOO	Pologne	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Portugal Unipersonal LDA	Portugal	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	E2
	BNPP Real Estate Property Development & Services GmbH	Allemagne	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Development UK Ltd	Royaume-Uni	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Développement Italy SPA	Italie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management Belgium	Belgique	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management France SAS	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Property Management Italy SRL	Italie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Singapore Pte Ltd	Singapour	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	E2
	BNPP Real Estate Spain SA	Espagne	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Real Estate Transaction France	France	IG <sup>(2)</sup>	96,9%	96,9%	V1	IG <sup>(2)</sup>	96,5%	96,5%	V4
	BNPP Real Estate Valuation France	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Cariboo Development SL	Espagne	ME	65,0%	65,0%	V2	ME	75,0%	75,0%	E3
	GIE Siège Issy	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Horti Milano SRL	Italie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Lifizz	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Nanterre Arboretum	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	E2				
	Parker Tower Ltd	Royaume-Uni	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Partner's & Services	France	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	REPD Parker Ltd	Royaume-Uni	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Société Auxiliaire de Construction Immobilière	France				S4	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Sociétés de Construction Vente (c)	France	IG / ME <sup>(2)</sup>	-	-		IG / ME <sup>(2)</sup>	-	-	
	Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
<b>Territoire Suisse</b>										
	BNPP Suisse SA	Suisse	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Suisse SA (succ. Guernesey)	Guernesey				S1	IG	100,0%	100,0%	
<b>CORPORATE &amp; INSTITUTIONAL BANKING</b>										
<b>SECURITIES SERVICES</b>										
	Allfunds UK Ltd	Royaume-Uni	ME	22,5%	22,4%	E3				
	AssetMetrix	Allemagne	ME	14,2%	14,2%	E1				
	BNPP Financial Services LLC	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fund Administration Services Ireland Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd (succ. Nouvelle-Zélande)	Nlle-Zélande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Global Securities Operations Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Australie)	Australie	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Belgique)	Belgique	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Espagne)	Espagne	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Grèce)	Grèce	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Guernesey)	Guernesey	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Hongrie)	Hongrie	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Irlande)	Irlande	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Italie)	Italie	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Jersey)	Jersey	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Pologne)	Pologne	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Portugal)	Portugal	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Singapour)	Singapour	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Services (succ. Suisse)	Suisse	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	Services Logiciels d'Intégration Boursière	France	ME <sup>(3)</sup>	66,6%	66,6%		ME <sup>(3)</sup>	66,6%	66,6%	
<b>EMEA (Europe, Moyen Orient, Afrique)</b>										
<b>France</b>										
	Atargatis <sup>5</sup>	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Auseter Real Estate Opportunities SARL <sup>5</sup>	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	
	Austin Finance <sup>5</sup>	France	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Arbitrage	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Compagnie d'Investissement Italiens <sup>s</sup>	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Compagnie d'Investissement Opéra <sup>s</sup>	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Esomet	France				S4	IG	100,0%	100,0%	
	Eurotrisation	France	ME	23,0%	23,0%		ME	23,0%	23,0%	
	FCT Juice <sup>s</sup>	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Financière des Italiens <sup>s</sup>	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Financière du Marché Saint Honoré	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Financière Paris Haussmann <sup>s</sup>	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Financière Taitbout <sup>s</sup>	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Mediterranea <sup>s</sup>	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Optichamps <sup>s</sup>	France	IG	-	-		IG	-	-	
	Parilease	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	Participations Opéra <sup>s</sup>	France	IG	-	-		IG	-	-	
	SNC Taitbout Participation 3	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Société Orbaisienne de Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Verner Investissements	France	ME	40,0%	50,0%		ME	40,0%	50,0%	
<b>Autres pays d'Europe</b>										
	Alectra Finance PLC <sup>s</sup>	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Aquarius + Investments PLC <sup>s</sup>	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Aries Capital DAC <sup>s</sup>	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	BNP PUK Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Bank JSC	Russie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Emissions- Und Handels- GmbH <sup>s</sup>	Allemagne	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Invest Holdings BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Ireland Unlimited Co	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Islamic Issuance BV <sup>s</sup>	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Issuance BV <sup>s</sup>	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP Net Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Prime Brokerage International Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Technology LLC	Russie	IG	100,0%	100,0%	E2				
	BNPP Vartry Reinsurance DAC	Irlande	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	
	Diamante Re SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Ejesur SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	FScholen	Belgique	ME <sup>(3)</sup>	50,0%	50,0%		ME <sup>(3)</sup>	50,0%	50,0%	
	Greenstars BNPP	Luxembourg	IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(2)</sup>	100,0%	100,0%	D1
	Kantox Ltd	Royaume-Uni	ME	8,8%	8,8%	E3				
	Madison Arbor Ltd <sup>s</sup>	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Matchpoint Finance PLC <sup>s</sup>	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
	Ribera Del Loira Arbitrage	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Scaldis Capital Ltd <sup>s</sup>	Jersey				S3	IG	-	-	
	Single Platform Investment Repackaging Entity SA <sup>s</sup>	Luxembourg	IG	-	-	E2				
	Utexam Logistics Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	Utexam Solutions Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
<b>Moyen-Orient</b>										
	BNPP Investment Co KSA	Arab. Saoudite	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
<b>AMÉRIQUES</b>										
	Banco BNPP Brasil SA	Brésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Canada Corp	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Capital Services Inc	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Colombia Corporacion Financiera SA	Colombie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Energy Trading GP	États-Unis				S1	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Energy Trading LLC	États-Unis				S1	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP EQD Brazil Fund Fundo de Investimento Multimercado <sup>5</sup>	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP FS LLC	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP IT Solutions Canada Inc	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Proprietario Fundo de Investimento Multimercado <sup>5</sup>	Brésil	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP RCC Inc	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Corp	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP US Investments Inc	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP US Wholesale Holdings Corp	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP USA Inc	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP VPG II LLC (Ex- BNPP VPG Adonis LLC) <sup>5</sup>	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG I LLC (Ex- BNPP VPG Brookfin LLC) <sup>5</sup>	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG Brookline Cre LLC <sup>5</sup>	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG CT Holdings LLC <sup>5</sup>	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG EDMC Holdings LLC <sup>5</sup>	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG Express LLC <sup>5</sup>	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	BNPP VPG Master LLC <sup>5</sup>	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
	Dale Bakken Partners 2012 LLC	États-Unis	VM	23,8%	23,8%		VM	23,8%	23,8%	
	Decart Re Ltd <sup>5</sup>	Bermudes	IG <sup>(2)</sup>	-	-		IG <sup>(2)</sup>	-	-	
	FSI Holdings Inc	États-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Starbird Funding Corp <sup>5</sup>	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
<b>ASIE PACIFIQUE</b>										
	Bank BNPP Indonesia PT	Indonésie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Arbitrage Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP China Ltd	Chine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Commodities Trading Shanghai Co Ltd	Chine				S3	IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Finance Hong Kong Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP India Holding Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP India Solutions Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Malaysia Berhad	Malaisie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities India Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Métiers	Dénomination	Pays	31 décembre 2020				31 décembre 2019			
			Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
	BNPP Securities Korea Co Ltd	Rép. de Corée	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Securities Taiwan Co Ltd	Taiwan	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Sekuritas Indonesia PT	Indonésie	IG	99,0%	99,0%		IG	99,0%	99,0%	
	BPP Holdings Pte Ltd	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	Global Trade Network Pte Ltd	Singapour	ME	7,5%	7,5%	E3				
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>										
<b>Principal Investments</b>										
	BNPP Agility Capital	France	IG	100,0%	100,0%	E1				
	BNPP Agility Fund Equity SLP <sup>a</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-	E1				
	BNPP Agility Fund Private Debt SLP <sup>a</sup>	France	IG <sup>(4)</sup>	-	-	E1				
<b>Sociétés Immobilières d'Exploitation et Autres</b>										
	Antin Participation 5	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Home Loan SFH	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	BNPP Partners for Innovation	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
	BNPP Procurement Tech	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	BNPP Public Sector SCF	France	IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%		IG <sup>(1)</sup>	100,0%	100,0%	
	Euro Secured Notes Issuer <sup>a</sup>	France	IG	-	-		IG	-	-	
	FCT Laffitte 2016 <sup>a</sup>	France	IG	-	-		IG	-	-	
	FCT Opéra 2014 <sup>a</sup>	France	IG	-	-		IG	-	-	
	GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
	GIE Groupement d'Etudes et de Prestations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

(a) Au 31 décembre 2020, 12 entités d'Investissements de Private Equity versus 11 entités au 31 décembre 2019

(b) Au 31 décembre 2020, les Fonds Communs de Créances UCI et RMBS Prado regroupent 16 fonds (FCC UCI 9 à 12, 14 à 17, Fondo de Titulacion Structured Covered Bonds, RMBS Prado II à VII et Green Belem I) vs 15 fonds (FCC UCI 9 à 12, 14 à 17, Fondo de Titulacion Structured Covered Bonds et RMBS Prado I à VI) au 31 décembre 2019

(c) Au 31 décembre 2020, 112 Sociétés de Construction Vente (89 IG et 23 ME) versus 103 au 31 décembre 2019 (84 IG et 19 ME)

Conformément au règlement ANC 2016, la liste exhaustive des entités contrôlées, contrôlées conjointement et sous influence notable exclues de la consolidation compte tenu de leur caractère négligeable pour l'établissement des comptes, et la liste des titres de participation sont disponibles dans la section *Information Réglementée* du site : <https://invest.bnpparibas.com>.

#### Mouvements de périmètre

##### Entrées (E) de périmètre

E1	Franchissement des seuils de consolidation
E2	Création d'entité
E3	Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

##### Sorties (S) de périmètre

S1	Cessation d'activité (dissolution, liquidation,...)
S2	Cession hors Groupe, perte de contrôle ou d'influence notable
S3	Franchissement des seuils de consolidation
S4	Fusion-absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

##### Variations (V) de taux

V1	Acquisition complémentaire
V2	Cession partielle
V3	Dilution
V4	Relution

##### Divers

D1	Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
----	--

ME *	Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
VM	Participation dans une entité contrôlée conjointement ou sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat.

(s) Entités structurées

#### Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
- (2) Entités mises en équivalence dans le périmètre prudentiel.
- (3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel.
- (4) Fonds de placements collectifs exclus du périmètre prudentiel.

## 7.k HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2020	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
Montant hors taxe, en milliers d'euros	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	14 383	74%	18 661	74%	12 315	81%	45 359	76%
- Emetteur	3 567		4 795		2 463		10 825	
- Filiales consolidées	10 816		13 866		9 852		34 534	
Services autres que la certification des comptes	5 061	26%	6 517	26%	2 826	19%	14 404	24%
- Emetteur	1 094		919		354		2 367	
- Filiales consolidées	3 967		5 598		2 472		12 037	
<b>TOTAL</b>	<b>19 444</b>	<b>100%</b>	<b>25 178</b>	<b>100%</b>	<b>15 141</b>	<b>100%</b>	<b>59 763</b>	<b>100%</b>
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	4 355		5 525		5 132		15 012	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	1 364		1 588		1 640		4 592	

Au titre de l'exercice 2019	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
Montant hors taxe, en milliers d'euros	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	15 043	79%	17 925	74%	11 654	87%	44 622	79%
- Emetteur	3 469		4 677		2 419		10 565	
- Filiales consolidées	11 574		13 248		9 235		34 057	
Services autres que la certification des comptes	3 929	21%	6 391	26%	1 729	13%	12 049	21%
- Emetteur	521		1 994		1 089		3 604	
- Filiales consolidées	3 408		4 397		640		8 445	
<b>TOTAL</b>	<b>18 972</b>	<b>100%</b>	<b>24 316</b>	<b>100%</b>	<b>13 383</b>	<b>100%</b>	<b>56 671</b>	<b>100%</b>
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	3 994		5 478		4 761		14 233	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	787		1 832		1 075		3 694	

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 621 milliers d'euros au titre de l'exercice 2020 (876 milliers d'euros en 2019).

Les services autres que la certification des comptes comprennent cette année principalement l'émission d'attestations d'informations comptables et financières, la revue de la qualité du contrôle interne par rapport à des normes internationales (ex : « ISAE 3402 ») dans le cadre de prestations rendues aux clients, en particulier pour les Métiers Titres et Gestion d'actifs, de l'apport d'expertise dans le cadre d'accompagnement de projet, ainsi que de diagnostic de conformité du dispositif au regard de dispositions réglementaires.